



MAIRIE DE COBLY
REPUBLIQUE DU BENIN



BP : 01 COBLY
Tél : +229 94 83 38 33
Mail : mairiedecobly@yahoo.com
Site : www.decentralisation.gouv.bj

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

4^{ème} GENERATION (PDC 4) 2024-2028

Version finale

Novembre 2024

SOMMAIRE

LISTE DES CARTES	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
PREFACE DU MAIRE	xi
RESUME	xiii
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDC 4	4
II. PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	37
III. DIAGNOSTIC DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	41
IV. FONDEMENTS, PRINCIPES ET VALEURS DU PDC 4	116
V. RAISON D'ÊTRE DU PDC4 ET VISION COMMUNALE	126
VI. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET PROGRAMMES	153
VII. CADRE PROGRAMMATIQUE DU PDC 4 DE LA COMMUNE DE COBLY	173
VIII. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PDC 4	253
IX. GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES DU PDC 4	261
CONCLUSION	264
ANNEXES	266

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Découpage administratif de la commune de Cobly	5
Tableau 2: Représentation des femmes dans les instances de prise de décision	9
Tableau 3: Indicateurs climatologiques de la commune.....	14
Tableau 4 : Risques climatiques majeurs dans la commune de Cobly	16
Tableau 5 : Impacts des risques climatiques sur les secteurs prioritaires.....	17
Tableau 6 : Mesures endogènes d'adaptations développées par les communautés locales.....	20
Tableau 7 gouvernance politique et administrative	23
Tableau 8 gouvernance financière.	25
Tableau 9 gouvernance foncière.....	26
Tableau 10 : gouvernance genre et participative.....	27
Tableau 11 : La relation avec la Tutelle	28
Tableau 12 : Présentation des participants aux entretiens de diagnostic.....	32
Tableau 13 : FFOM Filière Riz.....	56
Tableau 14 : FFOM Filière Soja	57
Tableau 15 : FFOM Filière maraîchage	59
Tableau 16 : FFOM Filière Poulet local	61
Tableau 17 : FFOM Filière ovine.....	63
Tableau 18 : Difficultés d'insertion des jeunes à l'emploi et suggestions à l'endroit des acteurs communaux.....	68
Tableau 19 : Répartition des écoles maternelles et primaires.....	73
Tableau 20: Taux brut de scolarisation et taux d'achèvement en 2022.....	74
Tableau 21: Taux d'abandon par année d'étude selon le genre.....	74
Tableau 22: Nature, état et répartition des salles de classe utilisées par la commune	75
Tableau 23: Ratios élèves par maître, élèves par salle de classe et élèves par groupe pédagogique	75
Tableau 24 : Effectifs des élèves dans les différents collèges de la commune	76
Tableau 25 : Indicateurs de la santé des femmes enceintes et allaitantes à Cobly en 2021.....	80
Tableau 26 : Synthèse FFOM/SEPO et situation de référence ou de départ	88
Tableau 27 : Synthèse des problèmes majeurs de développement de la commune	99
Tableau 28: Défis majeurs et enjeux sociaux de développement de la commune	110

Tableau 29 : Récapitulatif des cibles prioritaires ODD à Cobly	117
Tableau 30: Récapitulatif des changements attendus	132
Tableau 31 : Cadre d'orientations stratégiques du PDC 4	134
Tableau 32: Orientations stratégiques, objectifs et programmes	153
Tableau 33 : Cohérence des OS du PDC 4 avec les OS de Bénin Alafia, du PND, du PAG2, du SDAC et les ODD	156
Tableau 34 : Cohérence des OS du PDC 4 avec les OS de Bénin Alafia, du PND, du PAG2, du SDAC et les ODD	161
Tableau 35: Programmes de mise en œuvre du PDC 4	173
Tableau 36 : Cadre logique du PDC 4 de la commune de Cobly	178
Tableau 37 : Plan d'actions pluriannuel du PDC 4 de la commune de Cobly	204
Tableau 38 : Récapitulatif de la budgétisation des programmes du PDC4	218
Tableau 39 : Cadre de performance/résultats du PDC 4 de Cobly.....	219
Tableau 40 : Schéma de financement des projets du PDC4	254
Tableau 41 : Dispositif de suivi institutionnel de mise en œuvre du PDC ...	260
Tableau 42 : Matrice des risques.....	262
Tableau 43: Plan détaillé des activités autour des programmes/projets	275
Tableau 44: Cadre de pondération des programmes/projets du PDC4.....	292

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Schéma du modèle logique du PDC 4	129
Figure 2 : Schéma de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC 4 de la commune de Cobly	258

LISTE DES CARTES

Carte 1: Situation géographique de la commune de Cobly	4
Carte 2 : Découpage administratif de la Commune de Cobly	6
Carte 3 : Densité de la population à Cobly.....	8

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Taille de la population de la commune de Cobly en 2002, 2013 et projection en 2022 et 2027	7
Graphique 2 : Evolution des effectifs au sein des collèges	78

SIGLES ET ACRONYMES

ABeGIEF	:	Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
ACAD	:	Association des Communes de l'Atacora et de la Donga
ACC	:	Adaptation aux Changements Climatiques
ADC	:	Attestation de Détention Coutumière
AEV	:	Adduction d'Eau Villageoise
AGORA	:	Appui à la Gouvernance locale et au Renforcement de l'Attractivité territoriale
AGV	:	Assemblée Générale Villageoise
AGR	:	Activité Génératrice de Revenu
AMSANA	:	Appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora
ANAEPMR	:	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANCB	:	Association Nationale des Communes du Bénin
ATDA-AO	:	Agence Territoriale de Développement Agricole-Atacora Ouest
ASG	:	Approche Systématique Groupée
CA	:	Chef d'Arrondissement
CCeC	:	Chef Cellule Communale
CDL	:	Contribution au Développement Local
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
CFD	:	Code Foncier et Domanial
CHD	:	Centre Hospitalier Départemental
CLAC	:	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLCAM	:	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	:	Centre de Promotion Sociale
CSC	:	Centre de Santé Communal
CODIR	:	Comité de Direction
CT	:	Contrat Type
CSA	:	Centre de Santé d'Arrondissement
CVA	:	Chaîne de Valeur Ajoutée
DCT	:	Direction des Collectivités Territoriales
DDAEP	:	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DDD	:	Direction Départementale du Développement

DDPR	:	Direction Départementale de la Police Républicaine
DPP	:	Dialogue Public Privé
EPE	:	Équivalent Point d'Eau
FAO	:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FADeC	:	Fonds d'Appui au Développement des Communal
FDAL	:	Fin à la Défécation à l'Air Libre
FFMO	:	Force Faiblesse Menace Opportunité
FIC	:	Fonds d'Investissement Communal
FPMH	:	Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine
GDT	:	Gestion Durable des Terres
HZ	:	Hospital de Zone
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
INStad	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LFC	:	Local Focus Consulting
LQAS	:	Lot Quality Assurance Sampling
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MISP	:	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MOS	:	Matrice d'Orientation Stratégique
NDT	:	Neutralité en matière de Dégradation de la Terre
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PAI	:	Plan Annuel d'Investissement
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PCC	:	Plan de Contingence Communal
PCC	:	Plan de Consommation de Crédits
PDC	:	Plan de Développement Communal
PEA	:	Point d'Eau Autonome
PHAC	:	Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PND	:	Plan National de Développement
PNDPE	:	Projet de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance
PNSAI	:	Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré
PPEA	:	Programme pour le Promotion de l'Entreprenariat Agricole
PPP	:	Partenariat Public Privé
ProCAD	:	Programme Cadre d'Appui à la Diversification Agricole

ProPFR	:	Promotion d'un Politique Foncière Responsable
ProSER	:	Projet de Sédentarisation des Eleveurs de Ruminants
ProSOL	:	Projet Protection et Réhabilitation des Sols
PSDSA	:	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PTA	:	Plan de Travail Annuel
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
PV	:	Procès-Verbal
RAVIP	:	Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	:	Recensement National de l'Agriculture
SAN	:	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SBEE	:	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	:	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SDE	:	Services Déconcentrés de l'Etat
SFD	:	Services Financiers Décentralisés
SE	:	Secrétaire Exécutif
SNAT	:	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SONEB	:	Société Nationale des Eaux du Bénin
SRI	:	Système de Riziculture Intensive
TBS	:	Tableau de Bord Social
TC	:	Trésorier Communal
TF	:	Titre Foncier
TNT	:	Télévision Numérique Terrestre
UNICEF	:	United Nations of International Children's Emergency (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)

PREFACE DU MAIRE

Chères populations de la commune de Cobly, l'élaboration du Plan de Développement Communal de la quatrième génération devant être la boussole des actions de développement de notre commune au cours des cinq (05) prochaines années, (2023- 2027) m'offre l'occasion de vous dire merci pour votre patience, pour votre compréhension et pour tout ce que vous faites au quotidien pour accompagner la Mairie dans l'accomplissement de la tâche dont vous l'avez investie.

Les années passent et nous poursuivons résolument notre marche d'ensemble vers un développement harmonieux et équilibré de toutes les localités de notre chère commune. Nous en sommes à la quatrième expérience d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) dont la première remonte à l'année 2004. Depuis lors et surtout pour des raisons d'un accroissement rapide de la population, les paramètres humains, socioéconomiques et environnementaux ont beaucoup évolué avec pour conséquences l'apparition de nouveaux défis auxquels nous devons faire face. C'est une évidence d'affirmer que l'accroissement rapide de la population de notre commune a pour corollaires : une forte pression anthropique et une surexploitation des ressources naturelles, une augmentation des divers besoins humains dans les mêmes proportions et une dégradation rapide de notre environnement ou de notre cadre de vie. Hélas, les ressources ou recettes de la commune ont connu, au cours de la même période, soit une évolution en dents de scie soit une progression à un rythme en deçà de celui des besoins. Nous avons donc passé les vingt (20) premières années de l'ère de la décentralisation à rechercher vainement un point d'appui pour nous mettre sur l'orbite d'un développement durable.

Cette situation inconfortable due à des causes aussi bien endogènes qu'exogènes ne peut que générer le ressentiment d'une stagnation au triple plan social, économique et environnemental malgré les efforts déployés au quotidien pour inverser cette tendance qui n'honore personne. Nous avons assisté ainsi impuissants à la dégradation continue de notre cadre de vie, aux difficultés d'emploi, au chômage ou aux sous-emplois des jeunes, au déficit en infrastructures et équipements sociocommunautaires et socioéconomiques de base.

C'est conscient de cette réalité qui a clairement transparu de vos interventions lors des récentes investigations, des ateliers diagnostics

d'arrondissement et des échanges avec les acteurs clés que vous êtes, que nous prenons à nouveau avec vous le pari de la nouvelle aventure que constitue la mise en œuvre du présent Plan de Développement Communal de quatrième génération. Cette mise en œuvre exigera de chacun de nous, foi, engagement, détermination et sacrifice. C'est clair que nous avons des droits mais c'est également clair que ces droits appellent des devoirs auxquels nous ne pouvons-nous dérober sans causer des préjudices à nos légitimes ambitions de développement.

Je nous sais volontaires et engagés à soutenir ou à accompagner les options de développement de notre commune. C'est pour cette raison que je n'ai aucune crainte que la victoire sera de notre côté et je sais également que chacun de nous fera ce qui est en son devoir et en son pouvoir pour que triomphent les nobles idéaux de développement de notre chère commune. Le présent PDC de quatrième génération est le nouveau Contrat de partenariat et de développement issu de nos concertations et de nos échanges que je vous propose avec la profonde conviction que les résultats seront à la hauteur de notre attente commune.

Je m'en voudrais de conclure ce propos liminaire sans renouveler mes sincères remerciements aux braves populations de la commune pour leur implication active dans le processus d'élaboration, aux membres du Comité de pilotage, aux personnes ressources, aux responsables des entités déconcentrées de l'Etat et aux différents partenaires qui nous ont accompagnés tout au long du processus ayant abouti à la production de cet important outil de développement.

Vive le développement de la commune !

Vive le Bénin !

Je vous remercie !

Maire
Commune de Cobly



de la

RESUME

La réalisation d'un Plan de Développement Communal (PDC) est une exigence légale qui interpelle tout conseil communal. Après la réforme opérée par le Gouvernement du Bénin dans le secteur de la décentralisation coïncidant avec l'expiration du PDC 3, la Commune de Cobly avec l'appui de l'ACAD, les PTF et le Cabinet de Local Focus Consulting a entamé l'élaboration du PDC 4^{ème} génération.

La préparation, le diagnostic, l'actualisation de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement, la programmation, le mécanisme de suivi-évaluation, la validation et la popularisation sont autant d'étapes saillantes qui ont marqué l'élaboration de ce document de planification.

La commune de Cobly est située au Nord-Ouest du Bénin dans le Département de l'Atacora. Elle dispose de beaucoup d'atouts et d'opportunités tels que la disponibilité des terres cultivables, la diversification de productions végétales et animales et les marchés locaux et internationaux de proximité (Togo-Burkina). La commune de Cobly fait face à plusieurs enjeux de développement pour les prochaines années qui sont entre autres :

- ✓ Le contrôle de la dégradation des ressources naturelles et notamment la baisse de la fertilité des sols et aux impacts du changement climatique ;
- ✓ L'aménagement du territoire communal et notamment de la ville de Cobly et des chefs-lieux des arrondissements afin de garantir leur attractivité ;
- ✓ La modernisation de l'administration communale afin qu'elle améliore ses prestations au profit des populations dans tous les secteurs sociaux mais aussi dans les secteurs économiques ;
- ✓ L'accroissement de la production agricole tout en faisant attention à l'emploi des jeunes, le tourisme, la digitalisation l'artisanat et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

En tenant compte de la problématique actuelle de développement de la commune ainsi que la prise en compte des thématiques transversales (changements climatiques, sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre, digitalisation, sécurité et emploi des jeunes et femmes) il est convenu de concert avec tous les acteurs la vision de développement qui se définit comme suit :

« A l'horizon 2028, Cobly est une commune bien gouvernée et sécurisée à économie prospère, où les services sociaux de base sont assurés dans un environnement sain et résilient ».

Sur cette base et en se référant, aux orientations stratégiques nationales, régionales internationales et considérant les forces, faiblesses, opportunités, et menaces majeures de la Commune, quatre (04) orientations stratégiques, cinq (05) programmes et 38 actions ont été formulées pour le PDC 4.

Au total le coût global du PDC 4 est estimé à **six milliards sept-cent cinquante millions trois cent soixante-trois mille (6 750 363 000) francs CFA** comparé aux **quatre milliards sept cent trente millions trois cent soixante-treize mille six cent (4 730 373 600) francs CFA du PDC 3**. Ce qui représente une hausse de **70,07%**. De ce montant, la contribution attendue du Budget communal à travers les ressources propres et les apports de l'Etat est de **trois milliards trois-cent vingt-six millions cinq cent soixante-trois mille (3 326 563 000) francs CFA** soit **49,28%**, tandis que les fonds attendus des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'élève à **trois milliards quatre cent vingt-trois millions huit cent mille (3 423 800 000) francs CFA** soit **50,72%**. Cette tendance haussière du coût de ce PDC 4 s'explique d'une part, par l'implication des acteurs privés à travers le partenariat Public-Privé, le taux d'exécution financière du PDC 3 qui était de **87,69%** et d'autre part, par les ambitions de développement que nourrissent l'ensemble des acteurs communaux pour leur commune et le caractère réaliste que l'on veut imprimer à ce PDC 4 pour qu'au terme de son évaluation, le taux de mise en œuvre soit des plus reluisant. Pour atteindre l'objectif de développement que la commune s'est fixé d'ici 2027 dans le cadre du présent PDC, l'équipe communale de Cobly devra non seulement s'employer à créer les conditions nécessaires pour l'adhésion et la participation des citoyens à la gestion locale, mais également développer des stratégies et mécanismes innovants de mobilisation de ressources financières, techniques et matérielles. Il s'agira aussi de s'assurer du renforcement de la cohésion politique et programmatique du fonctionnement du Conseil Communal selon une approche systémique qui consacre davantage la reddition de compte.

En définitive, il faut signaler que l'élaboration de ce PDC 4 n'a pas été sans difficultés. En effet, elle est intervenue dans un contexte de pression marqué par la réforme du secteur de la décentralisation dont les nouveaux acteurs communaux (SE, Cadres techniques), veulent y apporter leur touche. Par ailleurs, l'urgence et la volonté d'aller vite au PDC 4 ont exercé une autre forme de pression sur le conseil communal pour la célérité du processus alors que l'approche participative veut l'implication de tous et l'avancement au rythme des acteurs. La perspicacité des membres du comité de pilotage avec son bras opérationnel qu'est le comité technique, des consultants et les interventions de l'autorité communale ont permis de venir à bout de toutes les difficultés.

INTRODUCTION

La Constitution adoptée le 11 décembre 1990 a consacré le principe de la décentralisation comme mode de gestion des collectivités territoriales au Bénin. En effet, les articles 150 et 151 de la Constitution stipulent respectivement que la loi crée les collectivités territoriales en République du Bénin et que ces collectivités sont administrées librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi.

Il a fallu attendre les élections municipales et communales de 2003 pour que le Bénin amorçe véritablement le processus de décentralisation qui dote les communes et municipalités du pays de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

En 2015, après environ 15 ans de mise en œuvre de la décentralisation, un forum d'évaluation du processus a été organisé. Du diagnostic qui a été posé, 23 recommandations compilées dans un rapport général¹ ont été formulées pour améliorer le système de gouvernance au niveau local en République du Bénin. Les plus saillantes de ces recommandations sont :

- Poursuivre les efforts du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en faveur de la décentralisation et du développement à la base ;
- Enraciner la démocratie locale et gouvernance politique : renforcer l'espace citoyen, le rôle des structures infra-communales, l'éducation civique et l'alphabétisation ;
- Revoir l'ingénierie juridique de la décentralisation : mise à plat de l'arsenal juridique et nécessité d'un code des collectivités locales ;
- Booster les ressources des communes et leur capacité financière à travers le renforcement de la fiscalité locale ;
- Redorer le blason de l'administration locale et valoriser la fonction d'élu local.

C'est pour mettre en pratique une partie de ces recommandations que le législateur béninois sous l'impulsion du Gouvernement, a engagé en décembre 2021, la réforme structurelle de la décentralisation avec l'adoption du code de l'administration territoriale. La loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin s'assigne comme objectif principal d'améliorer la gouvernance

¹ Rapport général du forum des dix ans de décentralisation au Bénin

communale afin de créer une dynamique de valorisation des potentialités locales. Elle vise à réaffirmer les principes directeurs ci-après :

- renforcer la séparation des fonctions politiques et techniques pour améliorer la reddition de comptes et lutter plus efficacement contre l'impunité,
- mettre en place un dispositif opérationnel de relais des services publics entre les niveaux central, communal et infra-communal,
- améliorer les mécanismes de financement des investissements communaux,
- créer des synergies d'action entre le conseil communal, ses démembrements, les associations de développement et les ONG.

Si des aménagements importants sont apportés dans les organes communaux et les prérogatives des acteurs communaux, il faut souligner que la réforme n'a pas enlevé aux communes la responsabilité de la production des différents outils de planification de leur développement. En effet, en son article 30, le code de l'administration territoriale stipule que « La commune élabore, adopte et veille à la mise en œuvre des documents de planification de développement, en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à la population de son ressort. Dans ce cadre, elle élabore les documents de planification nécessaires...». Ces documents de planification sont entre autres le schéma directeur d'aménagement de la commune (SDAC), le plan de développement communal (PDC).

Le PDC qui est un outil hautement stratégique pour la gestion de l'économie locale et la bonne gouvernance est défini selon le guide actualisé d'élaboration du PDC du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale comme : « un document de planification du développement de la commune sur une période de cinq ans. Il est élaboré sur la base d'une méthodologie qui intègre toutes les préoccupations de développement durable, les prévisions et programmations d'ordre social, économique, spatial, environnemental, les préoccupations circonstanciées de la commune et les recommandations issues de l'évaluation du PDC 3 échu. Celles-ci sont en adéquation avec les orientations stratégiques et programmations sectorielles contenues dans les documents (niveaux intercommunal, départemental et national) ».

Compte tenu de son importance, l'élaboration du PDC 4 prend en compte les résultats issus de l'évaluation du PDC3 au niveau de son diagnostic tout en privilégiant l'approche participative qui tient compte

de la pertinence des besoins et de la cohérence des actions. Cette démarche participative doit être soutenue par les autorités locales qui ensemble avec les structures non gouvernementales (SNG) au niveau local, doivent effectuer les choix, prendre les décisions et faire les arbitrages qui s'imposent. Dans tous les cas, la planification se fonde sur une approche participative où les communautés sont associées aux diverses étapes de la démarche d'élaboration du plan à travers les concertations et les informations dans un processus dynamique de communication.

Les étapes de l'élaboration du PDC 4^{ème} génération de la commune de Cobly sont arrimées aux recommandations du Guide d'élaboration des PDC élaboré en 2022 par le Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale à travers sa Direction Générale des Politiques publiques. Elles s'articulent donc autour de 4 phases que sont :

1. La phase préalable à travers :
 - l'avis préalable du conseil communal
 - l'étape préparatoire pour aller à la phase de rédaction
2. La phase de rédaction composée de :
 - la structuration du document
 - l'intégration des thématiques transversales
3. La phase des validations et adoption faite :
 - des validations techniques
 - de la validation à grand public
 - de l'adoption par le conseil communal
4. La phase d'approbation et de popularisation qui consiste en :
 - l'avis consultatif du Ministère en charge de la Planification
 - l'approbation du Préfet
 - la popularisation

Le présent Plan de Développement Communal quatrième génération comprend dix parties à savoir : le contexte et la démarche de l'élaboration du PDC4, la problématique du développement de la commune, le diagnostic du développement de la commune, les fondements, principes et valeurs du PDC 4, la raison d'être du pdc4 et vision communale, les orientations stratégiques, objectifs et programmes, le cadre programmatique du PDC 4 de la commune de Cobly, le dispositif de mise en œuvre du PDC 4, la gestion des risques et conditions de succès du PDC 4 et la conclusion.

I. CONTEXTE ET DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDC 4

1.1. Contexte

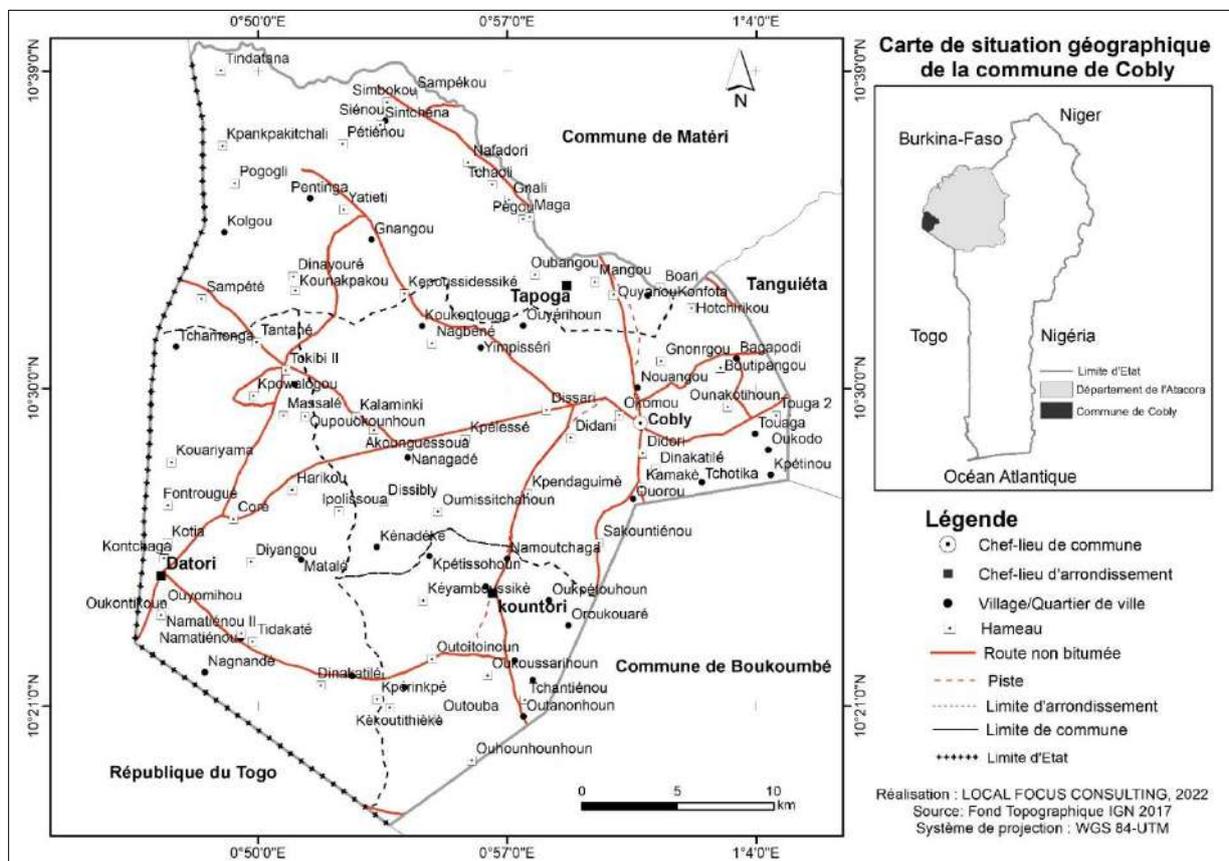
Cette partie rend compte du contexte démographique, social, économique et environnemental de la Commune.

1.1.1. Présentation de la commune de Cobyly

1.1.1.1. Situation géographique et organisation administrative

Située au Nord-Ouest du Bénin dans le département de l'Atacora, la commune de Cobyly fait partie des neuf (09) communes de ce département et est limitée au Nord par la Commune de Matéri, au Sud par la Commune de Boukombé, à l'Est par la Commune de Tanguiéta et à l'Ouest par la République du Togo (cf. Carte N°1). Selon le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC), la commune est comprise entre 10°15' et 10° 31' de latitude Nord et entre 0°25' et 1°15' de longitude Est avec une superficie de 825 km².

Carte 1: Situation géographique de la commune de Cobyly



La loi n°2015-01 du 06 mars 2015 modifiant et complétant la loi n°2013-05 du 27 mai 2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin attribue à la commune de Cobly (36) villages répartis sur quatre (04) arrondissements. Il s'agit des arrondissements de Cobly, Datori, Kountori et Tapoga. Elle a un conseil municipal de dix-sept (17) membres présidé par le Maire.

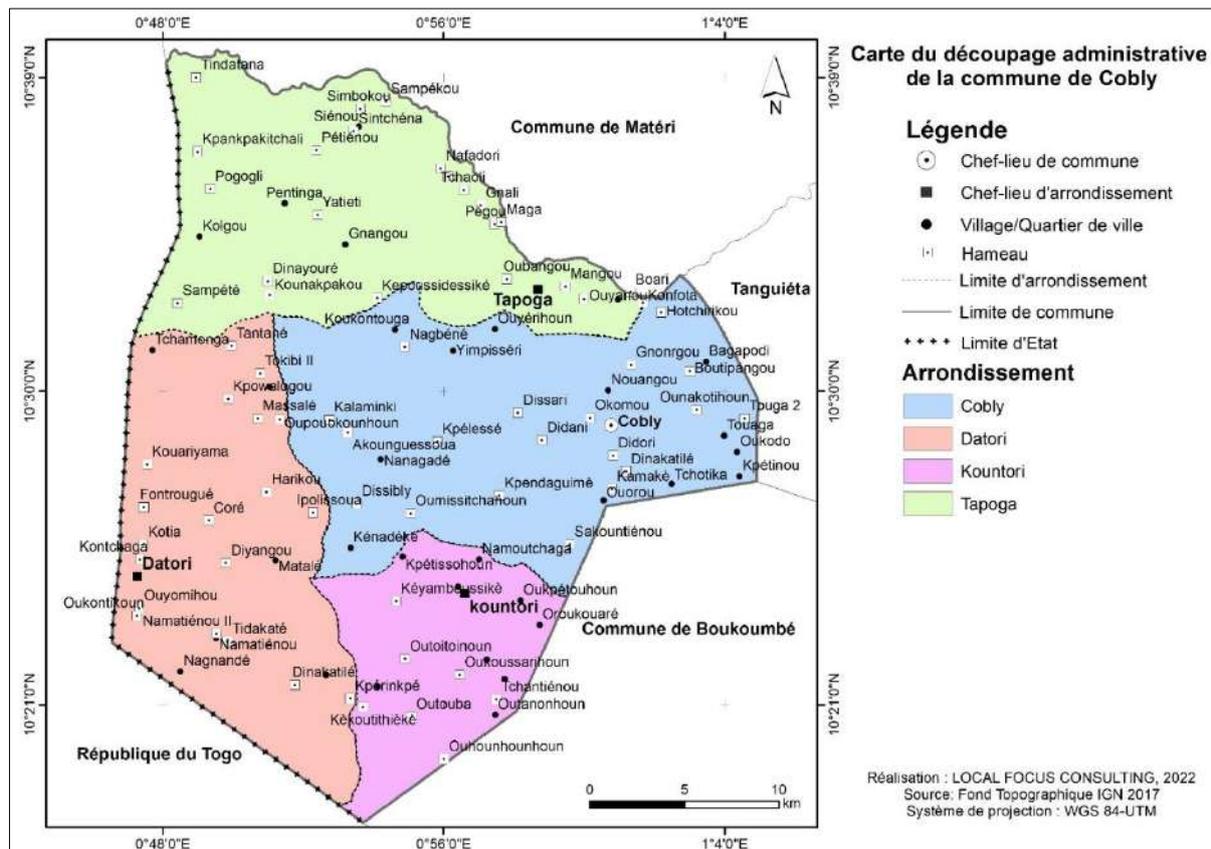
Tableau 1: Découpage administratif de la commune de Cobly

Arrondissement	Villages	Arrondissement	Villages	
COBLY	Bagapodi	KOUNTORI	Kountori	
	Cobly		Kpetissohoun	
	Kanadékè		Namoutchaga	
	Koukontouga		Oroukouaré	
	Kpétiénou		Oukpétouhoun	
	Nanagadé		Oukpintihoun	
	Nouangou		Outanonhoun	
	Oukodoo		Serhounguè	
	Ouorou		Sinni	
	Ouyérihoun		Tarpingou	
	Tchokita		Sous total	10 villages
	Touga		DATORI	Datori
	Yimpissiri	Kadiéni		
Sous total	13 villages	Matalè		
TAPOGA	Gnangou	Nagnandé		
	Kolgou	Namatiénou		
	Pentinga	Tchamonga		
	Siénou	Tokibi		
	Tapoga	Sous total	7 villages	
	Zanniouri			
Sous total	6 villages			
Total communal		36 villages		

Source : Loi n°2015-01 du 06 mars 2015 modifiant et complétant la loi n°2013-05 du 27 mai 2013 portant création, organisation, attributions et

fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin.

Carte 2 : Découpage administratif de la Commune de Cobly



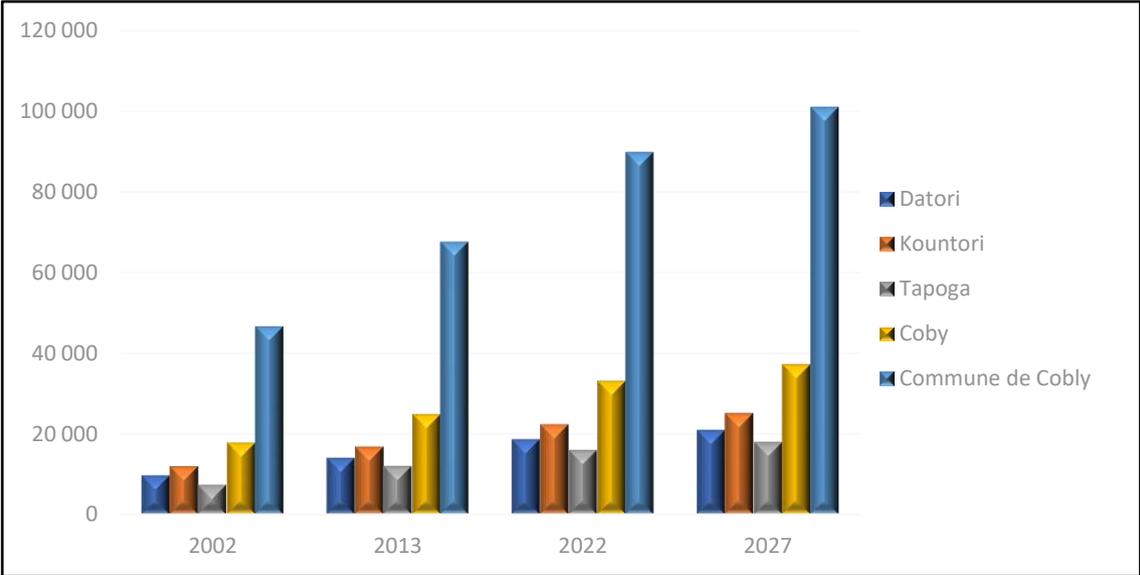
1.1.2. Contexte démographique et social de la commune

1.1.2.1. Une population majoritairement jeune à forte croissance

Au recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 3) organisé par l'INSAE en 2002, la population de la commune de Cobly était dénombrée à 46 660 habitants. Elle est passée à 67 603 habitants en 2013 (RGPH 4) dont 51,5% de femmes soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3.3%. Selon les projections de cet institut et tenant compte de ce taux, cette population est estimée en 2022 à 89 913 habitants soit une augmentation de 33 % en 10 ans et passera à 101 068 habitants en 2027.

La tranche d'âge des 0-35 ans occupe plus de 60% de la population. Cobly est donc une des communes de l'Atacora à croissance démographique assez forte avec 3,34% pour la période censitaire 2002-2013 et un taux moyen de naissance par femme s'élevant à 5,6 enfants.

Graphique 1 : Taille de la population de la commune de Cobly en 2002, 2013 et projection en 2022 et 2027

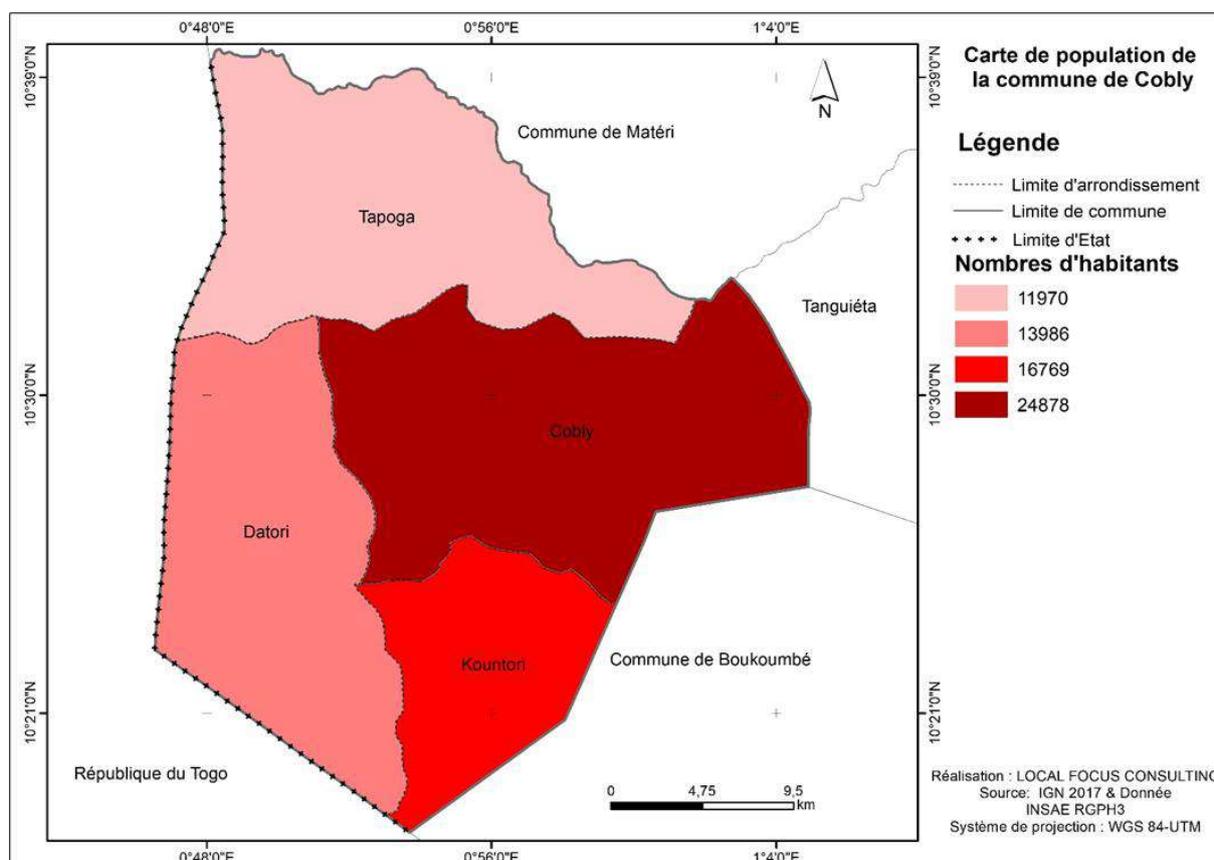


Source : INStaD, ex-INSAE, RGPH 3, RGPH 4 et projection 2022 et 2027

La densité moyenne de la population est estimée à 106 habitants au Km² en 2022. C'est une population essentiellement rurale car 96,5% de celle-ci s'adonnent aux activités agricoles.

Une forte poussée démographique se note dans tous les arrondissements avec cependant une disparité très nette dans la répartition de la population. L'arrondissement de Cobly est le plus peuplé avec environ 36,80% de la population de la commune. Il est suivi de l'arrondissement de Kountori (24,82%) puis de Datori (20,66%). L'arrondissement de Tapoga est donc le moins peuplé avec 17,72% de la population en 2022.

Carte 3 : Densité de la population à Cobly



La Commune de Cobly est une terre de brassage entre plusieurs groupes socio-culturels installés majoritairement en habitat concentré seulement au niveau des chefs-lieux d'arrondissement, dont les plus importants sont les Berbères (70%). On y dénombre des Gam-Gam, des Kountéimba, des Gourmantcheba, des Bètamaribè, des Tchokossi, des Peulhs et des Dendi.

Bien que représentant plus de la moitié de la population de la commune (51,5%), les femmes sont très peu représentées dans les

instances de prises de décisions de la commune (aucune femme au conseil communal).

Tableau 2: Représentation des femmes dans les instances de prise de décision

N°	ORGANES DE PRISES DE DÉCISIONS	Hommes	%	Femmes	%	Total
1	Conseil Communal	17	100	0	0	17
2	Conseil d'Arrondissement	53	100	0	0	53

Source : Mairie Cobly, Décembre 2022

1.1.2.2. Mouvements migratoires dans la commune

Les mouvements migratoires y sont de types interne et externe, temporaire et définitif.

Dans la commune de Cobly, les immigrants peuvent être classés en deux catégories: ceux venant des pays limitrophes du Bénin et ceux venant des communes environnantes ou des communes d'autres départements du Bénin.

Il en ressort que sur les Béninois non natifs de Cobly vivant dans cette commune, seulement 10% viennent des communes voisines que sont Boukombé, Matéri et Tanguiéta contre 90 % venant des communes d'autres départements notamment l'Alibori, le Mono et le Couffo. La recherche des terres agricoles, les services et le commerce expliquent cette affluence de ces personnes vers la commune.

Quant aux immigrants de la commune venant des pays voisins, on en dénombre majoritairement les Haoussa, Djerma et peulh venant du Niger et du Nigéria qui représentent environ (50%) des migrants, ensuite ceux venant du Togo (30%) et ceux venant du Burkina Faso les moins nombreux (20%). Il faut préciser que plus de 90% de ces immigrants venus des pays voisins s'adonnent aux activités de commerce, de revente ou d'importations de produits manufacturés.

Quant à l'émigration, elle se fait majoritairement à l'extérieur du Bénin vers le Nigeria et le Ghana dans un mouvement pendulaire par les jeunes gens (0-25 ans en général) au cours de l'année agricole. Ces jeunes gens en effet, partent en tant que main d'œuvre pour des travaux champêtres respectivement au Nigéria et au Ghana.

Les jeunes en partance pour le Nigéria le font généralement pour une saison agricole au cours de laquelle ils se constituent en main d'œuvre

dans les exploitations de particuliers où ils reçoivent en fin de saison agricole des honoraires dont la valeur correspond à l'achat d'une moto à deux roues appelée "Bajaj" qu'ils ramènent chez eux comme un trophée.

Quant à ceux qui vont au Ghana, ils sont en majorité des élèves qui vont à la recherche de moyens financiers pour s'acheter une bicyclette et certains équipements de premières nécessités. Leur séjour ne dure généralement que quelques semaines à la veille de la rentrée scolaire au Bénin.

Pour la gent féminine de cette frange des émigrants de Cobly, leur déplacement se fait généralement dans les communes du Borgou, de l'Alibori, au Nigéria et au Burkina. Elles sont généralement employées comme "femme de ménage" pour les plus jeunes et "servantes" pour les adultes.

Les déplacements de très longue durée ou parfois définitifs sont effectués par certaines familles ou des adultes à la recherche du mieux-être.

Encadré 1 :

L'installation des "étrangers" dans la commune de Cobly peut être considérée comme un facteur de dynamisme social et de développement économique au vue des différentes activités pratiquées par ces personnes dans la commune (Production de vivriers et de rente, commerce de manufacturés, élevage de bovins,...). Cette migration non contrôlée est aussi une source de problèmes notamment celui de la vente des produits prohibés ou des stupéfiants (alcool frelaté, tramadol, ...) qui impactent sérieusement la santé publique.

L'émigration périodique vers d'autres contrées quant à elle pose, des problèmes de déscolarisation, d'exode des bras valides vers d'autres terres avec son influence négative sur les jeunes notamment l'accroissement de la consommation des stupéfiants et l'adoption d'autres actes de délinquance juvénile.

1.1.2.3. Aperçu des données sur le dividende démographique

Le dividende démographique, d'après la *Population Reference Bureau* (2013) et à propos du continent africain, correspond à une phase démographique dans laquelle les enfants du boom démographique sont devenus adultes, font moins d'enfants. La classe de la population active de ce fait devient importante pendant que celle à charge (enfants et personnes de 3^e âge) est réduite. Le bénéfice direct de cette situation est

l'augmentation de la part de la population active donc de la richesse produite.

Le recensement de la population en 2013 (RGPH 4) a révélé que la tranche de la population de 0-11 ans est de 30 809 hbts et celle de 12-59 ans est de 49 751 hbts dans la commune de Cobly. D'après ces chiffres, la part de la population active de la commune est d'environ 60%. A cela l'on peut ajouter deux faits majeurs, le premier est que dans la réalité, les enfants sont actifs à partir de 10 ans et que certains partent déjà en aventure pour se prendre en charge. Le deuxième est que le niveau de la fécondité est en baisse dans le département de l'Atacora. Entre 2002 et 2013, l'indice synthétique de la fécondité a baissé de 19% avec un indice de -26% pour la Commune de Cobly. De ces deux faits, il apparaît clairement que la part de la population active est en nette progression. Cela est donc un facteur positif pour la commune en ce qui concerne le dividende démographique.

Cependant, cela ne serait véritablement profitable à la commune si des mesures ne sont engagées pour accompagner cette population active à s'occuper convenablement dans des emplois décentés et formalisés qui permettent de capter des recettes pour la commune. La commune doit engager des actions d'accompagnement fortes à l'endroit de sa jeunesse. Au nombre de ces actions, l'on peut citer la formation professionnelle des jeunes notamment dans le domaine agricole avec le développement de différents corps de métiers pour accompagner par exemple la production et la transformation des spéculations telles que le riz, soja, le niébé, le karité, etc.

1.1.3. Contexte économique de la commune

Les aspects économiques sont appréciés à travers l'analyse des potentialités économiques locales mais aussi par le dynamisme des acteurs de l'économie locale et leur engagement face au développement de la commune.

L'agriculture est la principale activité qui occupe la population de la commune. Il ressort du diagnostic engagé dans le cadre de ce PDC que plus de 90% de la population active de la Commune vit de l'agriculture ce qui représente plus de 75 % du secteur primaire. Les terres cultivables sont abondantes avec une fertilité acceptable et se prêtent à cette activité. Les principales spéculations rencontrées sont : les céréales (maïs, sorgho, mil, riz), les tubercules et racines (igname et manioc), les légumineuses (niébé, sésame ; voandzou, arachide et soja) et les cultures de rente (coton) sans oublier les plantations d'anacarde qui prennent une place non négligeable

dans la production agricole. La commune dispose également d'une forte potentialité d'arbres de karité.

A l'agriculture, s'associe un élevage pastoral, en pleine expansion et très diversifié qui est complété par l'élevage non moins important d'ovins, de caprins et de volailles. La commune regorge également des ressources hydrauliques avec quelques retenues d'eau ; toute chose qui facilite le développement des activités de pêche.

La production agricole de la commune augure d'un bel avenir au secteur de la transformation des produits agricoles, même s'il est actuellement embryonnaire.

Le secteur des services y est aussi en pleine expansion, grâce à l'artisanat, au commerce. En effet, l'artisanat constitue le troisième secteur important. Il est constitué de plusieurs corps de métiers tels que : la maçonnerie, la menuiserie, l'électricité, la plomberie, la coiffure, la soudure, etc. L'artisanat est organisé en plusieurs associations avec à leur tête, les deux Collectifs des Artisans qui en constituent les structures faitières.

La commune de Cobly dispose d'un grand potentiel touristique qui devrait être valorisé à travers les différents aménagements y afférents mais surtout le développement du secteur de l'hôtellerie.

En outre, le positionnement de la Commune de Cobly par rapport au voisin de l'Ouest, le Togo, avec qui elle partage des frontières communes, fait que les activités commerciales transfrontalières et les activités de transit et des produits agricoles sont très développées.

Aussi, la commune possède-t-elle des atouts appréciables en termes d'infrastructures et d'équipements marchands (Boutiques, Boucheries, Marchés de bétail, Marchés ordinaires, Magasins de stockage des produits agricoles, retenues d'eau).

1.1.4. Contexte environnemental

1.1.4.1. Caractéristiques physico-climatiques de la commune

Selon le document du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) adopté en 2010, la commune a un climat de type soudano-guinéen avec deux saisons à savoir : une saison sèche qui s'étale sur la période novembre-avril et une saison pluvieuse couvrant la période de mai à octobre. La pluviométrie moyenne se situe entre 900 et 1300 mm. Ce climat est par ailleurs caractérisé par l'harmattan qui est un vent froid et sec qui souffle de décembre à février.

Le relief y est composé de chaînons montagneux dont certains entourent la ville de Cobly et se rencontrent à Kountori. La commune, elle-

même, partie de la pénéplaine de Gourma, a une altitude entre 128 et 472 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les chaînons montagneux de Cobly vers Manta, de Cobly vers Korontière et de Kountori vers Korontière traversent et divisent cette pénéplaine en quatre franges. A ces chaînons s'ajoutent quelques dômes d'amphibolites et d'orthogneiss parsemés dans la région.

Pour ce qui est du réseau hydrographique de la commune, il est caractérisé par l'existence de nombreux cours d'eau saisonniers ou temporaires qui tarissent en général entre décembre et mars.

Les sols les plus dominants de la commune sont respectivement les sols ferrugineux indurés sur schiste en plaquettes, les sols ferrugineux tropicaux à concrétions, les sols ferrugineux indurés sur matériaux colluvial. Ces types de sol couvrent tout le territoire de la commune et sont aussi utilisés dans la construction des habitations.

La végétation quant à elle est caractérisée par une végétation clairsemée dominée par les savanes arborée et arbustive. On y rencontre également quelques îlots de forêts claires et savanes boisées, des savanes saxicoles principalement dans les arrondissements de Cobly et de Kountori et une mince galerie forestière le long des principaux cours d'eau. Les zones de savanes constituent des parcours naturels pour les éleveurs aussi bien de la commune que les transhumants qui viennent du Burkina Faso. Ces dernières années, les formations végétales ont connu une régression sensible due à la poussée démographique et aux actions anthropiques.

En dehors des formations naturelles, on rencontre aussi, de façon éparsée sur l'ensemble de la Commune, des îlots de plantations (soutenues par des projets et ONG), constitués de *Tectona grandis* (teck), d'*Anacardium occidentale* (anacardier), d'*Eucalyptus camaldulensis* ou *Eucalyptus citriodora* ou encore d'*Eucalyptus tereticornis*.

Quant à la faune de la commune, elle est peu diversifiée. On n'y rencontre entre autres le long des cours d'eau et sur les chaînons montagneux, les biches, les singes, les phacochères, les agoutis, les lapins, les rats, les perdrix, les pintades sauvages, des pythons, etc.

1.1.4.2. Risques environnementaux et leurs impacts

Les changements climatiques sont une modification durable des paramètres statistiques (paramètres moyens, variabilité) du climat global de la terre ou de ses divers climats régionaux. Ces changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la terre, à des influences extérieures

ou aux activités humaines. Ils constituent une menace permanente à laquelle toutes les communes du Bénin sont confrontées. Ils se manifestent par les phénomènes observés au niveau de trois principaux paramètres du climat : la température, les précipitations et le vent.

L'appréciation de la vulnérabilité de la commune de Cobly aux changements climatiques a été basée, d'une part sur le traitement et l'analyse des données relatives aux aléas climatiques et aux phénomènes extrêmes d'autre part.

Il est important de rappeler que les données climatologiques utilisées pour faire les différentes analyses des paramètres du changement climatique sont issues de la station synoptique de Natitingou et de la station pluviométrique de Boukombé car la commune de Cobly ne dispose d'aucune station.

Tableau 3: Indicateurs climatologiques de la commune

Indicateurs	Années						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Temp max (°C)	33,8	34,0	34,8	34,4	34,2	33,8	33,8
Humidité max (%)	86,4	85,9	47,0	64,0	77,5	84,9	86,0
Durée d'insolation (H et dixième)	2800,0	2593	2798,0	2744,6	2829,6	2674,8	2793,5
Nombre de jours de pluie (jrs)	103	105	109,0	105	108	93	103,0
Hauteur des pluies (mm)	997,8	859,5	1089,1	1079,1	1157,2	1053,0	1010,1

Source : ASECNA/Service météorologique national

1.1.4.3. Risques climatiques identifiés et les modes d'existence

Dans la commune de Cobly, les risques climatiques majeurs auxquels les populations sont exposées ont été identifiés en faisant le croisement de l'analyse des résultats du diagnostic participatif et des données climatologiques. Il s'agit entre autres de la mauvaise répartition des précipitations, des poches de sécheresse fréquentes, des vents violents, de

la forte chaleur, des précipitations abondantes et violentes et des inondations périodiques (tableau 4).

Tableau 4 : Risques climatiques majeurs dans la commune de Cobly

Risques climatiques (Aléas/Phénomènes)	Conséquences	Récurrence
Poches de sécheresse fréquentes et longues	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de la faune et de la flore - Semis répétitif et retard dans le semis, insécurité alimentaire, augmentation de la fréquence des Infestions Respiratoires Aigües (IRA) - Intensification des activités de l'exploitation forestière ; 	Chaque année
Mauvaise répartition des précipitations	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de rendement agricole, insécurité alimentaire, - Perturbation du calendrier agricole, - Réchauffement du sol entraînant une augmentation de l'évapotranspiration ; 	Chaque année
Forte chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de la flore et de la faune - Absence d'arbres ; - Rareté des pluies, augmenter du taux du déserte hydrique, Prolifération des moustiques entraînant le paludisme, augmentation des pertes animales 	Chaque année
Précipitations abondantes et violentes /Inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Perte des cultures, des établissements humains et infrastructures routières, augmentation des maladies hydro-fécales, augmentation des pertes animales 	Chaque année
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> - Chablis ; - Destruction de la végétation ; - Perte des cultures, de la végétation et la faune et des infrastructures, l'insécurité alimentaire 	Chaque année

Source : Résultat atelier diagnostic d'arrondissement

1.1.4.4. Évaluations des risques climatiques sur les secteurs prioritaires

Les risques climatiques impactent négativement presque tous les secteurs. Dans la commune de Cobly, les secteurs exposés aux risques climatiques sont : l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la santé humaine et les établissements humains

Tableau 5 : Impacts des risques climatiques sur les secteurs prioritaires

Risques climatiques	Agriculture / élevage	Ressources en eau	Foresterie / Energie	Etablissements humains Santé humaine et animale
Poches de sécheresse fréquentes et longues	<ul style="list-style-type: none"> - Indisponibilité des ressources en eau - Baisse des rendements - Mortalité accrue des plantes - Stress hydrique généralisé - Dégradation accrue des terres - Semis répétitifs - Assèchement des plans et cours d'eau - Cherté des denrées alimentaires - Insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité en eau réduite - Baisse drastique en eau des nappes phréatiques - Tarsissements précoces des points et plan d'eau - Conflits autour des points d'eau - Quantité d'espèces fourragère réduite - L'usage intensif des bas-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Stress hydrique des plantes - Réduction du couvert végétal - Diminution de la diversité biologique - Risque d'incendie - Intensification des feux de végétation, - Difficultés de régénération des espèces et perte de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'environnement - Prolifération des moustiques, - Epidémies (paludisme, choléra, méningite, - Infection Respiratoire Aigüe (IRA), etc.

Risques climatiques	Agriculture / élevage	Ressources en eau	Foresterie / Energie	Etablissements humains Santé humaine et animale
	<ul style="list-style-type: none"> - Malnutrition - Pénurie d'eau, d'espèces fourragères et d'herbe pour les bétails - Conflits entre agriculteurs et éleveurs - Dégradation des sols 			
Mauvaise répartition des précipitations	<ul style="list-style-type: none"> - Pénurie des ressources en eau - Baisse des rendements - Insécurité alimentaire - Mortalité accrue des plantes - Stress hydrique généralisé - Dégradation accrue des terres - Augmentation des prix des produits vivriers - Pénurie d'espèces fourragères - Conflits entre 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité en eau réduite - Stress hydrique généralisé - Conflits autour des points d'eau - Insuffisance d'eau pour l'élevage des bovins 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande en eau accrue des plantes - Perte des valeurs nutritives des fourrages - Mortalité accrue des plantes - Diminution de la diversité biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de maladies - Prolifération des moustiques, - Epidémies (paludisme, choléra, méningite, IRA, etc.)

Risques climatiques	Agriculture / élevage	Ressources en eau	Foresterie / Energie	Etablissements humains Santé humaine et animale
	agriculteurs et éleveurs autour des points d'eau			
Précipitations abondantes et violentes/ inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des cultures - Dégradation de la qualité des récoltes - Perte de bétail et volaille - Destruction des cultures vivrières, faible disponibilité et accessibilité alimentaires (quantité et qualité) - Augmentation des prix des produits vivriers - Dégradation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de la qualité de l'eau - Prolifération des moustiques et aussi des maladies hydriques - Insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'hydromorphisme élevé chez les plantes - Perte de la biodiversité - Chablis (destruction des arbres) 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de maladies hydriques - Pollution de l'environnement - Prolifération des moustiques - Epidémies (paludisme, choléra, IRA, etc.) - Forte érosion des sols - Destruction des habitations - Destruction des ouvrages

Risques climatiques	Agriculture / élevage	Ressources en eau	Foresterie / Energie	Etablissements humains Santé humaine et animale
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des cultures - Destruction des plantations - Destruction des espèces animales - Destruction des habitats humains 	- Pollution de l'eau	- Chablis (destruction des arbres)	<ul style="list-style-type: none"> - Epidémies (paludisme, IRA, etc.) - Dommages et destruction des infrastructures

1.1.4.5. Stratégies endogènes développées par les communautés locales

Pour faire face aux manifestations des changements climatiques et leurs effets directs sur les secteurs prioritaires de la commune de Cobly, les populations ont adopté quelques mesures d'adaptation. Ces mesures traduisent la capacité de résilience des secteurs prioritaires de la commune face à ces changements climatiques (Tableau 6).

Tableau 6 : Mesures endogènes d'adaptations développées par les communautés locales

Agriculture et élevage	Ressources en eau	Foresterie / Energie	Etablissements humains et santé humaine et animale
-------------------------------	--------------------------	-----------------------------	---

<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de cultures à cycle court et résistantes à la sécheresse - Développement de l'agroforesterie - Aménagement des bas-fonds pour les cultures maraichères - Réalisation d'ouvrages de retenue d'eau - Stockage des produits alimentaires pour la période de soudure Promotion de l'élevage des petits ruminants et de la volaille - Restauration de la fertilité du sol : Utilisation des plantes améliorantes, intégration agriculture élevage - Réalisation de la technique d'assolement – rotation, reboisement - Désensablement des retenues d'eau - Production du fourrage - Préparation du terrain avant le démarrage effectif de la pluie, multiplication du surcreusement - Réalisation des infrastructures de 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des retenus d'eau à des fins d'élevage et de maraîchage - Aménagement des retenues d'eau - Aménagement des bas-fonds - Mise en place des techniques de conservation d'eau et du sol - Renforcement des bases des maisons - Habitations éloignées des abords des cours d'eau et bas-fonds - Réalisation des infrastructures de maîtrise d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement - Sensibilisation à l'usage rationnelle du bois - Développement de la pratique de l'agroforesterie - Développement des plantations essences pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des zones à risque - Sensibilisation de la population à la gestion des déchets polluants - Soins traditionnels par les plantes (ethnobotanique) - Renforcement des centres de prise en charge en matériel, équipement et ressources humaines - Renforcement de la capacité de surveillance intégrée des maladies transmissibles et d'intervention à tous les niveaux - Promotion des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action - Renforcement des sensibilisations des populations sur d'éventuelles épidémies - Construction des maisons basses avec des lambrequins
---	---	---	---

maîtrise d'eau - Semis à sec - Labour à sec			
---	--	--	--

1.1.5. Gouvernance locale

L'appréciation de la Gouvernance se fera à travers les performances de la commune dans le cadre de l'indice de Gouvernance Locale initié par le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (IGL).

Ainsi, cinq domaines permettront d'apprécier l'état de la gouvernance de la commune de Cobly. Il s'agit de :

- La Gouvernance politique et administrative ;
- La gouvernance financière ;
- La gouvernance foncière ;
- La gouvernance genre et participative
- La relation avec la Tutelle.

❖ Gouvernance politique et administrative.

L'analyse des indicateurs par rapport au domaine de la gouvernance politique et administrative montre que sur 15 indicateurs, la commune a pu avoir la moyenne sur huit indicateurs. L'état de la gouvernance s'est détérioré, ceci est due à l'entrée en vigueur de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation.

Tableau 7 : gouvernance politique et administrative

N°	Indicateurs	Valeur En 2022	Ecart par rapport à la moyenne	Actions à mener
1	Nbre de session du CCO	50	Positif	Continuer les efforts de performance
2	Taux de service fonctionnel	99,75	Positif	Continuer les efforts de performance
3	Taux de part des élus aux CC	3,84	Négatif	Renforcer les capacités des élus sur leur rôles et responsabilité
4	Existence de MP	50	Positif	Continuer les efforts de performance
5	Taux d'évaluation du personnel	25,12	Négatif	Renforcer le système d'évaluation du personnel
6	Taux de CP Fonctionnelle	17,59	Négatif	Renforcer les capacités des élus sur leur rôles et responsabilité
7	Taux d'adéquation profil/Poste	72,2	Positif	Continuer les efforts de performance

8	Taux de fonctionnalité du système des archives	25,12	Négatif	Continuer les efforts de performance
9	Taux de services publics locaux en gestion déléguée	92,51	Positif	Continuer les efforts de performance
10	Nombre du rapport d'activité du Maire	74,91	Positif	Continuer les efforts de performance
11	Nombre de réunion de municipalité	50	Positif	Organisation des réunions de municipalité
12	Nombre moyen de sessions de conseils d'arrondissement	78,78	Positif	Sensibilisation des élus sur l'animation des sessions d'arrondissement. Renforcement des capacités des élus sur leur rôles et responsabilité
13	Nombre moyen de sessions de conseils de villages	0,06	Négatif	Sensibilisation des élus sur l'animation des sessions d'arrondissement. Renforcement des capacités des élus sur leur rôles et responsabilité
14	Nombre de délégation de signature du maire aux adjoints	23,09	Négatif	Renforcement des capacités des élus sur leur rôles et responsabilité
15	Nombre de délégation de pouvoir effectué par le maire	36,37	Négatif	

Source : RDLP, décembre 2023, maquette IGL 2022

❖ Gouvernance financière

L'état des lieux sur la gouvernance financière n'est pas reluisant. En effet onze indicateurs permettent d'apprécier l'état de la gouvernance financière dans les mairies. Sur les 11 indicateurs, la commune de Cobly n'a pas performé sur 08 indicateurs.

Tableau 8 : gouvernance financière.

N°	Indicateurs	Valeur En 2022	Ecart par rapport à la moyenne	Actions à mener
1	Taux d'exécution du budget communal	16,28	Négatif	Renforcer les capacités des agents de la chaîne des dépenses sur l'élaboration de budgets réalistes
2	Taux d'autofinancement d'investissements	0,25	Négatif	Renforcer les capacités des agents de la chaîne des dépenses sur les normes des indicateurs de l'IGL
3	Part des investissements dans les dépenses totales de la commune	0,3	Négatif	Continuer les efforts de performance
4	Taux des dépenses d'entretien	10,33	Négatif	Renforcement le mécanisme de dépenses d'entretien
5	Adoption du budget dans les délais	99,75	Positif	Continuer les efforts de performance
6	Respect du délai de vote du compte administratif	0,25	Positif	Continuer les efforts de performance
7	Taux d'accroissement des ressources propres	10,65	Négatif	Renforcer les capacités des agents de la chaîne des dépenses sur les normes des indicateurs de l'IGL
8	Taux de recouvrement fiscal de la commune	16,46	Négatif	Renforcer les capacités des agents de la chaîne des dépenses sur les normes des indicateurs de l'IGL

9	Délai moyen de passation des marchés publics communaux	4,54	Négatif	Renforcer les capacités des agents de la chaîne des dépenses sur les normes des indicateurs de l'IGL
10	Existence des plans de passation des marchés validés et publiés	99,75	Positif	Continuer les efforts de performance
11	Ratio des marchés publics ayant respecté les procédures	99,75	Positif	Continuer les efforts de performance

Source : RDLP, données IGL 2022

❖ Gouvernance foncière

L'état des lieux sur la gouvernance foncière n'est pas du tout reluisant. En effet, sur les neuf indicateurs permettant d'apprécier l'état de la gouvernance foncière, la commune n'a performé que sur aucun indicateur. Ainsi des efforts doivent être faits afin d'améliorer la gouvernance foncière.

Tableau 9 : gouvernance foncière

N°	Indicateurs	Valeur En 2022	Ecart par rapport à la moyenne	Actions à mener
1	Existence d'un Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC)	0,25	Négatif	A Elaborer
2	Existence d'un Plan de Développement Communal (PDC)	6,87	Négatif	Elaboration du PDC
3	Nombre de réunions de suivi-évaluations du PTA/PAI/PAD	16,68	Négatif	Dynamiser le comité de suivi-évaluation
4	Taux d'accroissement des infrastructures économiques et	0,04	Négatif	Construction d'infrastructures économiques et

	marchandes			marchandes
5	Fonctionnalité des organes de gestion foncière aux niveaux communal et infra communal	46,12	Négatif	Appui au fonctionnement des organes de gestion foncière
6	Existence d'un Tableau de Bord Social actualisé	0,25	Négatif	Elaboration du TBS
7	Nombre d'accords de coopération décentralisée mis en œuvre	0,25	Négatif	Recherche de coopérations décentralisées
8	Taux de paiement des cotisations de la commune à l'intercommunalité	6,28	Négatif	Paiement régulier des cotisations de la commune
9	Nombre de contentieux fonciers impliquant la commune	50	Négatif	Règlement de tous les contentieux fonciers impliquant la commune

Source : RDLP, données IGL 2022

❖ **Gouvernance Politique genre et participative**

L'analyse des indicateurs par rapport à la gouvernance genre et participative montre que sur les cinq indicateurs, la commune n'a pas atteint la moyenne sur deux. Il s'agit du nombre de séances de reddition de compte et du nombre d'actions spécifiques en faveur des femmes au cours de l'année. Cependant, elle a performé sur les trois autres indicateurs.

Tableau 10 : gouvernance genre et participative

N°	Indicateurs	Valeur En 2022	Ecart par rapport à la moyenne	Actions à mener
1	Affichage des relevés de décisions du conseil communal dans les délais	59,96	Positif	Continuer les efforts de performance
2	Nombre de séances de reddition de compte	33,36	Négatif	Réalisation des séances de reddition de compte dans

				tous les arrondissements
3	Nombre d'actions spécifiques en faveur des femmes au cours de l'année	33,35	Négatif	Mise en œuvre des actions spécifiques en faveur des femmes
4	Existence d'un mécanisme d'information du public par rapport aux prestations de la commune	99,75	Positif	Continuer les efforts de performance
5	Nombre de cadres de concertation fonctionnels (Eau, Hygiène et Assainissement ; CCoS ; Maire et OSC)	74,88	Positif	Continuer les efforts de performance

Source : RDLP, données IGL 2022

❖ Relation avec la tutelle

L'analyse des indicateurs sur les relations avec la tutelle révèle que sur les cinq indicateurs retenus, la commune de Cobly n'a pas atteint la moyenne sur un indicateur. Il s'agit de la Transmission du compte administratif dans les délais. Cependant la commune a performé sur les quatre autres indicateurs. La commune doit redoubler d'effort dans la transmission du budget dans les délais.

Tableau 11 : La relation avec la Tutelle

N°	Indicateurs	Valeur En 2022	Ecart par rapport à la moyenne	Actions à mener
1	Nombre de participation aux séances du Conseil Départemental de Concertation et de	66,61	Positif	Continuer les efforts de performance

	Coordination (CDCC)			
2	Taux de conformité des actes communaux	99,75	Positif	Continuer les efforts de performance
3	Transmission du budget dans les délais	0,37	Négatif	Redoubler les efforts de performance
4	Transmission du compte administratif dans les délais	66,58	Positif	Continuer par accélérer le processus de certification du compte de gestion par la DGTCP
5	Animation d'un cadre de concertation entre le maire et les services déconcentrés communaux	93,84	Positif	Continuer des efforts de renforcement de capacité des agents de la chaîne des dépenses sur les normes des indicateurs de l'IGL

Source : RDLP, données IGL 2022

1.2. Démarche méthodologique

1.2.1. De la prise de décision du Conseil Communal à la formation des membres du comité de pilotage

Face à l'obligation légale d'élaboration de son PDC 4^{ème} génération suite à l'expiration du PDC 3, le Conseil communal de Cobly par délibération N° 64-2/01/MCC/SG/SAG/SDLP/SA du 14 février 2022 a autorisé l'élaboration dudit document. L'arrêté communal N° 64-2/302/MCC/SE/RDLP/SA du 03 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du comité technique et de pilotage de l'élaboration du Plan de Développement Communal 4^{ème} génération (PDC 4). Ce comité est composé du SE de la Mairie, des membres du conseil communal, les chefs services techniques de l'administration communale, les différents responsables des services déconcentrés de l'Etat en poste à Cobly et les membres de la société civile.

Afin de permettre aux membres de ce comité de comprendre l'enjeu du PDC 4 et de leurs rôles dans le cadre de ce processus, des séances de travail sont organisées avec ceux-ci. En effet, l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) a organisé à Natitingou, au début du mois de décembre 2022, un atelier de lancement du processus du PDC 4 des départements de l'Atacora et de la Donga. Cet atelier a permis aux participants dont les membres des comités communaux de pilotage, les cadres techniques de la Direction Départementale du Développement de l'Atacora et de la Donga, du Préfet de l'Atacora, des cadres techniques de l'ACAD, des personnes ressources commises pour certaines thématiques d'échanger entre autres sur la méthodologie générale d'élaboration des PDC. A la suite de cet atelier de lancement, les experts et consultants du cabinet d'étude Local Focus Consulting, commis par ACAD pour accompagner le processus du PDC 4 à Cobly, ont également tenu une rencontre de renforcement des capacités des membres du comité communal sur les enjeux de ce PDC, les différents outils pour la conduite du processus et les attentes vis-à-vis du comité. Ces échanges ont permis au comité de pilotage de Cobly de s'imprégner des outils et de la méthodologie globale de conduite mais surtout du rôle de chaque membre pour un aboutissement heureux du processus.

L'élaboration du PDC 4 est accompagnée par l'ACAD sur financement du Programme AGORA de la coopération Suisse au Bénin.

1.2.2. Collecte de données

La collecte des données a été une étape importante du diagnostic. En effet, il a été question de concevoir un questionnaire de collecte de données pour le niveau arrondissement sur l'état des lieux du développement de la commune. Ce questionnaire a été validé par les membres du comité technique et couvre tous les aspects socio-économiques relevant du quotidien des populations. Le cabinet Local Focus Consulting a assuré la digitalisation de ces outils à travers la plateforme du logiciel KoboCollect pour faciliter la collecte dans la commune au moyen de smartphones. Le questionnaire de diagnostic de l'état des lieux a été renforcé par l'outil de géoréférencement des infrastructures socio-communautaires de base (Ecoles, points d'eau, centres de loisirs, centre de santé, marchés, ...) dans tous les 4 arrondissements de la commune dont la tâche a été confié aux agents enquêteurs.

C'est suite à cette étape que la formation des agents enquêteurs est intervenue suivie de la collecte proprement dite des données. Par arrondissement, une séance de collecte a été ainsi organisée. Les participants à cette séance de collecte sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Présentation des participants aux entretiens de diagnostic

Participants	Echelle	Nombre par Arrondissement				Total
		Cobly	Kountori	Datori	Tapoga	
Elus communaux de l'arrondissement y compris le C. A	Arrond	6	4	4	3	17
Maître alphabétiseur	Arrond	1	1	1	1	4
Représentant des migrants	Arrond	2	2	2	2	8
Représentant ONG	Arrond	3	0	0	0	3
Services Déconcentrés de l'Etat (Médecin-Chef, Sage-femme, CRP, Directeur CEG public, Directeur CEG Privé, CCeC, Eaux et Forêts, APZ DDAEP, CPS, Commissaire de Cobly, TC)	Arrond	11	4	6	4	25
Personnes vivant avec un handicap	Arrond	1	1	1	1	4
Représentant conducteurs de taxi-moto	Arrond	1	1	1	1	4
Représentants des artisans	Arrond	2	2	2	2	8
Représentantes des femmes (transformatrice, commerçante)	Arrond	2	2	2	2	8
Association de développement	Arrond	1	1	1	1	4
Représentants des jeunes	Arrond	2	2	2	2	8
Représentant éleveurs peulh	Arrond	1	1	1	1	4
Producteur agricole	Arrond	1	1	1	1	4
Chef traditionnel	Arrond	1	1	1	1	4
Chefs religieux	Arrond	2	2	2	2	8
Relais communautaire (santé communautaire)	Arrond	1	1	1	1	4
Autres participants (SFD, Poste, CLAC, SBEE, ADV)	Comm.	5	0	0	0	5
Total des représentants au niveau Arrondissement qui en fonction de leur résidence habituelle sont d'un village		43	26	28	25	122
Comité Technique (quelques membres)		8	8	8	8	32
Les chefs de villages ou quartiers de ville et 1 de leurs conseillers	Village	2*13 villages	2*10 villages	2*7 villages	2*6 villages	72

Total	77	54	50	45	226
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

Les données recueillies à l'issue des entretiens ont été déployées sur la plateforme KoboCollect qui a généré automatiquement la base de données à partir de laquelle le traitement et l'analyse ont débouché sur le rapport diagnostic.

1.2.3. Organisation des ateliers

1.2.3.1. Atelier de pré-validation technique du rapport diagnostic

Conformément au Guide d'élaboration des PDC, le rapport diagnostic de la commune Cobly a fait l'objet d'une prévalidation par le comité technique de la Mairie accompagné d'un représentant de l'ACAD, de Plan Bénin International, de la Direction Département du Cadre de Vie et de l'Initiative LoCAL (Local Climate Adaptive Living Facility). C'est à travers une retraite organisée à Natitingou que ledit rapport a été relu et toiletté de fond en comble pour s'assurer de sa conformité au niveau de développement de la commune et de la prise en considération des thématiques transversales. Cet atelier s'est déroulé à la Direction Départementale de la santé de l'Atacora du 06 au 08 février 2023.

1.2.3.2. Atelier communal de validation du rapport diagnostic

Suite à la validation technique du rapport diagnostic par le comité technique composé des cadres et techniciens de la Mairie et la pris en compte des recommandations et amendements, il a été organisé un atelier de validation à grand public qui a réunit tous les acteurs (comité de pilotage, comité technique, cadres et agents des services déconcentrés de l'Etat, PTF, cadres de l'ACAD) le 20 février 2023 à la salle de réunion de la Mairie.

Cette validation communale a permis de finaliser le tableau FFOM de la commune et de définir ainsi la vision et les orientations stratégiques.

1.2.3.3. Organisation de l'atelier de définition de la Vision, des orientations stratégiques et programmes de la commune

Après la validation du rapport diagnostic du PDC 4 et la prise en compte des observations un atelier communal a été organisé le 13 mars 2023 à la Mairie de Cobly et en tenant compte du tableau FFOM, il a servi de cadre de définition de la vision et de la formulation des orientations stratégiques et programmes. La Commune s'est ainsi dotée d'une vision et de 4 orientations stratégiques qui ont servi de base pour la programmation (5 programmes).

1.2.3.4. Atelier de pré-validation technique du PDC 4

Le premier draft du plan développement communal après son élaboration a fait l'objet d'une pré-validation technique en atelier les 05, 06 et 07 avril 2023 au siège de la Direction Départementale de la Santé des Départements de l'Atacora et de la Donga à Natitingou. Cet atelier a connu la participation des membres du comité technique d'élaboration du PDC4 de Cobly, un représentant de la Direction Départementale du Tourisme de l'Atacora, le consultant du projet ProAgri, un représentant de l'ACAD et les consultants du cabinet Local Focus Consulting. A cette occasion, les participants se sont penchés sur le cadre logique, le cadre programmatique et le cadre de performance du PDC4.

1.2.3.5. Atelier communal de validation du PDC4

Le PDC4 de la commune de Cobly après la phase de pré-validation technique a fait l'objet d'une validation à grand public en atelier communal le 17 avril 2023 dans la salle de reunion de la Mairie. Cet atelier a ainsi permis aux membres du comité de pilotage élargi aux membres du Conseil de Spervision de la Commune, aux Présidents des différentes commissions, aux OPA, PTFs et acteurs des SDE d'apporter leur contribution pour l'amélioration du document.

1.2.3.6. Validation par le Conseil communal

Le Conseil communal est l'organe habilité à valider les objectifs de développement qui engagent la Commune. A ce titre les Conseillers Communaux de Cobly, convoqués pour le 26 avril 2023, se sont réunis au cours de la deuxième session ordinaire de l'année 2023 pour valider leur PDC 4. Cette session a été présidée par le Maire en personne. Elle a connu la participation de dix-sept (17) Conseillers Communaux sur les dix-sept (17) que compte le Conseil communal. Ce taux de participation témoigne de l'intérêt que les élus portent à ce document stratégique. Au terme des échanges, le PDC 4 de Cobly a été validé à l'unanimité des Conseillers Communaux présents. Il est évalué à **six milliards sept- cent cinquante millions trois cent soixante-trois mille (6 750 363 000) francs CFA**. Le Maire a été instruit aux fins de prendre les mesures nécessaires pour son approbation par l'autorité de tutelle dans les délais requis en la matière.

1.2.3.7. Approbation

Contrairement à la méthode classique d'approbation, cette phase se déroule en deux étapes : l'avis consultatif du Ministère de la Planification et l'approbation par l'autorité de tutelle.

1.2.3.8. Avis consultatif du Ministère en charge de la planification

Conformément au nouveau guide d'élaboration des PDC, cet avis rassure la commune de quant à l'assurance qualité du document avant son approbation par le Préfet.

Ainsi, la Direction Départementale du Développement de l'Atacora et la Direction Générale des Politiques Publiques examinent conjointement le document et soumettent au Ministre en charge de la Planification un avis motivé.

Cet avis motivé du Ministère en charge de la planification accompagne et facilite l'approbation du document par le Préfet.

1.2.3.9. Approbation

Une fois adopté par le Conseil communal et examiné par le Ministère en charge de la Planification et le comité technique préfectoral, le PDC 4 sera approuvé par le Préfet après vérification de la cohérence du document avec les politiques, stratégies, normes et autres outils nationaux par le Conseil Départemental de Concertation et de Coordination (CDCC).

1.2.3.10. Popularisation

Cette étape est très importante parce qu'elle permet à la société civile et à tous les acteurs de s'approprier le plan afin de mieux participer à sa mise en œuvre.

Pour faciliter la popularisation du PDC 4, un support synthétique de sa présentation a été élaboré par le Comité Technique. Ce support servira de base pour la mise en œuvre de différentes initiatives d'information et de communication sur ce document de référence du développement de la commune. Ces initiatives sont nombreuses et variées. On peut, entre autres, citer :

- la confection de plaquettes ou de dépliants de présentation du PDC4 ;
- la traduction en langues locales du PDC 4 pour faciliter son appropriation par les alphabétisés de la commune ;
- la production et diffusion des émissions radiophoniques ;
- la confection d'affiches et de kakémonos ;
- l'animation d'assemblées villageoises et d'arrondissement de restitution du contenu du PDC 4 ;
- l'animation des conseils villageois et d'arrondissement ;
- les tables rondes et conférences sur le développement de la commune ;

- les réunions du cadre fédérateur ;
- etc....

II. PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

L'exercice du diagnostic du développement de Cobly fait toucher du doigt des réalités singulières à celle-ci dans nombre de domaines et pour lesquelles des défis multiples sont à relever si on veut atteindre un niveau de développement en lien avec les ODD dans les années à venir.

L'analyse diagnostique réalisée dans les différents secteurs de la commune de Cobly révèle que la commune a connu de grandes avancées mais aussi de recul, de craintes profondes et de vives espérances suivant les secteurs considérés. Ainsi l'offre de services publics s'est sensiblement améliorée tant du point de vue des infrastructures que du personnel administratif mais la qualité des services et la fréquentation restent à améliorer.

L'administration locale est la porte d'entrée du processus de développement local. La pleine exécution des prérogatives conférées aux communes par les textes et lois sur la décentralisation. A Cobly, on note l'existence de services techniques et administratifs clés qui permettent d'assurer un minimum d'efficacité à l'administration communale. Cependant le besoin en personnel qualifié reste d'actualité. Bien que doté de cadres techniques par le Gouvernement, la plupart des services municipaux fonctionne avec un personnel insuffisant et moyennement compétent en ce qui concerne les cadres d'exécution.

Sur le plan démographique et social, la population de Cobly est jeune. Cela pose à la commune des défis en matière d'amélioration du taux brut de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école mais aussi de maintien de ces enfants dans le système éducatif (niveau primaire, secondaire) et de la protection de leurs autres droits (santé, nutrition, épanouissement, ...).

Dans le domaine de l'agriculture, l'existence de vastes étendues de terres cultivables l'existence de bas fond et le caractère adapté du climat à la culture de produits vivriers permettent à la commune d'avoir une autosuffisance alimentaire. Malheureusement, la destruction du couvert végétal et l'appauvrissement des sols du fait des perturbations climatiques et des actions anthropiques menacent cette stabilité alimentaire. En outre les dysfonctionnements notés au niveau des organisations paysannes, le caractère rudimentaire des techniques de production, l'insuffisance

d'encadrement technique et la non adoption des mesures de gestion durable des terres (GDT) affectent significativement la production de cultures de rentes et limitent la compétitivité de l'agriculture. L'insuffisance d'aménagement des bas-fonds est un obstacle majeur à la production de culture de contre saison à grande échelle. La maîtrise des techniques de transformation agro-alimentaire et la recherche d'opportunités d'écoulement des produits s'imposent aussi comme défis.

L'économie de la commune étant principalement agricole et caractérisée par une production vivrière et de rente orientée vers la commercialisation, sa conséquence directe est l'augmentation continue des emblavures et l'utilisation plus accrue des pesticides dans le but d'augmenter les productions. On y voit donc la nécessité d'améliorer les niveaux de rendement des productions à travers l'adoption des techniques de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques, de développer le processus de sécurisation conformément au code foncier pour diminuer l'insécurité foncière galopante. Cela appelle également au développement de la transformation des productions agricoles. La commune gagnera à diversifier son économie agricole d'une part mais en donnant de la valeur ajoutée à ses productions par cette transformation d'autre part. Les investissements dans les projets d'entrepreneuriat des jeunes pourraient aller dans ce sens pour trouver par ailleurs des solutions à l'emploi des jeunes. D'autres domaines économiques notamment celui du tourisme et de l'économie numérique sont à explorer pour occuper la jeunesse car l'immigration des jeunes vers le Nigéria et le Ghana pour se constituer en ouvriers agricoles avec les conséquences que cela engendre non seulement pour la commune car celle-ci se vide de ses bras valides mais surtout que ces jeunes une fois là-bas s'adonnent à la consommation des stupéfiants et reviennent pour la plus d'entre eux en toxicomanes.

Le secteur de la pêche reste peu développé en dépit du potentiel de la commune en matière de cours d'eau. L'ensablement des cours d'eau, l'intoxication des espèces halieutiques du fait de techniques de pêches inadaptées et la surexploitation de certains cours d'eau du fait du défaut de réglementation sont les principaux problèmes qui se posent.

Au niveau de la santé il y a eu un effort de couverture de tous les arrondissements et même de quelque quelques grosses agglomérations en infrastructures de santé pour permettre aux populations de bénéficier de soins de proximité. Cependant la qualité des infrastructures et les conditions de travail précaires (vétusté ou inexistence des bâtiments,

défectuosité des équipements, inexistence d'incinérateur, difficulté d'accès à l'eau et à l'électricité) ne permettent pas d'offrir des services de qualité. En outre on note un manque réel personnel qualifié. Quant aux moyens roulants, ils sont quasi amortis. Le plateau technique des différentes formations sanitaires mérite un renforcement afin de permettre la prise en charge de certains malades souvent référés à l'hôpital Saint-Jean de Dieu de Tanguiéta. Les questions liées aux sécurités alimentaires et nutritionnelles se posent avec acuité. Le taux de malnutrition est évalué à 37 % connaît une baisse progressive grâce à l'intervention de partenaires (PMASN, AMSANA, PROFI) et l'implication des autorités locales. Désormais, on remarque une prise en compte de cette thématique dans les documents de planification de la commune contrairement à un passé récent.

Quant à l'élevage, il demeure traditionnel et peu compétitif en dépit de la diversification des activités d'élevage. Néanmoins on y trouve des promoteurs de l'élevage de la volaille. L'insuffisance des points d'eau, les épizooties, le non accès aux services vétérinaires constituent les principaux obstacles. L'insuffisance et l'obstruction des couloirs de transhumance et de pâturage engendrent également de fréquents conflits entre éleveurs, agriculteurs et transhumants.

Dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la problématique changement climatique à une influence négative sur la performance des activités. On constate un tarissement précoce de cours d'eau, des mares et des retenues d'eau. Ajouter à la déforestation, les feux de brousse, la coupe abusive des arbres entraînent une forte chaleur et des poches de sécheresse.

Au plan de l'habitat et de l'urbanisme, la commune peut se prévaloir du lotissement deux chefs-lieux d'arrondissement (Cobly et Tapoga) et de vastes étendues pour abriter les nombreuses infrastructures dont l'implantation s'impose pour le développement de la commune. Toutefois compte tenu de l'indisponibilité de tous les documents des lotissements déjà effectués, il urge de corriger cette défaillance. Aussi les contestations liées aux terres abritant les infrastructures socio communautaires appellent les acteurs communaux à une vaste opération de sécurisation foncière de ces terres mais aussi des terres agricoles pour parer aux nombreux conflits fonciers et à l'insécurité foncière aux s'exposent les agriculteurs et les investisseurs. Tout ceci fait appel également à un esprit d'anticipation du lotissement des arrondissements ruraux voir des grosses agglomérations.

S'agissant de la sécurité, la situation actuelle du département de l'Atacora et partant de la commune de Cobly impose une co-construction de la sécurité entre les populations et les agents des forces de l'ordre. Aussi, un plaidoyer auprès de l'Etat central pour la création des unités de police au sein des arrondissements de Tapoga et Kountori aiderait davantage la commune à vivre dans un climat de sécurité et de confiance.

Au plan énergétique de nombreux défis sont à relever pour la compétitivité de l'économie et pour l'amélioration de la qualité de vie. Ainsi l'électrification du chef-lieu de la commune et des arrondissements de Tapoga et Datori en passant par Nanagadé, même si elle a permis de régler des problèmes, ne couvre pas les besoins énergétiques de la commune. Alors des plaidoyers doivent être entrepris pour une couverture intégrale des quartiers de ville /village et son extension à l'arrondissement de Kountori et aux grosses agglomérations de la commune. De même la seule station d'essence existante ne fonctionne plus et les populations sont confrontées à de véritables difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers. L'utilisation du bois de chauffe et du charbon de bois pour la cuisine pose de véritables problèmes environnementaux.

S'agissant du transport, des efforts remarquables ont été opérés dans les aménagements et la réhabilitation des pistes de déserte rurales. Mais le parcours reste toujours long car l'ouverture de voies dans les chefs-lieux des arrondissements et l'accès aux grosses agglomérations demeurent un souci. Les difficultés de circulation des biens et des personnes se font observées surtout en période pluies. Le manque de parc automobile surtout pour les gros porteurs crée de désagréments.

Quoique l'accès aux chaînes de radio et télévision nationales soit faible, le secteur des télécommunications est en plein expansion. On note la présence de nombreux réseaux cellulaires et un nombre de plus en plus croissant d'abonnés. L'extension des voies et moyens de communication est un facteur important de développement aujourd'hui avec la dynamique de digitalisation que le gouvernement a amorcé depuis quelques années.

La situation de la femme dans la commune de Cobly est liée au contexte socio-culturel marqué par une inégalité entre l'homme et la femme dans l'accès à la terre notamment. De même, la femme n'a pas accès au crédit, aux intrants et au contrôle des ressources dans le ménage. Cependant, il s'observe une nouvelle génération de femmes leaders qui émergent dans le domaine agricole.

Quant à la protection sociale, elle se limite aux actions du Centre de Promotion Sociale (CPS) qui avec l'aide des PTF et les apports du Gouvernement assure le minimum aux couches vulnérables. Des actions de grandes envergures doivent être réalisées pour éviter l'étouffement du CPS car la commune de Coby est une commune qui compte beaucoup de personnes vulnérables.

La capacité financière réelle de la commune de Coby ne dépasse pas trois cent millions de francs CFA par an. Le financement des projets structurants et ambitieux par la commune impose à l'administration communale l'adoption de meilleurs outils de gouvernance qui intègrent à la fois la mobilisation des ressources propres et externes mais aussi la reddition de comptes aux populations à la base. De plus, le partenariat public-privé (PPP) et le dialogue public-privé (DPP) sont également des leviers de mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes pour le développement de la commune. Tout ceci aura le mérite de susciter une meilleure participation citoyenne des populations aux actions de développement de la commune.

Enfin l'ouverture de Coby vers le Togo par le bitumage et l'aménagement des principales voies terrestres mettra la commune dans une dimension supérieure de son développement.

III. DIAGNOSTIC DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Pour mieux cerner l'état des lieux du développement de la commune de Coby, il est nécessaire de passer au peigne fin les différentes activités enregistrées dans les secteurs de l'économie, du social, de l'environnement, et de la gouvernance de la commune mais aussi les dynamiques enregistrées dans ces secteurs et leurs impacts sur la vie quotidienne des populations. Ces activités relèvent également des cibles spatialisées des ODD suivant leurs domaines.

3.0. Utilisation des résultats de l'évaluation du PDC 3

Conformément à l'article 30 de la loi n°2021 - 14 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration territoriale en République du Bénin, la commune de Coby s'est dotée de son Troisième Plan de Développement Communal (2018-2022). Il a été mis en œuvre dans un contexte marqué par la pandémie du COVID 19, les défis sécuritaires de la région de l'Atacora et environs puis la cherté de la vie consécutive à des événements tels que la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Le Plan de Développement Communal troisième génération de la commune de Coby comporte au total six (06)

programmes, vingt-neuf (29) projets et cent quatre-vingt-deux (182) activités. Son objectif est d'adresser tous les problèmes de développement issus de l'analyse de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces. D'un coût global de quatre milliards sept cent trente millions trois cent soixante-treize mille six cent (4 730 373 600) francs FCFA à l'élaboration, le budget du PDC 3 de Cobly a été exécuté à l'évaluation à 4.147.935.400 F CFA avec un taux d'exécution physique (TEP) de 64,71 % et un taux d'exécution financière (TEF) de 52,56 % en décaissement. Dans l'ensemble, les programmes et projets du PDC 3 ont été pertinents et cohérents par rapport aux orientations stratégiques de la commune, de la région et du pays. Sa mise en œuvre a été relativement efficace et efficiente au regard de l'écart entre le taux d'exécution physique et financière. Le PDC 3 de la commune de Cobly a eu des effets positifs sur la vie socioéconomique de la population en général et la performance de l'administration communale en particulier. De son évaluation, plusieurs leçons apprises pourraient améliorer la mise en œuvre du PDC 4 dont les plus importantes sont :

- prédominance des sources informelles dans l'appropriation du PDC au détriment des sources officielles ;
- faible coordination des interventions des partenaires ;
- faible capacité de la commune à mobiliser les ressources propres pour accompagner le développement à la base.

A partir de ces leçons apprises, des recommandations ont été formulées pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre du PDC 4. Il s'agit entre autres de :

- mettre l'accent sur les canaux officiels pour la vulgarisation du PDC tels que les sessions du Conseil communal, les audiences publiques de reddition de compte et les émissions radio ;
- faire de l'investissement sur ressources propres une priorité pour rendre visible les actions de la commune et mieux impacter les populations ;
- mettre en place un dispositif informationnel de suivi-évaluation pour pallier au manque de données.

3.1. Economie

Le secteur de l'économie dans la commune de Cobly est caractérisé par la production agricole aussi bien des vivriers que des produits de rente, l'élevage, l'exploitation forestière et de celle des mines, l'artisanat, la transformation des produits agricoles, le commerce, le transport, l'hôtellerie et les institutions financières.

3.1.1. Production agricole

L'agriculture est la principale activité d'occupation de plus de 90% de la population active de la commune de Cobly et fortement tributaire de la cible 13.1 des ODD intitulée « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ». Sur un total de 10 776 ménages agricoles dénombrés au cours du RNA en 2021, 10 719 sont investis dans la production végétale. Le secteur agricole est l'une des priorités de la commune et se justifie par le choix de la cible spatialisée ODD 2.1 « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ».

Les principales productions agricoles à Cobly sont les céréales (maïs, sorgho, mil, riz), les racines (igname et manioc), les légumineuses (niébé, sésame, voandzou, arachide et soja) et les cultures de rente (coton,). Les plantations d'anacarde prennent de plus en plus une place non négligeable dans la production agricole de la commune. La commune dispose également d'une forte potentialité d'arbres de karité.

L'agriculture dans la commune de Cobly présente des signes d'une activité en dent de scie tant du point de vue des superficies emblavées que des quantités produites. Pour le compte des trois dernières campagnes agricoles (2019, 2020 et 2021), les superficies emblavées des céréales dans la commune sont respectivement de 15 512,9 Ha, 15 720,1 Ha et 21 613,1 Ha pour des quantités totales de productions respectives de 24 122,4 T, 21 875,7 T et 31 860,3 T. On constate que pour presque les mêmes superficies emblavées (autour de 15 000 Ha), les quantités de production sont les mêmes (années agricoles 2019 et 2020). Mais avec l'augmentation de la superficie en 2021, la quantité de production a augmenté.

La même tendance s'observe au niveau des tubercules, les légumineuses et les produits maraîchers. En ce qui concerne les cultures de rente, on assiste à une diminution de la production en dépit de l'augmentation des superficies emblavées. Toutefois, il est à noter l'émergence de nouvelles spéculations telles que le soja et le sésame.

Quant au rendement à l'hectare, on note de façon globale une tendance en dent de scie sur l'ensemble des productions avec une nette progression en ce qui concerne certaines spéculations comme le riz sur les trois années. Aussi il est à noter que pour la même période, le pourcentage

des terres exploitées en rapport avec les terres disponibles de la commune est croissant.

La commune de Cobly présente un secteur agricole caractérisé par une croissance relative des superficies et une production à rendement variable. Cette situation pourrait s'expliquer par la grande masse de la main d'œuvre agricole notamment celle des jeunes (15-40 ans) qui partent en exode vers les pays de la sous-région (Nigéria, Ghana) et autres départements du Bénin plutôt que de rester sur place pour renforcer l'agriculture locale.

La situation des rendements/productions pourrait également relever des questions de respects des itinéraires techniques, de la maîtrise de l'eau agricole et des aléas climatiques.

Cependant, le secteur agricole est confronté à la variabilité climatique qui entraîne le bouleversement du calendrier agricole que les producteurs ne maîtrisent plus. Les pluies commencent parfois trop tôt ou trop tard. Du coup, il est difficile pour les producteurs de trouver les semences appropriées à un rythme des saisons qui ne peut être prévu à l'avance. Aussi, les saisons pluvieuses sont-elles marquées de plus en plus par des poches de sécheresse. Les producteurs sont parfois contraints de procéder à des semis répétitifs en raison des pertes engendrées par le fort ensoleillement et l'absence de pluies sur une longue période. De même, les fortes pluies enregistrées par moment, inondent les exploitations et détruisent les cultures.

La baisse des rendements pour la plupart des produits agricoles notée ces trois dernières années, pourrait être interprétée entre autres comme les effets directs du dérèglement climatique dans la commune de Cobly.

Les mesures d'adaptation à ces effets des changements climatiques s'avèrent urgentes dans la mise en place des infrastructures marchandes de la commune et même dans la construction et l'entretien des pistes rurales. Autrement, les activités commerciales continueront de subir des pertes importantes engendrées par le dérèglement du climat dans la commune.

En nous référant au genre, nous pouvons retenir que la situation de la femme dans la commune de Cobly est liée au contexte socio-culturel marqué par une inégalité entre l'homme et la femme dans l'accès à la terre notamment. Or de plus en plus, la terre est un élément factuel dont il faut

tenir compte dans la production agricole. L'accès limité à la terre réduit du coup la possibilité pour la femme d'éclorer sa capacité réelle au même titre que les hommes dans le domaine de la production agricole. C'est la réalité des femmes à Cobly où la société considère que tout héritage domanial légué à une femme est destiné à devenir la propriété de son mari. Les terres qui sont concédées aux femmes en général sont des terres appauvries ou des terres dont l'utilisation est limitée aux cultures saisonnières. Cette situation est plus accentuée en milieu rural qu'urbain où la femme est totalement soumise aux décisions de son époux ; ce qui la place dans une insécurité foncière permanente et réduit de ce fait considérablement sa capacité à produire les céréales et autres produits agricoles.

Cette faible capacité des femmes à produire met en péril la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage. Cette dernière repose sur quatre facteurs que sont la disponibilité des produits alimentaires de qualité, l'accessibilité à ces produits par les populations et leur capacité économique à se les procurer, leur utilisation effective et la stabilité dans la jouissance des conditions favorables à la production et à la conservation des produits dans le temps.

Dans la commune de Cobly, les aliments de base pour la nutrition des populations sont les céréales (maïs, sorgho, mil et riz), des racines et tubercules (igname, manioc) et des légumineuses (arachide, niébé, voandzou, soja) des protéines (petits poissons). Les quantités produites de ces denrées sont relativement suffisantes pour garantir la disponibilité de ces produits aux populations. Mais il se pose dans la commune les problèmes d'accessibilité en ces produits sur toute l'année surtout la capacité économique des populations à s'en procurer à tout moment. En effet, à la récolte, les ménages réalisent des stocks de ces vivres dans les greniers familiaux. Mais en raison des difficultés pour le stockage de masse et la conservation du fait de l'absence de diversification de sources de revenus, les excédents de ces vivriers sont très tôt envoyés dans les marchés locaux à bas prix. En conséquence, au cours des périodes de soudure, la disponibilité et la capacité des populations à pouvoir s'approvisionner en ces produits sont mises à rude épreuve. Cela expliquerait entre autres le fait que la commune de Cobly continue d'être considérée comme une "zone rouge" de la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon les différents rapports annuels du programme alimentaire mondial (PAM).

La position frontalière de la commune de Cobly d'avec le Togo contribue largement à lui assurer la dimension accessibilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, les populations de la commune se ravitaillent en produits manufacturés au marché de Gando en République Togolaise. Les possibilités d'écoulement qu'offrent les marchés locaux contribuent aussi bien à assurer l'accessibilité des produits agricoles que des produits manufacturés nécessaires à leurs besoins. Cependant, de par la position géographique de la commune, le commerce transfrontalier pourrait être source de bradage de ses produits vivriers de base. Il est donc important qu'une politique de conservation des produits et de protection des citoyens contre les trafics de dépossession de la commune en vivriers soit mise en place par le Conseil communal.

Dans le contexte actuel où l'un des défis importants des systèmes de vulgarisation agricole est d'intensifier la meilleure méthode de communication des informations agricoles aux yeux des paysans, ajouté à la prépondérance des effets des changements climatiques, l'utilisation des vidéos est apparue comme une alternative intéressante. Avec les multiples organisations paysannes dont dispose la commune de Cobly, la diffusion de techniques culturales, de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de gestion durable des terres à travers des séances de formation vidéo ou à des vidéos diffusées via des forums WhatsApp peut contribuer à améliorer le rendement des productions agricoles.

Mais force est de constater que cette opportunité numérique n'est pas encore exploitée dans l'agriculture dans la commune de Cobly. Or des atouts existent dans ce sens. Au-delà d'une diversité d'organisations agricoles, il se répand de plus en plus au sein de la population l'usage des smartphones multi fonctions qui peuvent être des canaux intéressants de diffusion de messages agricoles importants y compris ceux relatifs au conseil agricole, à la situation des marchés, des prix de produits ou autres. Des efforts des gouvernants aux niveaux national et communal sont cependant indispensables pour mettre en place les facteurs de l'exploitation du digital dans l'agriculture au nombre desquels l'internet passe pour le plus important.

❖ **Accompagnement institutionnel de l'agriculture à Cobly**

Si les rendements au niveau de certaines spéculations (riz, soja, coton...) ont augmenté ces dernières années, la commune de Cobly le doit à un accompagnement institutionnel de la production agricole. En effet, une diversité d'institutions spécialisées dans le domaine agricole telles que

l'ATDA, la DDAEP, GIZ, FNDA, Îles de Paix travaillent à impulser une dynamique nouvelle à l'agriculture. Leurs interventions améliorent progressivement la production, renforcent la professionnalisation dans le secteur, l'éclosion des chaînes de valeurs ajoutées et clusters.

Le projet de mise en place d'un lycée technique agricole sur une superficie de mille cinquante (1050) hectares dans la commune assurera l'accompagnement continu des acteurs agricoles.

De plus, les appuis de ces institutions sont orientés vers les organisations locales.

3.1.2. L'élevage

L'élevage est une activité exercée par plus de la moitié des ménages agricoles de la commune. En effet, sur un total de 10 776 ménages agricoles, 5893 pratiquent l'élevage soit 54,69%. L'agropastoralisme est donc une réalité dans la commune avec des agriculteurs élevant autour de leurs exploitations quelques têtes de ruminants et des éleveurs pratiquant de plus en plus l'agriculture. Les caprins viennent en tête des ruminants élevés dans la commune et sont suivis respectivement des ovins et des bovins. La volaille et les porcins sont très présents dans le système d'élevage de la commune.

Il faut préciser cependant que l'élevage pratiqué dans la commune est du type extensif avec la mobilité pastorale comme mode de production pour les ruminants. Ce mode d'élevage extensif nécessite des espaces ouverts libres pour l'accès du cheptel au fourrage et à l'eau. Dans le domaine de l'élevage, nous assistons à des maladies animales dues à la mauvaise qualité et à la rareté du fourrage, le manque d'eau et l'eau polluée. Les filières porteuses de production animale adaptées aux jeunes identifiées sont essentiellement l'élevage des petits ruminants (ovins) et la volaille. Des accompagnements spécifiques en faveur des jeunes et des femmes doivent être mises en place pour promouvoir l'élevage des petits ruminants et la volaille. Il en de même des aménagements appropriés qui doivent être mises en place comme mesure d'accompagnement pour développer des CVA de production de fourrage pour la sédentarisation des troupeaux de ruminants bovins, ovins et caprins.

❖ Accès au pâturage et à l'eau

Si la production bovine est loin d'être le premier type d'élevage de ruminants de la commune, il nécessite cependant les ressources naturelles que sont le pâturage pour l'alimentation du bétail et les points d'eau pour

leur abreuvement. Les animaux doivent donc aller chercher ces ressources en se déplaçant tous les jours.

L'accès au pâturage devient de plus en plus difficile en raison de l'extension des exploitations constatée ces dernières années au niveau des agriculteurs qui à la recherche de terres plus fertiles occupent de plus en plus les espaces jadis pâturés par les animaux. Aussi, faut-il le souligner l'occupation des couloirs de passage des animaux mis en place par la mairie de Cobly et qui faciliteraient cette mobilité du bétail. Face à cette difficulté, la mairie de Cobly, avec l'appui de la Police Républicaine, a débouché sur la dynamisation des comités de transhumance aux niveaux communal, arrondissement et village pour l'identification et la délimitation en vue de la restauration des espaces pastoraux (couloirs de passage et aires de pâturage) pour ruminants de la commune. Cela a permis la délimitation d'une aire de pâturage à Tapoga, mais qui n'a pas fait l'objet d'aménagement. Aussi, la commune a-t-elle pu identifier quelques couloirs de passage pour animaux repartis dans tous les arrondissements. Il faut noter également l'existence d'un couloir de transhumance balisé sous financement de Acting For Life en collaboration avec l'EDP Pendjari.

Quant aux points d'eau pour abreuvement, ils se résument dans la commune aux cours d'eau naturels dont la plupart tarit en saison sèche. Les quelques retenues d'eau mises en place dans le cadre des politiques d'aménagement hydro-agricole (Didori, Nouangou et Namoutchaga), sont toutes en état de dégradation. Seul le mini-seuil de rétention d'eau à but pastoraliste de Siéno récemment construit est dans un bon état. Cependant, son état actuel d'assèchement précoce nécessite des actions correctives urgentes. En dehors de ces retenues, seul le village de Pentinga dans l'arrondissement de Tapoga dispose de trois (3) forages pastoraux dont seulement deux (2) sont fonctionnels. L'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux notamment les bovins est un défi pour les éleveurs.

Faute donc de la mise en place d'un dispositif spatial facilitant effectivement l'accès à l'eau et au pâturage pour les animaux dans la commune, les éleveurs laissent souvent divaguer leurs animaux dans les champs des agriculteurs avec pour conséquence les conflits agriculteurs-éleveurs récurrents parfois sanglants dans la commune.

Dans le cadre de la politique gouvernementale de sédentariser à court et moyen terme les troupeaux au Bénin, le projet ProSER est mis en place et envisage de soutenir les éleveurs et les campements d'éleveurs à

sécuriser des espaces pastoraux pour le bétail. Il est envisagé un appui pour la sécurisation foncière de cinquante (50) hectares par campement ciblé dans les arrondissements de Tapoga, Kountori et Datori.

Encadré 2

En somme, il est à retenir que même si l'élevage de bovins n'est pas hissé au premier rang de la production animale de la commune de Cobly, le mode de production de ces bovins basé sur la mobilité pastorale engendre de plus en plus des conflits entre agriculteurs et éleveurs. L'aménagement de l'espace rural à grande échelle qui intègre cette production animale est une préoccupation majeure dans la mise en œuvre des actions de développement de la commune au cours des prochaines années.

❖ **Organisations institutionnelles autour de la production animale à Cobly**

La production animale commune de Cobly bénéficie d'un accompagnement institutionnel d'une diversité d'institutions spécialisées dans le domaine de l'élevage telles que l'ATDA, la DDAEP, Acting For Life travaillent à impulser une dynamique nouvelle à l'agriculture. Leurs interventions améliorent progressivement la production, renforcent la professionnalisation dans le secteur, l'éclosion des chaînes de valeurs ajoutées. Les appuis de ces institutions sont orientés vers les organisations locales.

❖ **Production halieutique**

La commune de Cobly ne dispose pas de zone favorable à la pratique de la pêche. Cependant, on note quelques cours d'eau et retenues d'eau où la pêche est très peu pratiquée et les eaux servant également à l'abreuvement des animaux ; il s'agit de : Kénantakibonkè, Oudékou, Outeriminhoun, Oukomou, Kèpouonkè, Kèholikè, Koukpénou ou Kongou ou Ouhouonou. La pratique de la pêche est surtout de type artisanal.

On note sur les sites maraîchers de la commune une nouvelle pratique qui consiste à réaliser la pisciculture en association avec le maraîchage. En effet, un tiers des sites maraîchers (6 sur 18) de la commune sont dotés de dispositifs de pisciculture constitués des étangs et des bassins piscicoles. Cette pratique a été introduite à Cobly par le Programme d'Appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora (AMSANA). Malheureusement, seul le site de Barika demeure dans l'activité.

3.1.3. Production et exploitation des ressources forestières

En termes de ressources forestières, la commune de Cobly dispose de 34 452 Hectares (Ha) de forêts. Ces forêts se rencontrent dans tous les arrondissements et peuvent être réparties en trois catégories à savoir : les forêts galeries (1 163,73 Ha), forêts claires et savanes boisées 9 890,01 Ha, savanes arborées et arbustives (23 398,26 Ha) et les forêts sacrées. Le mode de gestion de chacune d'elles varie en fonction de la catégorie. En effet, les forêts galeries sont libres d'accès et cela a contribué fortement à leur dégradation. En ce qui concerne les forêts sacrées, elles sont les lieux de cultes et de pratiques spirituelles. Elles font donc objet de protection de la part des populations elles-mêmes en raison des croyances endogènes en lien avec leur sacralisation.

L'exploitation forestière est caractérisée par la production de bois d'œuvre pour meubles et charpentes et par la production du charbon de bois. Ainsi il est à noter, que la majorité des ménages de la commune de Cobly utilisent à grande échelle le bois de chauffe pour la cuisine et autres activités. C'est dire donc qu'une forte pression est exercée sur la ressource naturelle "bois" des forêts de la commune (Voir ODD 13.1).

Encadré 3

La coupe de bois de chauffe et la production de charbon sont des facteurs majeurs de destruction de la végétation notamment les forêts de la commune. Elles contribuent fortement à accentuer les effets des changements climatiques dans la commune.

3.1.4. Exploitation minière

Les résultats issus des ateliers d'arrondissements et les différentes collectes de données effectuées sur le terrain révèlent l'existence de plusieurs types de ressources minières dans la commune de Cobly (sable, argile, graviers, latérite etc...). L'absence d'une politique d'organisation de l'exploitation de ces ressources induit non seulement un manque à gagner pour l'administration communale mais aussi crée des problèmes à l'environnement car, certains exploitants n'hésitent pas à s'effrayer le chemin dans les champs des agriculteurs pour accéder aux sites.

3.1.5. L'artisanat

L'artisanat est constitué de plusieurs corps de métiers investis dans la prestation de service, la transformation des produits agricoles et les autres

métiers de réparation. Au nombre de ceux-ci, on peut citer les métiers du textile (couture, tissage, ...), les soudeurs, les mécaniciens (motos, autos...), les coiffeurs/coiffeuses, cordonniers, ...Les artisans dans la commune de Cobly sont organisés en deux collectifs de tous les artisans de la commune regroupant les différents corps de métiers délivrant des diplômes professionnels (CQM). A cet effet, la commune avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, peut contribuer au développement de ces corps de métiers.

3.1.6. Transformation des produits agricoles

En dépit de la variété et des quantités relativement importantes des productions agricoles dans la commune, il faut noter que ces produits ne connaissent pas suffisamment de transformation sur place qui leur donne une plus-value permettant de booster les revenus des producteurs. Certes, des associations et/ou groupements de femmes s'adonnent à ces activités de transformation avec des méthodes rudimentaires pour plusieurs produits tels le riz paddy en riz étuvé, les noix de karité en beurre, le soja en pain, lait, fromage, biscuits et autres dérivés, des graines de néré en moutarde, de l'arachide en huile et galettes, du sorgho et mil en bière locale « tchoukoutou », du baobab en farine et en sirop. Il faut préciser cependant que ces initiatives de transformation ne sont pas soutenues par des unités modernes capables d'engager des quantités importantes des productions locales qui limitent voire annihilent les bradages de ces produits immédiatement à la récolte et à bas prix.

Encadré 4

La transformation des produits agricoles dans la commune repose sur un dispositif embryonnaire constitué de coopératives/groupements de femmes plein d'initiatives mais travaillant avec des techniques rudimentaires ne permettant pas de valoriser effectivement les productions ni d'empêcher leur bradage. Il urge de penser à mettre en place un dispositif de transformation des produits agricoles à partir d'unités modernes de transformation à grande capacité pour une professionnalisation de l'activité et la génération d'emplois formels dans le secteur mais aussi pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

en ce sens qu'elle entretient un lien très étroit avec les différents secteurs de l'économie. De par la proximité de Cobly avec le Togo, la majorité de sa production agricole en l'occurrence le soja, la volaille et les petits ruminants est convoyée vers ce pays par des commerçants qui s'appuient sur des réseaux diversifiés pour écouler ces produits. La commune importe en retour la plupart des produits manufacturés de première nécessité. Les

échanges commerciaux sont donc pendulaires entre Cobly et les localités transfrontalières voisines. Quant aux produits pétroliers, Cobly dépend de l'intérieur du pays.

Il faut préciser que ce commerce représente la principale activité non agricole à laquelle s'adonnent les actifs de Cobly. De ce fait, la commune s'est priorisée la cible spatialisée ODD 1.2, dont le but est que « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ».

Les échanges commerciaux à Cobly sont organisés autour de 8 marchés dont 4 principaux et 4 secondaires avec 1 marché à bétail qui s'anime une fois par semaine à l'exception de celui de Cobly centre qui s'anime désormais 2 fois par semaine.

Ceci montre à suffisance que la commune de Cobly est une commune très favorable au développement du secteur commercial pour la gent féminine. Les femmes sont généralement investies dans le commerce des produits agricoles. L'existence des marchés locaux et du marché de la commune de Gando au Togo offre de multiples opportunités pour l'écoulement des produits locaux et l'approvisionnement en produits manufacturés. A cela s'ajoute la production à grande échelle des produits comme le soja, l'arachide et le riz qui sont des produits commerciaux pas très concurrencés par les hommes. Les contraintes liées à l'accès au crédit, la primauté actuelle des motos et tricycles sur les voitures dans le cadre du transport sont entre autres les contraintes auxquelles font face les femmes de la commune de Cobly.

Cependant, au niveau de la production agricole, les échanges commerciaux subissent les effets des changements climatiques dont les manifestations sont :

- Les vents violents qui causent le décoiffement des bâtiments en général et celui des infrastructures marchandes en particulier (hangars de marchés, magasins de stockage des produits) ;
- Les fortes chaleurs enregistrées de plus en plus occasionnent la destruction des vivres ou autres produits stockés ;
- Les fortes pluies entraînant la dégradation des infrastructures routières.

Toutefois, face au défi de plus en plus grand de créer des opportunités pour l'emploi de la jeunesse et des femmes de la commune, les échanges commerciaux représentent une opportunité dont la

réorganisation constituerait une réponse à ces défis. Après les récoltes de produits agricoles dans la commune, il se crée un boom d'activités commerciales aussi bien à l'interne qu'au niveau transfrontalier. Ces activités sont entre autres le commerce des produits agricoles et d'élevage, des produits artisanaux, des produits importés (manufacturés et pétroliers). D'autres corps de métiers liés au transport sur motos deux ou trois roues de produits agricoles, l'entreposage, les courtiers ou commissionnaires de produits tropicaux et les chargeurs sont aussi exercés par de nombreux jeunes et femmes de la commune. A cela s'ajoute le commerce des produits pétroliers.

Par ailleurs, il faut mettre en exergue la diversité d'activités génératrices de revenus qui se développent en zone frontalière telles l'animation des buvettes, des bars et restaurants, des cafétérias, des cabines téléphoniques. Ces différentes activités économiques contribuent beaucoup à l'épanouissement de ces acteurs qui sont pour la plupart des jeunes déscolarisés ou en congé de fin d'apprentissage. Les activités commerciales jouent donc un rôle crucial dans l'occupation de la jeunesse et la satisfaction des besoins quotidiens d'une frange de la population de Cobly.

En dépit de ces opportunités, la faible employabilité des jeunes, et la digitalisation qui n'est pas totalement intégrée au quotidien des populations de la commune en général et des jeunes en particulier, demeurent un défi pour la commune pour freiner l'exode rural vers les pays de la sous-région. Les échanges commerciaux des produits GSM à travers les paiements électroniques, la publicité des produits sur les différentes plateformes de communications telles que FACEBOOK, WHATSAPP ont connu un début d'adoption par certains dans l'exercice de leurs activités commerciales. Comme dans les grands centres urbains du Bénin, le développement de la digitalisation pourrait faciliter la création des réseaux de fournisseurs sur internet ou des groupes what's app de vente ou d'achats de produits de tous genres.

La faible couverture du territoire de la commune par les réseaux et la qualité de l'internet combiné au taux d'analphabétisme élevé (plus de 50% selon le RGPH 4) constituent les freins à l'essor de l'utilisation du numérique dans les échanges commerciaux.

3.1.8. Transports

Les infrastructures routières sont très importantes dans les échanges commerciaux et facilitent les relations d'échanges entre les localités rurales environnantes et les centres urbains. Comme partout ailleurs au Bénin, les moyens de transport pour évacuer les productions agricoles sont les gros porteurs, les véhicules légers à six, quatre voire trois roues et les motocyclettes. Ces engins empruntent les routes qui sont la principale voie de transport des marchandises et des personnes dans la commune. La dégradation du réseau routier de la commune rend le transport de marchandises très périlleux. La chaîne de transport s'adapte donc à cette réalité et met à contribution les engins à deux et trois roues pour le regroupement des productions agricoles dans les agglomérations d'où les plus gros porteurs sont utilisés pour leur évacuation vers les centres commerciaux. A l'absence de routes bitumées ou pistes carrossables en bon état de praticabilité, s'ajoute l'inexistence de parcs automobiles aménagés. Cet état de choses impacte négativement le développement économique de la commune.

Il faut signaler que la commune ne dispose d'aucune station-service pour l'approvisionnement en produits pétroliers. Les populations se contentent des produits de contrebande.

3.1.9. Banques et institutions de microfinance

La commune de Coby dispose d'une seule institution de microfinance fonctionnelle. Il s'agit de la CLCAM basée au chef-lieu de la commune. D'autres institutions de microfinance (PEBCO, PADME, SIAN'SON Microfinance) offrent des services financiers à la population bien qu'étant installés en dehors de la commune. Pour accéder au micro-crédit ALAFIA conçu par le gouvernement béninois en direction des micro-entrepreneurs de la commune, seule la CLCAM joue un rôle de trait d'union. Il est à noter que la femme a un faible accès au crédit, aux intrants et au contrôle des ressources dans le ménage. Mais aujourd'hui, il s'observe une nouvelle génération de femmes leaders qui émergent dans le domaine agricole que la CLCAM et d'autres IMF accompagnent à travers les prêts solidaires.

Encadré 5

L'accès aux crédits pour la mise en œuvre des AGR aussi bien agricoles ou autres ne sont possibles dans la commune de Coby qu'avec officiellement la seule structure CLCAM. Cela ne garantit pas aux populations des offres concurrentielles et un service de qualité. Aussi, cela pose un problème de sécurité pour les commerçants qui doivent se déplacer avec des grosses sommes d'argent. Un plaidoyer des autorités communales auprès d'autres institutions financières permettra de résoudre les difficultés d'accès au crédit des femmes transformatrices en particulier mais aussi de la population en général.

3.1.10. Hôtellerie

Dans le domaine de l'hôtellerie, Cobly dispose de très peu d'infrastructures hôtelières. Il existe deux (2) hôtels à Cobly centre et huit (8) auberges (Cobly 6, Datori 1 et Tapoga 1). Le développement d'une politique locale de promotion du tourisme à Cobly nécessite l'installation d'infrastructures adéquates d'accueil et de restauration.

3.1.11. Activités et filières économiques porteuses

❖ Filière Riz Paddy

Le marché du riz paddy est énorme et très loin d'être satisfait. A preuve, au niveau du pôle Atacora-Ouest, il existe 9 mini-rizeries installées (qui totalisent une capacité de 27 000 tonnes) et une vingtaine de décortiqueuses de riz (totalisant une capacité de 10 000 tonnes) soit une capacité globale de 37 000 tonnes par an. L'autoconsommation du riz dans les zones de production est élevée et atteint en moyenne 30% soit au moins 27 000 tonnes. Ainsi, le besoin interne serait de 64 000 tonnes sur une production totale record de 91 926 tonnes de paddy dans l'année ; ceci représente 70% de la production. En y ajoutant les besoins des acheteurs nigériens qui n'ont pas de limite dans les achats de paddy, on comprend que le débouché existe et est loin d'être comblé. A noter que le riz paddy acheté par les Nigériens dans les communes de l'Atacora (Matéri, Cobly, Tanguiéta, Péhunco, Kérou) et du Borgou (Nikki et Pèrèrè) est convoyé vers Tchikandou au Nigéria en passant par Nikki.

Des commerçants de Natitingou et de Tanguiéta viennent acheter le riz non décortiqué dans les marchés de la commune et vont l'améliorer pour le revendre à un meilleur prix. Les togolais (de Gando notamment) viennent également acheter le riz local de Cobly qui est de meilleure qualité et moins cher que celui du Togo. Les marchés où l'on rencontre les grandes quantités de riz local sont ceux de Cobly (de loin le plus important en matière de riz local), celui de Tokibi en 2^{ème} position et celui de Tapoga en 3^{ème} position. Il est à noter que le riz importé est plutôt rare dans la commune de Cobly en raison notamment de la différence de prix (500 F/kg en moyenne pour le riz importé contre 250 à 300 F/kg pour le riz local). Il y a donc des parts de marché à prendre pour le riz local.

Tableau 13 : FFOM Filière Riz

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de multiplicateurs de semences formés et expérimentés • Adoption de l'utilisation des semences certifiées par les riziculteurs • Bonne contribution aux travaux d'aménagement des bénéficiaires • Très bon niveau d'exploitation des bas-fonds aménagés ; • Engouement des riziculteurs pour la production du paddy ; • Bonne structuration et organisation du maillon de la production à travers les CVPR et l'UCCPR ; • Existence d'une mini-rizerie et de treize (13) décortiqueuses ; • Amélioration sensible de la qualité du riz local ; • Forte demande de consommation du riz local ; • Forte introduction du riz local dans les foires organisées • Disponibilités des PTF à appuyer la filière • Disponibilité d'un Cluster Riz 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible couverture des besoins en semences certifiées des producteurs • Inadéquation de la variété IR 841 en production pluviale (sans une lame d'eau suffisante) • Fraude dans le processus de multiplication des semences • Arrêt des subventions sur les prix d'achat des semences améliorées ; • Vente des herbicides non homologués et à tous venants ; • Non disponibilité d'engrais spécifique riz ; • Coût élevé de l'intérêt du crédit auprès des SFD • Mécanisation insuffisante de la production ; • Faible qualité des aménagements qui ne durent pas dans le temps ; • Faible productivité des rizières • Faible adoption du système de riziculture intensive (SRI) • Insuffisante application des itinéraires techniques • Non fonctionnalité de la mini-rizerie ; • Faible fonctionnalité des décortiqueuses de riz ; • Insuffisant niveau de formation et équipement des transformatrices artisanales • Non disponibilité de kits

Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> d'étuvage dans le commerce • Insuffisante structuration des acteurs du maillon transformation ; • Faible offre (en quantité et dans le temps) du riz local sur le marché
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement politique à développer la filière riz et à promouvoir les entreprises locales (PAG 2021-2026) • Forte demande de riz local par le Nigéria et le Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • Survenue de poches de sécheresses qui annule parfois les efforts des producteurs ; • Facilités accordées pour l'importation du riz au Bénin

Source : Plan Communal de Développement Agricole, Cobly 2020

❖ Filière Soja

Face aux difficultés en lien avec l'appauvrissement des terres rencontrées par les producteurs, la culture du soja semble être l'alternative à même de procurer des revenus autant que le coton et de contribuer à régénérer les terres dégradées. Aujourd'hui, le marché du soja est l'un des plus prolifiques que ce soit aux niveaux locaux, national et international. La proximité avec le Togo qui est un gros consommateur de soja est une véritable aubaine pour les producteurs de la commune. Les multiples produits que les transformatrices tirent du soja en font la première filière qui offre une telle opportunité.

Tableau 14 : FFOM Filière Soja

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de multiplicateurs de semences formés et expérimentés ; • Adoption de l'utilisation des semences certifiées par les producteurs de soja ; • Bonne contribution aux travaux d'aménagement des bénéficiaires ; • Engouement des producteurs pour la production du soja ; • Bonne structuration et organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible couverture des besoins en semences certifiées des producteurs • Fraude dans le processus de multiplication des semences • Arrêt des subventions sur les prix d'achat des semences améliorées ; • Vente des herbicides non homologués et tous venants

<p>du maillon de la production à travers la CCPS et la CCTS ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte demande locale, nationale et internationale du soja ; • Disponibilités des PTF à appuyer la filière 	<ul style="list-style-type: none"> • Non disponibilité d'engrais spécifique soja ; • Coût élevé du crédit auprès des SFD • Mécanisation insuffisante de la production ; • Faible qualité des aménagements qui ne durent pas dans le temps ; • Insuffisante application des itinéraires techniques ; • Inexistence d'unité de transformation du soja ; • Insuffisant niveau de formation et équipement des transformatrices artisanales • Structuration des acteurs du maillon transformation ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement politique à développer la filière soja et à promouvoir les entreprises locales (PAG 2016-2021) • Forte demande de soja par le Nigéria et le Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • Survenue de poches de sécheresses qui annule parfois les efforts des producteurs ; • Fixation d'un prix de vente plancher au niveau national

Source : Plan Communal de Développement Agricole, Cobly 2020.

❖ **Filière Maraîchage (Piment, Oignon et Tomate)**

Les filières maraîchères recèlent d'énormes potentialités aussi bien en termes de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle qu'à la croissance économique et à création d'emplois en milieux périurbains et ruraux, notamment à l'endroit des jeunes. A travers le développement des infrastructures maraîchères dans la commune de Cobly (20 sites maraîchers), on note un bon niveau d'engouement pour la production maraîchère.

Le marché des produits des produits maraîchers est loin d'être satisfait par la production actuelle de la commune. Les acheteurs de produits maraîchers dans la commune sont les ménages, les restaurants et les petits détaillants de légumes. Il faut dire qu'en raison du manque chronique des légumes frais dans la commune notamment en saison sèche, la population s'est bien habituée à la consommation de légumes

séchés dont notamment le gombo séché, le piment séché et même la tomate séchée est surtout les tomates importées.

A cela s'ajoute une forte demande de produits maraîchers de la part des commerçants togolais dans la zone qui sont obligés de traverser toute la commune pour aller s'approvisionner soit à Tanguiéta ou à Natitingou afin de ravitailler les marchés de Gando, de Lomé et même du Ghana.

Le développement des chaînes de valeurs oignon, piment et tomate amorcé par la Cellule Communale de Cobly de l'ATDA 3 et l'accompagnement des PTFs devront être orientés principalement vers ce marché pour en saisir l'opportunité. La rareté même de ces produits en contre-saison en font des produits à débouchés sûrs.

Tableau 15 : FFOM Filière maraîchage

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de sites maraîchers aménagés ; • Existence de débouchés non encore satisfait ; • Existence de nombreuses personnes prêtes à se lancer dans le maraîchage si l'eau est disponible ; • Relative bonne maîtrise des itinéraires techniques de production maraîchère • Appui technique rapproché et intense de la part de PTF (PROFI, Iles de paix, PROTOS, etc.) • Accompagnement assuré de la mairie • Bonne compétitivité des produits maraîchers de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'irrigation peu efficaces sur certains sites maraîchers ; • Tarissement précoce des sources d'eau non aménagés utilisés dans le maraîchage (déjà en février) ; • Faible disponibilité des intrants maraîchers dans la commune ; • Faible fonctionnalité de l'union communale et des coopératives maraîchères • Offre insuffisante, irrégulière et dispersée de produits maraîchers de contre-saison • Faible spécialisation des sites de production • Forte instabilité des prix des produits maraîchers, • Inexistence de gros acheteurs locaux des produits maraîchers produits ; • Faible capacité de négociation des maraîchers ; les prix pratiqués sont ceux des acheteurs ; • Liens d'affaire faibles entre maraîchers et commerçants

Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'organisation de la commercialisation des produits maraîchers dans la commune ; • Faible appui des PTF au maillon de la commercialisation des produits maraîchers
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de nombreux bas-fonds pouvant être aménagés pour le maraîchage ; • Proximité des villes de Tanguiéta, Natitingou et Gando ; • Existence de structures du SFD. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non appartenance de la commune de Cobly au pôle spécialisé maraîchage par le gouvernement

Source : Plan Communal de Développement Agricole, Cobly 2020.

❖ **Filière Poulet local**

Le marché existe pour les poulets locaux et il est loin d'être satisfait. En témoigne les provenances diverses des collecteurs de ces poulets. Mais pour un meilleur accès au marché des éleveurs, il serait préférable de mettre en place un cluster avec un gros collecteur qui leur fournira les intrants et appuis techniques nécessaires et qui en retour s'engagera à acheter les poulets obtenus en respectant les exigences du collecteur.

Dans la commune de Cobly, les poulets sont vendus par les éleveurs entre 1500 et 3 500 F. En général pendant les périodes festives (fêtes de fin d'année, fêtes chrétiennes, fêtes musulmanes, fête de l'indépendance, cérémonies pratiquées en saison sèche entre mars et avril voire mai), les prix des poulets augmentent. Mais entre ces périodes, les prix connaissent une légère baisse.

De plus en plus, la crainte d'intoxication avec les poulets congelés importés pousse les clients à exiger les poulets locaux ; ils sont pour la plupart prêts à payer le prix. Cette situation ajoutée aux besoins sans cesse croissants en protéine animale augure de bons jours pour la chaîne de valeur Poulet local.

Tableau 16 : FFOM Filière Poulet local

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de l'élevage de poulets locaux par la plupart des ménages ; • Existence de traitements à base de plantes médicinales contre certaines pathologies (écorce de Caïlcédrat contre la toux, feuille de neem) • Bonne disponibilité de résidus de transformation du soja en fromage et du sorgho en bière locale ; • Présence de collecteurs de poulets de diverses provenances (Togo et les autres communes du PDA AO) ; • Forte demande de poulets locaux par les ménages et les restaurateurs ; • Accompagnement de l'aviculture par plusieurs projets/programme (ProCAD, ANFANI, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de pharmacie ou dépôt vétérinaires dans la commune ; • Inexistence de points de contrôles sanitaires des volailles dans la commune • Prolifération des faux vétérinaires • Vente illégale de produits vétérinaires • Faible structuration des acteurs de la filière Aviculture • Faible contractualisation des liens entre acteurs ; • Inexistence de gros acheteurs de poulets dans la commune • Existence de plusieurs pathologies sur les poulets (éternuement, diarrhée et gonflement de la tête du poulet ; • Faible motivation des vétérinaires à s'occuper de la vaccination des poulets ; • Conditionnement et conservation non adaptés des vaccins • Faible utilisation des Vaccinateurs Villageois de Volailles qualifiés ; • Faible disponibilité de géniteurs performants • Absence de mise en relation entre les éleveurs et les fournisseurs de viandes aux cantines scolaires ; • Inexistence de marchés spécifiques de vente de volailles à l'image des ruminants ; • Absence d'organisation de la commercialisation des volailles ; • Offre de crédits inexistantes pour l'élevage de poulets en raison des risques de mortalité élevés ; • Faible niveau de formation des éleveurs de poulets
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne publicité pour les poulets locaux à l'opposé des poulets congelés importés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'importation et de la vente des poulets congelés • Persistance de la peste aviaire

Source : Plan Communal de Développement Agricole, Cobly 2020

❖ Filière ovine

Au regard des constats faits sur les marchés des chefs-lieux d'arrondissement, l'élevage des ovins dispose d'un marché très important. Les éleveurs aussitôt arrivés sur le marché sont pris en chasse par de nombreux acheteurs. Déjà aux environs de 11h, il n'y a plus de moutons en vente dans le marché. Les ventes observées plus tard sont le fait des revendeurs qui veulent faire des profits immédiats.

Les fourchettes de prix sont connues pour les différents âges de l'animal. Outre cette clientèle constituée d'acheteurs de la région Atacora-Donga, il y a des collecteurs acheteurs qui convoient les ovins jusqu'à Tanguiéta pour le chargement en camions en direction de Parakou, de Cotonou et du Togo.

On note une explosion de la demande d'ovins pendant les fêtes religieuses ou traditionnelles et surtout pendant la tabaski. Tout comme le poulet amené au marché se vend toujours, le mouton aussi trouve forcément preneur ; le reste n'est qu'une question de prix.

Tableau 17 : FFOM Filière ovine

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un vétérinaire du service public et de quelques jeunes vétérinaires installées illégalement (sans autorisation) ; • Organisation de campagnes de vaccination contre la peste des petits ruminants ; • Disponibilité de résidus de récolte et de transformation ; • Disponibilité de fourrage aux alentours des habitations en saison des pluies ; • Conditions naturelles d'élevage appropriées • Installation récente du bureau de l'UCOPER ; • Forte demande des ovins pour le marché du Sud-Bénin • Existence d'un marché à bétail (gros et petits ruminants) à Tokibi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de pharmacie ou de dépôt pharmaceutique pour les produits vétérinaires ; • Non délivrance de l'autorisation d'installation du marché à bétail de Pentinga ; • Faible niveau d'encadrement technique des éleveurs d'ovins ; • Faible présence des partenaires techniques et financiers sur la chaîne de valeurs Ovin ; • Faible suivi sanitaire des animaux de la part des éleveurs ; • Non organisation de la mise en marché des ovins (organisation de la vente) ; • Faible déclinaison à la base de l'UCOPER Cobly ; • Mode d'élevage traditionnel dominant avec en conséquence de faibles niveaux de rentabilité • Manque de moyens financiers pour l'amélioration du système d'élevage ; • Insuffisance de points d'eau sur les aires de repos du bétail au niveau du couloir de passage international ; • Insuffisance de points d'eau d'abreuvement pour le bétail ; • Ensablement ou dégradation de plusieurs retenues d'eau ; • Vol de cheptel
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une forte demande en ovins venant de tout le pays ; • Proximité avec le Togo et le Burkina-Faso qui attire une clientèle importante d'acheteurs d'ovins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Epizooties cycliques

Source : Plan Communal de Développement Agricole, Cobly 2020

3.1.12. Finances locales

A l'instar de certaines communes du Bénin, Cobly n'a pas encore réussi à équilibrer ses prévisions budgétaires avec ses réalisations. Sur les 5 dernières années, il est apparu que la commune a réalisé des recettes de fonctionnement d'un taux de 47,06% pour 49,63% de dépenses contre 36,21% de recettes d'investissement pour 27,59% de dépenses. Sur les **six milliards trois cent soixante-dix-neuf millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-onze** (6 379 905 891) FCFA prévu entre 2017 et 2021 en termes de budget d'investissement et de fonctionnement, seulement **deux milliards quatre cent vingt-huit millions trois cent soixante-sept mille six cent cinquante-cinq** (2 428 367 655) FCFA ont pu être mobilisés. Ce qui représente 36,03% de réalisation.

Il faut signaler qu'**un milliard quatre cent cinquante-neuf millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf** (1 459 455 599) FCFA de recettes d'investissement a été réalisé sur les 5 dernières années soit une capacité moyenne annuelle de mobilisation qui s'élève à **deux cent quatre-vingt-onze millions huit cent quatre-vingt-onze mille cent dix** (291 891 110) FCFA. Ces recettes proviennent essentiellement des appuis extérieurs dont le FADeC et les partenaires techniques et financiers de la commune.

La capacité moyenne de mobilisation des recettes est de **cinquante-huit millions six cent treize mille sept cent soixante-seize** (58 613 776) FCFA en termes de recettes fiscales et non fiscales. Ces recettes sont exclusivement destinées au fonctionnement de l'administration communale.

La mise en place d'un répertoire des contribuables des ressources non fiscales permettra de booster la capacité de mobilisation des recettes propres de la commune afin de réduire l'écart entre les prévisions budgétaires et les réalisations au cours des années à venir.

3.1.13. Transport

❖ Voirie urbaine

La voirie urbaine dans la commune de Cobly est quasi-inexistante. En effet, dans toute la commune, seuls les chefs-lieux d'arrondissement de Cobly et de Tapoga ont été lotis mais les populations continuent d'attendre l'ouverture des voies. De plus le mode d'habitation de la commune de

Cobly (habitat dispersé) ne facilite pas la construction d'une voirie urbaine. Seule une mise en œuvre rigoureuse du SDAU peut permettre de remédier une telle situation.

❖ Pistes de desserte rurale

Le réseau routier du Bénin est caractérisé sur le plan administratif et sur le plan technique. La classification administrative caractérise les routes en Routes Nationales Inter-Etats (RNIE) et Routes Nationales (RN) tandis que celle issue des standards techniques les regroupe en Routes Bitumées (RB) et Routes en Terre (RT).

Des données recueillies auprès de l'administration communale, la longueur totale des pistes recensées fait environ 300 km dont seulement 100 Km sont carrossables. De ces chiffres, l'on pourrait déduire qu'environ 33% des pistes rurales de la commune sont carrossables. Mais la situation est toute autre en ce moment. En effet, les informations recueillies auprès des populations montrent que la quasi-totalité des pistes d'accès entre villages et arrondissements de la commune sont dégradées ou carrément impraticables la plupart du temps en saison pluvieuse. L'évacuation des produits agricoles des villages reste une préoccupation majeure pour la commune de Cobly.

3.1.14. Patrimoine, potentialités touristiques et culturelles

La commune de Cobly dispose de plusieurs sites touristiques à valoriser. Le relief accidenté, les galeries forestières, les abris déités (divinités) et la richesse du patrimoine culturel constituent des facteurs d'attraction des touristes. Mais ces sites sont peu valorisés et sont donc méconnus du grand public. De ce fait, le poids du tourisme dans l'économie locale est très faible voire inexistant. Tout ce potentiel touristique pourrait être mieux aménagé, organisé pour être mieux exploité.

3.1.15. Entreprenariat et insertion professionnelle

Face à l'insécurité alimentaire grandissante dans le pays, la cherté des denrées alimentaires et des produits agricoles, le manque d'emploi, le chômage des jeunes et l'augmentation du taux de délinquance juvénile, l'Etat béninois dans sa dynamique de lutte contre l'insécurité alimentaire et les maux qui minent la jeunesse a opté pour l'entreprenariat en général et plus particulièrement l'entrepreneuriat agricole. Ainsi, plusieurs programmes de promotion de l'entreprenariat agricole sont mis en place.

Nous avons des projets de promotion de l'entrepreneuriat agricole (PPEA) dont l'objectif principal est de veiller à la mise en place d'une vaste pépinière de jeunes entrepreneurs ruraux prêts à s'installer de façon durable dans l'agriculture. Nous avons également des ONG et associations de développement qui s'investissent pour la cause. Des centres d'incubation des jeunes à l'entrepreneuriat agricole et qui offrent aux jeunes des modules de formations sur l'entrepreneuriat agricole existent un peu partout sur toute l'étendue du territoire béninois.

Dans la commune de Cobly, les actions des PTFs tels que Helvetas, OIM, ANPE, GEL Nord, Îles de Paix, CANEL, ProCAD ont permis de former plusieurs jeunes dans l'entrepreneuriat agricole. A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Cadre d'Appui à la Diversification Agricole (ProCAD), 5 jeunes de la Commune ont été formés et installés dans l'élevage de petits ruminants.

En dépit de la kyrielle d'opportunités pour occuper la jeunesse et les femmes, la situation dans la commune de Cobly n'a pas connu de changement. La volonté politique n'est pas encore orientée vers ce secteur qui peut contribuer à la réduction du chômage et créer de la richesse. Elle permettra surtout de réduire cet exode de la jeunesse de la commune vers le Nigéria voisin pour constituer une main d'œuvre moins chère aux entrepreneurs de ce pays.

❖ **Opportunités de création d'emploi pour la jeunesse et les femmes**

➔ **Dans le secteur agricole** : les opportunités de création d'emplois rémunérés ou auto-emplois existent et peuvent être notées au triple plan de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation. Au niveau de la production, plusieurs spéculations notamment le soja, l'anacarde, le maraîchage et le riz peuvent faire émerger des corps de métiers spécifiques qui appuient ces spéculations sur toute la chaîne de production. En lieu et place des départs massifs au Nigéria et au Ghana, pour constituer une main d'œuvre saisonnière, un accompagnement spécifique conçu pour les jeunes pourraient éclore des possibilités d'auto-emplois dans ces domaines de production. La même chose peut être entreprise du côté de la transformation par la mise en place des coopératives de transformations équipées d'unités modernes de transformation de produits tels que l'arachide, le soja, le maïs, le riz ... Des Clusters peuvent également émerger d'une telle organisation et pourraient constituer des possibilités d'emplois pour les jeunes et les femmes.

- **Dans le secteur de l'élevage** : Les filières porteuses de production animale identifiées et adaptées aux jeunes sont essentiellement l'élevage des ruminants (ovins) et la volaille. Les aménagements appropriés doivent être mis en place comme mesure d'accompagnement pour développer des CVA de production de fourrage pour la sédentarisation des troupeaux.
- **Dans le secteur de la transformation digitale** : Les services publics numérisés au niveau national peuvent être une opportunité d'emplois pour les jeunes. Avec un équipement informatique assez modeste, les jeunes peuvent s'organiser pour offrir des prestations de service à la population même des contrées les plus éloignées de la commune.
- **Dans le secteur touristique** : les différents sites touristiques de la commune peuvent faire objet de valorisation pour développer les différents métiers liés au tourisme dans la commune.
- ❖ **Besoins et disponibilité des profils, qualifications et expériences dans les entreprises agricoles**

Le marché de l'emploi dans la commune de Cobly présente des besoins qui vont des emplois habituels aux emplois beaucoup plus spécifiques. Ce marché manifeste beaucoup plus des besoins de prestations spécifiques d'unités agricoles. Mais la plupart des entreprises ne sont pas capables à recruter durablement du personnel. Elles manifestent surtout des besoins en termes de prestations ponctuelles ou saisonnières émanant de profil de techniciens sortis des Lycées et Universités à vocation agricole. Au nombre des profils souhaités on peut citer les :

- vétérinaires titulaires d'au moins le BEAT ;
- techniciens en production végétale de niveau minimum BEAT ;
- fournisseurs d'intrants agricoles ;
- promoteurs de pharmacies vétérinaires ;
- spécialistes en maîtrise de l'eau et en irrigation ;
- promoteurs de dépôts de provende ;
- conseillers en matière d'équipements agricoles ;
- agents comptables ;
- spécialistes en infrastructures d'élevage ;
- promoteurs de dépôt de semence ;
- spécialistes en entretien et maintenance d'équipements agricoles ;
- spécialistes en approvisionnement de stock ;

- spécialistes en marketing et accès au marché d'écoulement des produits agricoles.

❖ **Difficultés d'insertion des jeunes à l'emploi et suggestions aux acteurs communaux**

La première difficulté d'insertion à l'emploi que rencontrent les jeunes provient de leur perception sociale erronée de l'emploi. La seconde difficulté est liée au fait que les jeunes sous-estiment eux même leurs potentialités à se faire valoir dans leur secteur d'activités.

En dehors de ces difficultés qui paraissent les principales, les plus profondes et les plus essentielles, les autres difficultés qui ne sont pas à négliger dans l'accompagnement des jeunes dans le processus de leur insertion professionnelle et les suggestions à l'endroit des acteurs communaux sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : Difficultés d'insertion des jeunes à l'emploi et suggestions à l'endroit des acteurs communaux

Difficultés	Suggestions
- Accès au foncier	- Accompagner les jeunes et les femmes pour accéder au foncier
- Accès aux crédits	- Engager un dialogue avec les structures de microfinance pour que des facilités soient accordées aux jeunes dans le processus d'accès au crédit
- Faible capacité de montage de plan d'affaires ou dossiers d'appel à projets	- Accompagner les jeunes dans le montage des plans d'affaires et/ou d'appel à projets
- Manque de discernement dans le choix des idées d'entreprises	- Promouvoir une mise en relation des jeunes qui ont des idées de projets d'entreprise innovantes avec des entrepreneurs qui ont réussi
- Faible capacité financière des jeunes	- Prioriser les jeunes dans la mise en place des subventions accordées par les projets de l'Etat
- Manque de sincérité en affaires	- Engager un dialogue avec les centres de formation professionnelle pour un accent particulier sur l'entrepreneuriat dans les

Difficultés	Suggestions
	curricula de formation
- Manque de patience dans la gestion de leur entreprise	- Mettre en place un accompagnement de coaching des jeunes
- Accès au marché d'écoulement des produits	- Faire la promotion des métiers porteurs au profit des jeunes et femmes

Source : AGRIJOB BENIN-Octobre 2021.

Encadré 6

En définitive, dans le domaine de l'emploi des jeunes, des opportunités existent dans la commune de Cobly notamment dans le domaine agricole où l'éclosion de différents corps de métiers est possible. Cependant, la concrétisation de cette opportunité réside dans la capacité de l'administration communale à appuyer le renforcement des capacités des jeunes en entrepreneuriat et auto emplois et la promotion des métiers porteurs.

3.2. Social

3.2.1. Urbanisation, hygiène et assainissement

❖ Drainage des eaux pluviales

La commune de Cobly est dépourvue d'un système de drainage des eaux pluviales. En dehors du chef-lieu de la Commune qui dispose de caniveaux le long de la Route Nationale N°9 (RN9) qui traverse l'agglomération de Cobly, il n'existe pas d'autres dispositifs de drainage des eaux pluviales. Cette situation n'est rien d'autre que la conséquence du faible niveau d'urbanisation de la ville. L'absence d'infrastructures adéquates de drainage des eaux pluviales est une source potentielle d'inondations. Durant la saison des pluies, les eaux pluviales se mélangent aux eaux usées et aux ordures augmentant l'insalubrité dans la ville.

❖ Gestion des eaux usées et excreta

Le Code de l'administration territoriale confère aux communes la responsabilité en matière d'alimentation en eau potable et en assainissement et d'importantes responsabilités en matière d'hygiène (Article 39). Mais, ces prérogatives ne sont pas actuellement pleinement

exercées par les collectivités locales, surtout ce qui concerne la gestion des eaux.

Selon l'Unicef Bénin, au niveau national, 54 % des ménages n'utilisent pas de toilettes et défèquent encore à l'air libre (brousse / champs) : 77 % en milieu rural contre 36 % en milieu urbain. 7 enfants sur 10 ont leurs matières fécales qui ne sont pas évacuées de façon hygiénique.

La situation dans la commune de Cobly ne déroge pas à cette tendance nationale si ce n'est qu'elle peut s'avérer plus haute. Les infrastructures d'hygiène et d'assainissement existant dans la commune sont dérisoires et en nombre insuffisant.

Il faut noter qu'il n'y a pas encore un système de gestion des eaux usées.

Les quelques latrines publiques (Cobly 5, Datori 2, Kountori 2, Tapoga 1) ne sont pas dans de très bon état. Quant aux latrines familiales, elles sont pour la plupart construites en matériaux précaires avec de la terre posée sur des planches qui constituent la dalle. Généralement, elles s'effondrent en saison pluvieuse.

Seules les écoles sont dotées de latrines institutionnelles dans leur quasi-totalité.

❖ **Gestion des déchets solides ménagers et bio médicaux**

La gestion des déchets solides et bio médicaux est une problématique majeure dans la commune de Cobly.

Dans la même dynamique d'inexistence de dispositifs de gestion des eaux usées, les déchets solides de la commune de Cobly ne font pas l'objet d'une gestion particulière. On note une prolifération des dépotoirs sauvages dans tous les arrondissements. Seul le chef-lieu de la commune dispose d'une centaine environs de poubelles publiques, d'un point de regroupement de déchets et de tri des déchets non fonctionnel. Il faut signaler que la Mairie a procédé à l'identification des sites de décharge des ordures mais ils ne sont pas encore aménagés pour accueillir les déchets. De plus, il n'existe à ce jour aucun système fonctionnel de gestion des ordures. Outre la collecte embryonnaire organisée lors de la mise de la mise en œuvre du projet AMSANA, la valorisation des acquis de ce projet sont restés lettres mortes. Certes, il existe des agents formés par le projet, mais leur utilisation par la mairie est problématique compte tenu de l'inacceptation des conditions de travail proposé par l'autorité communale.

Le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) est déjà révolu et n'a pas fait l'objet d'évaluation ni de d'actualisation.

L'absence d'une gestion rationnelle des déchets solides a des incidences de plus en plus significatives sur la santé de la population ; de sérieux problèmes proviennent des dangers que représentent les excréments humains. Une gestion défailante des déchets solides conduit au blocage des systèmes de drainage, aggravant les risques d'inondations et provoquant une accentuation du risque sanitaire. Par conséquent, une gestion efficace des déchets solides est nécessaire pour faciliter le drainage des eaux de pluie et préserver la santé des populations.

Selon le décret 2002-484 du 15 novembre 2002 portant gestion rationnelle des déchets biomédicaux (DBM) au Bénin, est considéré comme déchet biomédical tout déchet d'origine biologique ou non, résultant des activités médicales ou paramédicales.

Le secteur du traitement des déchets dangereux est caractérisé par une disparité de méthodes d'élimination interne et externe aux établissements de santé. Plusieurs pratiques sont actuellement utilisées : incinérateur semi-électrique (CNHU et CHD Borgou à Parakou), incinérateurs artisanaux dans les CHD, les HZ, dans tous les CS de Commune et dans certains d'Arrondissements ; brûlage à l'air libre, enfouissement, rejet à la décharge publique ou sauvage. La plupart des formations sanitaires publiques et quasiment la totalité des formations sanitaires privées ne disposent pas d'incinérateurs modernes. En l'absence d'incinérateurs, le brûlage et l'enfouissement constituent les pratiques les plus courantes dans la plupart des centres de santé.

Dans la commune de Cobly, seule le centre de santé communal situé au chef-lieu de la commune dispose de deux incinérateurs qui d'ailleurs ne sont pas fonctionnels. Cela suppose donc que le traitement des DBM se fait par les méthodes non recommandées par le décret sus cité.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 15% des déchets générés par les activités de soins de santé sont considérés comme des matières dangereuses pouvant être infectieuses, toxiques ou radioactives.

La problématique de la gestion des déchets biomédicaux se pose comme une urgence à régler pour le bien-être des populations.

3.2.2. Eau

Selon le 7^{ème} rapport semestriel suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin de l'Agence Nationale de l'Eau Potable en Milieu Rural pour la période allant de juillet à décembre 2021, 73,3% de la population béninoise dans les milieux ruraux ont accès à l'eau potable à fin 2021 contre 70,16% l'année

précédente. La stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin stipule qu'un (1) Equivalent Point d'Eau (EPE) correspond à 1 ouvrage est prévu pour desservir 250 habitants (1 FPMH équivaut à un EPE et 1 Borne Fontaine à 2 EPE). Entre 2000 et 10.000 habitants, il faut une Adduction d'Eau Villageoise (AEV). Pour les localités dont la taille de la population est supérieure à 10000 hbts, il est mis en place un réseau urbain de distribution d'eau potable géré par la SONEB.

Mais force est de constater que la réalité de la commune de Cobly ne s'arrime pas à ces standards retenus au niveau national. La commune ne dispose pas du réseau de distribution SONEB même pas au chef-lieu qu'est Cobly centre pourtant peuplé de plus de 10 000 hbts. La commune compte 326 forages à motricité humaine dont 30 en pannes techniques. Elle dispose également de 06 AEV (Nanagadé, Datori, Namoutchaga, Cobly centre, Tapoga et Kountori) avec 46 Bornes Fontaines correspondant à 92 équivalents points d'eau. L'AEV de Nanagadé est en panne et celle de Kountori n'est pas encore mise en affermage. Le tableau 23 illustre la répartition spatiale des ouvrages d'eau potable et des sources d'eau dans la commune de Cobly. Il apparaît clairement de l'observation de ce tableau que les chefs-lieux d'arrondissement pourtant des agglomérations de plus de 2000 hbts, ne bénéficient pas suffisamment d'AEV pour desservir la population en eau potable. A cela s'ajoute le fait qu'environ 10% des ouvrages d'accès à l'eau dans la commune sont en panne.

C'est donc pour toutes ces raisons que Cobly continue de faire partie des communes du Bénin où la moyenne nationale du taux de desserte en eau potable n'est pas encore réalisée.

Au vu de ces problèmes liés à l'eau, la commune s'est donnée un défi en priorisant la cible spatialisée ODD 6.1 qui stipule que « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable », 6.4 et 6.

3.2.3. Education

❖ Enseignements maternel et primaire

La commune de Cobly compte 86 écoles primaires publiques dont 2 non autorisées et six (06) écoles maternelles publiques. Les deux écoles primaires publiques non autorisées sont celles de Passéga 1 et Ditchiré. Il faut signaler que compte tenu de leurs effectifs actuels, les EPP Cobly/B, Didori/B et Sinni qui sont en cours de scission. Cibles ODD 4.1, 4.4 et 4.5.

Quant aux écoles maternelles et primaires privées, seul l'arrondissement de Cobly dispose d'une école maternelle et de 4 écoles primaires privées.

Tableau 19 : Répartition des écoles maternelles et primaires

Arrondissement	École maternelle		École primaire	
	Publique	Privée	Publique	Privée
Cobly	3	1	31	4
Datori	1	0	18	0
Kountori	1	0	17	0
Tapoga	1	0	18	0
TOTAL COMMUNE	6	1	84	4
Ecoles autorisées	6	1	84	4
Ecoles existantes	6	1	86	4
Ecoles construites	3	1	82	4

Source : Circonscription Régionale de Cobly, Décembre 2022

Sur les 84 écoles autorisées, les EPP de Dignagou et Kpempoulé ne sont pas construites de même que les EM de Bagapodi, Didori et Datori. A celles-ci, il faut ajouter les deux écoles non autorisées de Passéga et Ditchiré qui ne sont pas dans des locaux appropriés pour un meilleur apprentissage.

Selon les annuaires statistiques du MEMP de l'année scolaire 2021 - 2022, le taux brut de scolarisation des enfants dans la commune de Cobly est 112,07% dont 95,58% de filles et 127,22% de garçons contre un taux départemental de 99,60% et 117,43% au niveau national. Ce taux est en dessus de la moyenne départementale et en dessous de la moyenne nationale. Le taux d'achèvement du cours primaire est de 41,82% dont 33,44% de filles et 49,16% de garçons contre un taux départemental de 37,80% et 61,82% au niveau national. Le taux d'abandon global au primaire est de 22,03% au niveau communal contre 19,05% au niveau départemental en 2022.

Tableau 20: Taux brut de scolarisation et taux d'achèvement en 2022

Indicateurs clés	Genre	Cobly	Atacora	National
Taux Brut de Scolarisation	M	127,22%	104,95%	121,59%
	F	95,58%	93,85%	113,16%
	T	112,07%	99,60%	117,43%
Taux d'achèvement du Primaire	M	49,16%	40,17%	64,55%
	F	33,44%	35,21%	59,04%
	T	41,82%	37,80%	61,82%

Source : Annuaire statistiques MEMP, 2021-2022.

Tableau 21: Taux d'abandon par année d'étude selon le genre

	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	GLOBAL
COBLY							
Masculin	20,08%	21,67%	11,82%	21,06%	27,91%	36,74%	21,06%
Féminin	20,57%	25,59%	16,65%	22,17%	31,15%	43,65%	23,45%
Total	20,29%	23,25%	13,82%	21,51%	29,16%	39,11%	22,03%
ATACORA							
Masculin	5,24%	14,56%	11,78%	17,10%	11,04%	13,93%	11,57%
Féminin	5,28%	14,66%	11,94%	17,51%	11,78%	15,41%	11,83%
Total	5,26%	14,60%	11,85%	17,28%	11,37%	14,58%	11,69%

Source : Annuaire statistiques MEMP, 2021-2022.

En termes d'infrastructures notamment les salles de classes, on dénombre 390 salles de classes publiques pour le primaire en 2022 dont 81,5% en matériaux définitifs. Un taux de 15,12% de ces salles de classe se trouvent dans un état dégradé nécessitant un investissement de réfection.

Tableau 22: Nature, état et répartition des salles de classe utilisées par la commune

Niveau	Etat des salles	Salles de classe utilisées					% salles de classe en matériaux définitifs
		Murs et toiture en matériaux définitifs	Murs en matériaux définitifs, toiture précaire	Murs précaires, toiture en matériaux définitifs	Salles de classe en matériaux provisoires	Total	
COBLY	Bon	318	1	12	0	331	81,5%
	Mauvais	30	0	22	7	59	
	Total	348	1	34	7	390	
ATACORA	Bon	3347	7	119	1	3474	83,3%
	Mauvais	291	14	201	38	544	
	Total	3638	21	320	39	4018	

Source : Annuaire statistiques MEMP, 2021-2022.

Tableau 23: Ratios élèves par maître, élèves par salle de classe et élèves par groupe pédagogique

Départements / Communes	Nombre d'écoles	Ratio Elèves par maître	Ratio Elèves par salle de classe	Ratio Elèves par Groupe Pédagogique	Coefficient d'utilisation des maîtres
COBLY	89	58,1	46,8	45,8	1,24
ATACORA	914	47,2	43,3	42,2	1,09
ENSEMBLE BENIN	11 775	40,1	39,1	36,5	1,03

Source : Annuaire statistiques MEMP, 2021-2022.

Les raisons liées aux abandons dans la commune, sont essentiellement l'utilisation des enfants comme main d'œuvre pour les travaux champêtres, la démotivation aussi bien des parents et apprenants liée au chômage des aînés, le mariage précoce des filles ou enfin l'exode des jeunes vers d'autres contrées à la recherche d'emploi. A cela s'ajoute, l'insuffisance des enseignants, le retard dans le déploiement du personnel enseignant, le manque de logement pour accueillir les enseignants qui acceptent de venir travailler et dernièrement la question sécuritaire dans la région qui cause le départ de certains enseignants et le refus d'autres de servir dans la commune.

Il importe donc aux autorités communales de remédier à ces maux dont souffre l'enseignement maternel et primaire de la Commune de Cobly. Car, la situation de l'enseignement primaire se répercute sur l'enseignement secondaire.

❖ Enseignement secondaire

La commune de Cobly compte au total cinq (05) établissements d'enseignement secondaire en plus d'un collège d'enseignement secondaire privé installé au chef-lieu de la Commune. De façon spécifique, la situation dans cet ordre d'enseignement est présentée par arrondissement.

L'arrondissement de Tapoga compte un collège d'enseignement général (GEG). En effet, l'établissement comptait seulement 317 élèves pour l'année scolaire 2021-2022. En ce qui concerne les infrastructures, quatorze (14) salles de classes en matériaux définitifs et deux (02) en matériaux précaires ont été inventoriées.

Un CEG a été également créé au centre de l'arrondissement de Kountori. Le collège compte quatorze (14) salles de classe, toutes en matériaux définitifs et un effectif de 334 élèves.

En ce qui concerne le CEG implanté au centre de l'arrondissement de Datori, neuf (09) salles de classes en matériaux définitifs y ont été recensés avec 210 élèves dénombrés en 2021-2022.

Le collège de l'arrondissement de Cobly est le plus pourvu en effectifs, en groupes pédagogiques et en infrastructures. C'est la conséquence logique de son ancienneté par rapport aux autres établissements qui sont de création très récente. Le CEG de Cobly compte un effectif total de 1466 élèves.

Enfin le collège de Bagapodi dans l'arrondissement de Cobly qui est le moins pourvu en effectif compte 130 élèves au cours de l'année 2021-2022.

Tableau 24 : Effectifs des élèves dans les différents collèges de la commune

ANNEES	CEG COBLY	CEG DATORI	CEG KOUNTOR I	CEG BAGAPODI	CEG TAPOGA
2019-2020	1698	409	440	159	348
2020-2021	1774	302	401	148	351

2021- 2022	1466	210	334	130	317
---------------	------	-----	-----	-----	-----

Source : Point focal Enseignement secondaire Coby, Février 2023

On note une régression des effectifs au cours des trois dernières années comme le démontre le graphique ci-dessous.

Les raisons de ce taux de déperdition progressif ne sont rien d'autres que les mêmes causes évoquées au niveau de l'enseignement primaire. Les appuis de l'ONG Mutuel des Jeunes Chrétiens pour le Développement (MJCD) de concert avec CARE BENIN-TOGO à travers le projet SWEDD dans son volet maintien des filles à l'école et les actions du Gouvernement en faveur des filles au cours secondaire grâce à l'exonération de celles-ci au paiement des frais de scolarité permettront de remédier à ce phénomène.



Graphique 2 : Évolution des effectifs au sein des collèges



3.2.4. Alphabétisation

La commune dispose de 05 centres d’alphabétisation fonctionnels animés par cinq (05) maîtres alphabétiseurs. Ces centres situés dans les arrondissements de Kountori, Tapoga, Tokibi et Cobly centre sont dans un état défectueux. Les maîtres alphabétiseurs ne sont plus motivés depuis quelques années à cause du manque de moyens de financement. Il n’existe aucun dispositif interne à la commune qui soutienne ce processus d’alphabétisation hormis l’accompagnement de certaines ONG spécialisées qui avec l’appui financier des PTF conduisent les différents programmes d’alphabétisation. Cela a permis à la commune de Cobly de disposer d’un certain nombre de documents administratifs traduits en langue pour faciliter leur accès aux personnes alphabétisées de la commune. Il s’agit des PV de délibération des décisions du Conseil communal et de certaines notes administratives. La traduction des inscriptions sur les enseignes à la Mairie, dans les arrondissements et les formations sanitaires est aussi une réalité dans la commune de Cobly. Les langues nationales enseignées dans ces centres sont : le Mbèlimè et le Peulh.

Les effectifs des différents centres d’alphabétisation sont en baisse ces dernières années compte tenu du manque de financement. Depuis l’arrêt des financements qu’apportaient SIL BENIN-TOGO, les centres sont à la recherche d’autres sources d’accompagnement pour développer davantage ce volet éducatif. Un plaidoyer pour l’extension des actions du PAGEDA au sein de la commune donnera un souffle nouveau à ce secteur.

Dans le secteur éducatif, il existe des avancées notables au niveau centrale avec entre autres, la création des plateformes inter connectées permettant de suivre le cursus des apprenants et des enseignants notamment la plateformes Educ'Master, de faire l'archivage des cours de même que des épreuves et même le niveau de chaque élève en temps réel. Le même dispositif peut être adopté au niveau communal pour inter relier les écoles au niveau de chaque commune et permettre un archivage et un suivi numérique de la réalité scolaire de la commune.

Aussi, faut-il noter que l'Etat centrale procède de nos jours à la promotion des jeunes enseignants à travers le système d'Aspirant au Métier de l'Enseignement (AME). La commune peut assurer le prolongement de cette activité à travers l'installation des centres pour la formation professionnelle ou des centres d'incubation pour les métiers de l'entreprenariat. Des dizaines de formateurs peuvent être employés dans ces centres qui in fine, permettront l'installation des centaines de jeunes entrepreneurs.

3.2.5. Santé

La carte 11 présente la répartition des différentes infrastructures sanitaires de la commune. On y constate 8 aires sanitaires à savoir : Cobly, Kountori, Tapoga, Datori, Nanagadé, Bagapodi, Oroukparé et Pentinga. En termes de répartition et des types d'unités sanitaires, la commune dispose d'un centre de santé communal, de 4 centres de santé d'arrondissement (Datori, Kountori, Cobly et Tapoga), de 2 dispensaires (Oroukparé et Bagapodi), 1 maternité isolée (Pentinga), 1 complexe sanitaire privé à Nanagadé et 1 maternité isolée privée à Tokibi. Elle dispose également d'un dépôt pharmaceutique privé. Ce dernier n'arrive pas à satisfaire la demande des populations en produits de spécialité prescrits par les médecins de la commune aux populations. Cet des lieux du secteur de la santé dans la commune contribue à la réalisation des cibles ODD 3.1 « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes », 3.3 « D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles », 3.4 « D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être » et 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de

soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Le taux de fréquentation des centres de santé est de 71,2% environ à Cobly selon l'étude de LQAS en 2016. La majorité des femmes accouchent aux centres de santé car le taux d'accouchement est de 92 % dans la commune mais contrairement à ce taux, très peu d'entre elles se font suivre régulièrement en CPN1 27% et CPN4 18% en 2022.

En certaines périodes spécifiques de l'année notamment aux semis et aux récoltes, les accouchements à domicile sont nombreux en raison des travaux champêtres qui mobilisent les femmes dans les hameaux et fermes bien loin des formations sanitaires. Le tableau ci-dessous présente la photographie des indicateurs de la santé des femmes enceintes et allaitantes.

Tableau 25 : Indicateurs de la santé des femmes enceintes et allaitantes à Cobly en 2021

Indicateurs de la santé	Valeur (%)		
	2019	2020	2021
Taux de fréquentation	78	63,8	71,2
Taux d'accouchement	99,3	89,2	84,4
Couverture en CPN1	32,9	37,9	39,4
Couverture en CPN4	18,4	21,4	19,1
Taux d'abandon CPN1-CPN4	13,5	16,5	20,3
Couverture de planification familiale	9,10		
Couverture en BCG	109,8	112,7	102,6
Couverture en VAR	99,5	104	101,5
Couverture en Penta 1	98,3	104,6	100
Couverture en Penta3	92,3	97,1	88,8

Source : Zone sanitaire Tanguiéta-Cobly-Matéri, Décembre 2022

Il faut noter que dans le secteur de la santé, les plateformes existent au niveau national qui inter connectent les différents services des hôpitaux, notamment les services de prestation et de pharmacie au services financiers. Ce qui donne plus de transparence dans la gestion financière des unités de santé. Il peut être installé au niveau communal des plateformes numériques qui interconnectent les centres de santé de la commune et qui facilitent l'identification et le suivi sanitaire de la

population communale. Cela pourrait être une source de production des statistiques fiables pour la commune en matière sanitaire.

3.2.6. Culture, sports et loisirs

La commune de Cobly dispose d'un terrain de sport sommairement aménagé sur financement FADeC. Ce terrain appelé à abriter le stade communal est situé en face du terrain du CEG Cobly. Quant aux autres arrondissements, des dispositions sont prises par le conseil communal pour l'identification des domaines en vue de leur aménagement. Quant aux loisirs, les populations de Cobly se limitent à la maison des jeunes et de loisirs construite en 2006 par le Ministère de la jeunesse et des loisirs sous le financement de la Loterie Nationale. Ladite maison est située dans l'arrondissement de Cobly et ne profite pas à toute la population.

La commune possède aussi un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC). Ce centre qui sert de cadre de rencontre pour les réunions communales est très peu équipé en mobiliers et matériels didactiques. En effet, lors de sa mise en service en 2001, il était doté de 150 chaises métalliques ainsi que des documents, livres de lecture et kits de jeux. Il faut noter que ce centre manque d'ouvrages au programme suffisants. Cette situation ne favorise guère la recherche au niveau des élèves et des autres couches de la population qui s'investissent dans la culture par la lecture. Des efforts restent à fournir de la part des autorités locales pour son équipement voire la création d'un cyber café afin de faire bénéficier des technologies de l'information et de la communication aux populations en général et aux jeunes en particulier.

3.2.7. Electricité

L'énergie électrique est l'une des priorités de la commune de Cobly et se justifie par son choix de la cible spatialisée ODD 7.1 « D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ».

La commune bénéficie du réseau électrique de la SBEE. Ce réseau se limite aux chefs-lieux d'arrondissement de Cobly, Tapoga et Datori étendu aux villages de Nanagadé, Touga et Nouangou dans l'arrondissement central. Mais dans la réalité, les ménages du village de Nouangou ne bénéficient pas des services d'électrification à eux destinés, les poteaux électriques étant limités à l'entrée du village.

S'agissant des énergies renouvelables, les villages de Pentinga dans l'arrondissement de Tapoga, et de Kountori bénéficient chacun d'une électrification solaire. Notons que Pentinga n'a pas la possibilité d'abonnement comme c'est le cas à Kountori. Ce système non seulement est insuffisant mais souffre aussi de l'entretien. Les pièces de rechange en la matière ne sont pas disponibles. Il urge que la commune œuvre pour la formation des jeunes dans ce sens afin de faire face aux travaux d'entretien et de disponibilité de pièces de rechange.

3.2.8. Télécommunications, accès à l'internet et aux médias

La ressource de base pour la transformation digitale est l'accès à l'internet et cela repose sur deux facteurs essentiellement : la disponibilité du service internet et la capacité des populations à s'approprier les outils d'accès.

La commune de Coby ne bénéficie pas d'une couverture intégrale des réseaux de communications (MTN, MOOV et CELTIIS). En effet, seul le réseau Moov couvre pleinement tous les chefs-lieux d'arrondissement tandis que la couverture du MTN s'étend partiellement à 2 chefs-lieux d'arrondissement (Coby et Datori). C'est le cas aussi avec le nouveau réseau CELTIIS qui ne couvre que les arrondissements de Kountori et Coby. Au total, 30 villages et quartiers de villages ne sont pas couverts par les réseaux de téléphonie mobile dans la commune. Le village couvert en dehors des chefs-lieux d'arrondissement est le village de Touga situé dans l'arrondissement de Coby centre. Il faut dire que cet état des lieux de la couverture téléphonique de la commune est relativement dynamique depuis les 5 dernières années.

En ce qui concerne la connexion internet, seul Coby centre dispose de la connexion internet 4G pour tous les réseaux (la plus évoluée disponible au Bénin en ce moment).

Signalons que le réseau de téléphonie mobile CELTIIS a lancé officiellement ses services le 20 octobre 2022 et sa couverture de la commune est encore partielle.

Mais pour accéder à l'internet, les populations ont pour outil principal les téléphones mobiles à système Android. L'accès à ces téléphones n'est pas une réalité pour toute la population utilisant les téléphones mobiles dans la commune. L'autre frein à l'accès à l'internet est le fort taux d'analphabétisme et le faible taux d'alphabétisation de la population active de la commune. Il existe néanmoins 3 centres informatiques (Coby 2 et

Tapoga 1) qui offrent leurs services à la population. Les deux autres arrondissements n'en disposent pas encore.

Aujourd'hui, avec la dynamique impulsée par le Gouvernement à travers le RAVIP et la numérisation de tous les services publics, la transformation digitale est plus qu'un défi pour la sauvegarde des archives afin de valoriser les données de l'administration et du patrimoine mémoire de la commune de Coby. Avec l'appui du ministère du numérique, plein de services communaux pourraient être numérisés pour faciliter leur accès aux administrés communaux sans déplacement de leur lieu de résidence.

Encadré 7

Des défis énormes se posent à la commune de Coby dans le cadre de la numérisation des services publics. Entre autres défis les préalables de l'accès à la couverture intégrale au réseau téléphonique et à l'énergie électrique se doivent d'être relevés à court et moyen termes. La scolarisation et le maintien des élèves et adultes dans le système éducatif et d'alphabétisation doivent aussi atteindre les 100% dans la commune à long terme.

3.2.9. Habitat

La commune de Coby, en dehors des chefs-lieux d'arrondissement, abrite des habitats très dispersés. La plupart des constructions sont faites en matériaux précaires. De nos jours, il n'est pas rare de rencontrer des toits faits de chômes.

3.3. Gouvernance locale et ressources humaines de l'administration locale

❖ Dispositions institutionnelles et services administratifs

La réforme de la décentralisation a apporté aujourd'hui une distinction nette entre les organes politiques et les organes techniques dans l'animation de l'administration territoriale.

Classée comme commune à statut ordinaire par la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin, la commune de Coby est gérée par une administration bâtie suivant l'organigramme type des communes ordinaires de type 2 en attendant l'élaboration et la mise en vigueur des organigrammes types des mairies conformément à la circulaire N°032/MDGL/DC/SGM/SP-CONAFIL/SA du 09 septembre 2022. Ainsi, l'administration communale de

Cobly, sous l'autorité du Secrétaire Exécutif est composée des services et divisions suivants :

- **Le Secrétariat Exécutif (SE)** sous lequel sont directement rattachés :
 - La Cellule juridique (CJ),
 - La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ;
 - La Cellule de contrôle des marchés publics (CCMP) ;
 - La division des transmissions (D/Tr),
 - La division du secrétariat administratif (D/SA).

Les trois premiers ayant rang de service.

D'autres services sont animés par des Chefs services qui rendent compte au SE. Il s'agit :

- **Du Service des Affaires Administratives et Financières (SAAF)** dont les divisions sont :
 - Division des Affaires Générales et de la Promotion de l'Emploi (D/AGPE)
 - Division des Affaires Financières (D/AF)
 - Division des Affaires Economiques et Marchandes (D/AEM)
 - Division de la Comptabilité des Matières (D/CMa)
 - Division de l'Etat Civil (D/EC)
- **Du Service du Développement Local et de la Planification (SDLP)** dont les divisions sont :
 - Division de la Planification et du Développement Local (D/PDL)
 - Division de la Coopération Décentralisée, de l'Intercommunalité (D/CDI)
 - Division des Affaires Sociales, Jeunesse et Education (D/ASJE)
- **Du Service Technique (ST)** à deux divisions que sont :
 - Division des Etudes Techniques (D/ET)
 - Division de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (D/EHA)
 - Division du suivi et contrôle des chantiers (D/SCC)
- **Du Service des Systèmes d'Information (SSI)** à deux divisions que sont :
 - Division de l'Informatique (D/I)
 - Division de la Documentation et du Pré archivage (D/DP)
- **Du Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)** dont les divisions sont :
 - Division des Affaires Domaniales (D/AD)
 - Division de l'Urbanisme (D/U)
 - Division des Affaires Environnementales (D/AE)

L'Etat central a doté l'administration territoriale du personnel devant animer les services et le Secrétariat Exécutif. Ce personnel est pourvu de la compétence nécessaire pour assurer les différentes responsabilités. La problématique qui se pose à Cobly est celle des collaborateurs devant animer les différentes divisions tant dans leur nombre que dans leur qualification afin d'assurer avec efficacité l'exécution des différentes tâches incombant au service.

L'état des lieux fait cas d'une insuffisance du personnel contraignant d'autres Responsables de Service à assumer une double voire triple fonction. Cet état de chose porte préjudice à l'administration communale quant à son objectif d'efficacité et de rationalité et pourrait à long terme engendrer une lourdeur administrative au grand désarroi des usagers de la commune puis mettre en mal la réalisation de l'ODD 16.5 intitulé « Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ». A cela s'ajoute, l'inadéquation entre la qualification de certains agents et leur poste. L'administration gagnerait donc à s'aligner sur la dynamique de la réforme impulsée par l'Etat central en dotant les différents responsables de collaborateurs qualifiés et en nombre suffisant.

❖ Intercommunalité, Coopération décentralisée et participation citoyenne

La Commune de Cobly est membre de l'Espace de Développement Partagé de la Pendjari, de l'ACAD (Association des Communes de l'Atacora et de la Donga) et de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). Cette association réunit les 13 communes de l'Atacora et de la Donga et dispose d'un conseil d'administration dont la présidence tournante est assurée par un maire d'une des treize (13) communes. C'est l'organe politique de prise de décision de l'intercommunalité. Elle dispose également d'un bureau exécutif. Bras technique de l'intercommunalité, le bureau exécutif est dirigé par un Directeur Exécutif accompagné des cadres techniques que sont les Chargés de Programme. ACAD travaille à la mobilisation des ressources propres des communes mais aussi auprès des partenaires techniques et financiers dans le cadre des projets structurants. La commune est également membre de l'ANCB et entretient de très bonnes relations de voisinage avec les communes sœurs transfrontalières de Gando du côté du Togo.

Depuis l'instauration du système de la décentralisation et son corollaire de la gouvernance locale qui se veut participative, responsable, transparente, efficiente, inclusive et respectueuse des législations, la

gestion des affaires à l'échelle locale est particulièrement importante dans la mesure où les gouvernements interagissent avec les citoyens et les communautés au quotidien. La participation citoyenne se mesure donc à l'aune de l'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant ensemble ou seules ou au sein d'une organisation ou non, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui affectent d'une manière ou d'une autre leur communauté.

Cette participation citoyenne dans la commune de Cobly se manifeste à travers, les redditions de compte organisées par l'exécutif communal et la participation effective des populations à ces séances de reddition de compte. Mais l'engagement du citoyen lambda à s'approprier la question de la gestion des affaires publiques de la commune au double plan de sa participation à la mobilisation des ressources à travers le paiement des impôts et taxes et de l'interpellation des autorités communales sur des questions de gouvernance n'est pas encore une réalité dans la commune. La Cellule de participation Citoyenne de la commune reste la seule organisation en matière de participation citoyenne. Elle participe à la synthèse des besoins exprimés par les populations et propose des amendements au budget. Elle agit dans le but de faire participer la population au processus de planification (plan de développement communal, plan d'actions, plan d'investissement annuel, etc.), à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services publics.

❖ **Sécurité**

Sur le plan de la sécurité, la commune dispose de deux commissariats de police et d'une unité de surveillance de la frontière. En dépit de ce dispositif, on constate toujours quelques poches de vols et d'actes déviants. Face à une telle situation, il urge de renforcer ce dispositif en mettant en place conformément à la carte sécuritaire du pays, les commissariats des deux arrondissements qui n'en disposent pas. La Commune de Cobly n'est pas en marge de l'extrémisme violent, sa jeunesse confrontée au fort taux de chômage est exposée et constitue une proie facile au recrutement des individus armés non identifiés. Sa proximité avec la Commune de Matéri déclarée zone rouge et des cas d'interpellation de certains résidents de la commune confirme à suffisance sa vulnérabilité en matière sécuritaire. Cette situation a amené les autorités à prendre un certain nombre de mesures dont le couvre-feu sur toute l'étendue du territoire de la Commune de dix-neuf (19) heures à six (06) heures réduisant ainsi la libre circulation des personnes et des biens avec pour corollaires la baisse de l'économie locale.

Ainsi, avec les nouveaux défis sécuritaires auxquelles doit faire face la région Nord-Ouest de l'Atacora, il urge qu'une synergie d'actions se développe entre les commissariats de toutes les communes voisines mais aussi avec les services de sécurité transfrontaliers du Togo pour une meilleure maîtrise des cas de violence liée à l'extrémisme.

Une autre source de conflit est la transhumance. Même si la transhumance transfrontalière est interdite sur le territoire béninois, Cobly de par sa position géographique continue d'accueillir un grand nombre de transhumants clandestins. Cela occasionne quotidiennement des conflits car ces transhumants ne maîtrisent pas les couloirs de passage et organisent généralement le pâturage nocturne. La gestion de la transhumance nécessite une attention particulière de la part du conseil communal. La mise en place d'un dispositif de prévention, de transformation et de gestion des conflits en lien avec la transhumance pourrait être une solution.

3.4. Analyse SWOT des secteurs de développement

Tableau 26 : Synthèse FFOM/SEPO et situation de référence ou de départ

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture	Disponibilité des terres cultivables Bonne production agricole et Existence de fort potentiel agropastoral Existence des groupements féminins dans la transformation des produits agricoles Climat favorable à la diversification des produits agricoles Disponibilité d'un plan de développement agricole communale	Faible accès au crédit agricole Mauvaise habitude dans le remboursement des crédits agricoles Surexploitation des sols Non maîtrise des techniques de gestion de la fertilité des sols Faible maîtrise des itinéraires de techniques agricoles en générale Insuffisance de magasins de stockage Conflits entre éleveurs et agriculteurs Feux de végétation Utilisation abusive des pesticides Difficile accès au marché	Volonté politique Proximité et ouverture sur le Togo pour les échanges commerciaux Existence d'une CLCAM et autres IMF Appui des partenaires au développement à travers des programmes et projets sectoriels Disponibilité des structures d'encadrement et PTF à accompagner la commune Disponibilité du FADEC	Aléas climatiques Coût élevé des intrants agricoles Situation sécuritaire
Elevage	Connaissance	Occupation illégale de	Disponibilité du FADEC	Epizooties

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	empirique de l'élevage Existence de pâturage Existence de l'ATDA pour les soins vétérinaires Existence d'une union communale des éleveurs	certains couloirs de passage Inexistence des espaces pastoraux aménagés, Insuffisance des points d'eau pastoraux Insuffisance de soins vétérinaires de qualité Insuffisance de personnels qualifiés Manque de pâturage en saison sèche	Disponibilité des structures d'encadrement et PTF à accompagner la commune	
Pêche et aquaculture	Existence des mares, retenues et cours d'eau	Ensablement des points d'eau Cours d'eau saisonniers Dégradation des berges des cours d'eau Faible connaissance des pratiques de pisciculture	Volonté politique	Assèchement précoce des points d'eau
Industrie et artisanat	Existence de matières premières pour l'artisanat Structuration des artisans de la commune	Difficulté d'accès aux crédits Exploitation anarchique des carrières. Difficultés d'accès aux carrières	Existence d'un code minier.	Inondation de certaines carrières

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Existence de ressources minières (graviers, granite, sable etc...			
Santé	Existence de centres de santé dans la commune Existence de Relais Communautaires formés Existence de plateau technique Bonne fréquentation des formations sanitaires	Insuffisance de point d'eau potable dans les formations sanitaires ; Insuffisance de personnel qualifié Faible niveau d'équipement du plateau technique Logement du personnel de santé en mauvais état Manque de clôture des centres de santé Véhicules de supervision amortis Inexistence d'une pharmacie. Insuffisance d'incinérateurs Insuffisance de Centres Conviviaux des Jeunes dans la commune Persistance des	Décentralisation et relations d'intercommunalité Disponibilité des structures d'encadrement et PTF à accompagner la commune Disponibilité du FADeC santé et santé communautaire Disponibilité de structures pour la sécurité des personnes et des biens	COVID 19 Insécurité publique

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		accouchements à domicile		
Education	Disponibilité des infrastructures et équipement didactiques Existence de CEG dans tous les arrondissements	Insuffisance de salles de classes et d'équipements dans certaines écoles primaires Insuffisance d'enseignants qualifiés Faible rétention des enfants surtout les filles dans le cursus scolaire Faible suivi des enfants par les parents Insuffisance de points d'eau dans les écoles Insuffisance de latrines dans	Aide et Action SWEDD EDUCO Graine de Paix UNICEF Autres PTF	Insécurité

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		certaines écoles Faible taux de réussite scolaire		
Hygiène et assainissement	Existence de l'Association Tchankinin ténhoun Existence du PHAC Disponibilité de matériels de collecte des DSM	Inexistence de cimetière public aménagé dans les agglomérations. Inexistence d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides ménagers Persistance de la défécation à l'aire libre Insuffisance d'infrastructures de gestion des eaux usées	Disponibilité du FADEC Disponibilité des structures d'encadrement et PTF à accompagner la commune	Péril hydrique et fécal
Eau	Existence de PTF intervenante dans le secteur de l'eau	Points d'eau potable insuffisants Pannes de certains ouvrages Inexistence de la SONEB	Agence ANAEPMR	Maladies hydriques
Routes et pistes	Prise en compte de la Route Tanguiéta-Cobly-Frontière Togo dans le PAG 2	Mauvais état des pistes Non aménagement des pistes Non prise en compte suffisante des effets du changement climatique dans la conception et réalisation	Classement de la route Tanguiéta-Cobly-Frontière Togo comme route national dans le SNAT	Pluies fortes augmentant la dégradation des pistes

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		des infrastructures routières		
Energie	Existence du réseau SBEE dans la commune Installation des lampadaires solaires pour l'électrification publique et privée Existence d'une centrale solaire dans la commune	Faible couverture du réseau électrique. Inexistence de station d'approvisionnement en carburant Lourdeur administrative quant à la satisfaction des demandes en énergie électrique Panne des stations d'énergies renouvelables Non disponibilité du gaz domestique Coût élevé des kits solaires Coût élevé du gaz domestique	Projet de renforcement de l'électrification dans les communes (projet gouvernemental)	Risque d'incendies liés au trafic des produits pétroliers Augmentation des prix des produits pétroliers
Commerce	Existences de plusieurs marchés Proximité et ouverture sur le Togo pour les échanges commerciaux	Insuffisance d'infrastructures marchandes, Insuffisance de structures d'appui aux activités commerciales (banque commerciale, structure de	Existence d'un grand marché d'approvisionnement et de fourniture en matière d'échange commercial qui est le	Insécurité / menace terroriste

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Existence de marché à bétail aménagé à Tokibi.	<p>crédit etc.)</p> <p>Faible niveau d'organisation des acteurs des marchés et des commerçants</p> <p>Routes en mauvais état</p> <p>Animation très faible de certains marchés</p> <p>Evasion fiscale en direction du Togo</p> <p>Incivisme fiscal de certains commerçants</p> <p>Inexistence du service des impôts dans la commune</p> <p>Absence de clôtures des marchés de la commune sauf celui du chef-lieu</p> <p>Insuffisance de latrines dans certains marchés de la commune</p> <p>Porosité des frontières de la commune</p>	<p>Togo,</p> <p>Disponibilité des structures d'encadrement et PTF à accompagner la commune</p> <p>Disponibilité du FADEC</p>	
Ressources naturelles	Existence de terres encore fertiles dans	Défrichement incontrôlé des forêts existantes	Loi-cadre sur l'environnement.	Changement climatique

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<p>la commune</p> <p>Existence de reliques de forêts naturelles dans tous les terroirs villageois</p> <p>SDAC</p> <p>Existence de ressources minières (latérite, roches, sable, argile etc.)</p>	<p>Ensablement des cours d'eau</p> <p>Inexistence de politique locale de gestion des ressources naturelles (forêts, cours d'eau, forêts sacrées, mares etc.)</p> <p>Tarissement des cours d'eau</p> <p>Mauvaises pratiques agricoles et d'exploitation des bas-fonds</p> <p>Utilisation abusive des pesticides</p> <p>Feux de végétations tardifs et incontrôlés</p> <p>Pratiques agricoles encore rudimentaires</p> <p>Faible organisation des ressources minières de la commune</p>	<p>Politique nationale de gestion de ses ressources naturelles</p>	
Urbanisme	<p>Lotissements dans les agglomérations de Tapoga et de Cobly centre</p>	<p>Non disponibilité de documents pour certains lotissements de la commune,</p> <p>Occupation des zones</p>	<p>La réglementation nationale sur les lotissements et remembrements</p>	<p>Relief favorable à l'érosion</p>

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<p>impropres à l'habitation dans les agglomérations (bas-fonds,)</p> <p>Non ouverture des voies et viabilisation des zones loties dans les agglomérations</p> <p>Erosion des voies dans les agglomérations</p> <p>Prélèvement du sable sur les voies dans la commune</p> <p>Epuisement de certaines ressources minières de la commune (sable)</p>		
Gouvernance	<p>Existence des cadres de concertation</p> <p>Existence des documents de planification (SDAC, PDC...)</p> <p>Organisation des revues périodiques</p> <p>évaluations des documents de</p>	<p>Insuffisance du personnel</p> <p>Faible fonctionnalité des cadres de concertations</p> <p>existence</p> <p>Insuffisance de cadre adéquat de travail du personnel</p> <p>Insuffisance de renforcement de capacité du personnel</p> <p>Non tenue à bonne date des sessions des conseils</p>	<p>Réforme structurelle du secteur de la décentralisation avec l'arrivée des cadres communaux</p> <p>Existence de cadre de l'assistance de la tutelle</p> <p>Existence du Programme Annuel d'Assistance Conseil aux</p>	<p>Menace politique</p> <p>Risque de corruption dans la chaîne de passation de marché</p>

Secteur/Domaine	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	planification Organisation des séances publiques de reddition de comptes Bonne implication des Cellules de participation Citoyenne Existence des organes communaux et infra communaux Bonne tenue à bonne date des sessions des organes communaux	d'arrondissements Non tenue des sessions des conseils du village	Communes (PAAC) Existence des PTF au développement	

3.4.1 Problèmes majeurs de la commune

Les problèmes majeurs de la commune relevés dans ce rapport diagnostic sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ces problèmes majeurs influencent considérablement le bien-être global de la population en termes de pauvreté monétaire et non monétaire et indexe les cibles des Objectifs du Développement Durables domestiquées par la commune de Cobly en l'occurrence les cibles 1.2 intitulée « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays », 2.1 « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ». Selon le rapport préliminaire de l'EMICOV 2015, l'indice de pauvreté globale est 38.5%. En 2015, l'indice de pauvreté non monétaire est de 46.9% pour le département de l'Atacora contre 28.7% au plan national avec une réduction significative de 11.5 points entre 2011 et 2015 (Rapport préliminaire EMICOV 2015 page 24). L'indice de pauvreté monétaire en 2015 est de 58,6% pour la commune de Cobly, 42,33% pour département contre 40.08% au plan national. Ce taux place la commune de Cobly parmi les communes présentant les niveaux de pauvreté les plus préoccupants du Bénin.

Tableau 27 : Synthèse des problèmes majeurs de développement de la commune

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
Education inclusive de qualité, à la formation technique et professionnelle puis à l'employabilité des jeunes				
Accès à l'éducation et à la formation professionnelle	- Déperdition scolaire élevée et faible accès des jeunes aux formations techniques et professionnelles	(ODD 4) Accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie.	Non	- Adopter un plan de scolarisation et de maintien de tous les enfants à l'école (du primaire au secondaire) - Mettre en place une politique d'accès aux formations professionnelles des jeunes gens de la commune
Economie agricole				
Production et protection des sols	- Appauvrissement continu des sols de la commune - Technique culturale très extensive	(ODD 15) Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter	Non	- Réduire l'utilisation à grande échelle des produits chimiques - Adopter les mesures GDT/ACC - Promouvoir les cultures

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
		contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		biologiques - Produire et utiliser l'engrais organique dans la production agricole
Transformation des produits agricoles/élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une politique communale de développement des unités locales de transformation des produits agricoles et d'élevage - La faible capacité de transformation des unités existantes (Non 	(ODD 9) Innovation et infrastructures : Soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent, favoriser le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies.	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un plan de développement des unités de transformation des produits agricoles décliné comme suit : - Identifier les produits à transformer - Renforcer la capacité des unités existantes - Installer les unités de transformation à grande capacité

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
	moderne) - Inexistence d'unités de transformation de certains produits (riz)			- Avoir un système de maintenance efficace
Commercialisation et sécurité alimentaire	- Ecoulement des produits agricoles non organisés - Magasins de stockage de produits vivriers en nombre insuffisant - Absence de stratégie locale rigoureuse de conservation des produits agricoles	(ODD 2) Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	Oui	- Organiser l'écoulement des produits agricoles par filière - Multiplier les magasins de stockage et les rendre fonctionnels - Créer des boutiques témoins dans la commune à travers le PPP

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
Aménagement du territoire et urbanisation				
Aménagement rural et sécurisation foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de sécurisation foncière en milieu rural - Non formalisation des contrats d'usage 	(ODD 15) Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter l'approche systématique groupée développée par le ProPFR dans les communes du Borgou - Sensibilisation des populations sur l'importance de la sécurisation foncière - Sensibiliser les populations à la formalisation des contrats d'usage des terres rurales - Vulgariser les documents de sécurisation foncière

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> - Non lotissement de deux chefs-lieux d'Arrondissement (Datori et Kountori) - Non-ouverture des voies au chef-lieu de la commune - Non-respect des espaces publics (occupation anarchique) 	(ODD 11) Villes et communautés durables : créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables.	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre des opérations des lotissements / remembrement conformément aux textes en vigueur - Procéder au lotissement de ces chefs-lieux d'arrondissement - Sécuriser les domaines publics - Ouvrir les voies
Administration communale, mobilisation des ressources et participation citoyenne				
Profils et compétences des agents communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des agents à tous les postes - Inadéquation entre qualification de certains agents et 	(ODD 16) Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un audit organisationnel - Plaidoyer en direction de l'Etat central pour le recrutement du personnel - Renforcer les capacités du

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
	leur poste	institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.		personnel existant
Mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de mobilisation des ressources propres - Evasion fiscale 	(ODD 16) Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre effectif du plan de mobilisation des ressources de la commune - Implication des élus communaux et locaux dans la chaîne de mobilisation des ressources propres - Doter la commune des services de recouvrement compétent (impôts)
Participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de l'implication des populations aux processus de prise de décisions publiques au 	(ODD 16) Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie de participation citoyenne par le biais d'un plan de communication - Structurer les différents

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
	niveau communal - Faible participation des populations à la mobilisation des ressources propres de la commune	pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.		groupes socio-professionnels pour la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé
Problèmes liés aux thématiques transversales				
Changements climatiques	- Inondation dégradant les routes, les habitations et les cultures - Vent violent (destruction des infrastructures, des habitations et du couvert végétal)	(ODD 13) Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.	Oui	- Mettre en œuvre le plan de contingence de la commune
Sécurité des	- Insuffisance de	(ODD 16) Promouvoir des	Non	- Plaider auprès de l'Etat

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> service de sécurité - Manque d'effectifs - Faible niveau d'équipement 	<p>sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.</p>		<p>central pour l'installation de postes de sécurité dans tous les arrondissements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equiper et doter en effectifs les services de sécurité de la commune - Sécuriser les frontières
Couches vulnérables /inclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de maison d'accueil pour les couches vulnérables - Manque de centre de formation pour la prise en charge des couches vulnérables 	<p>(ODD 3) : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges</p>	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des partenaires pour la construction d'une maison d'accueil et de centre de formation professionnelle
Genre et	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de 	<p>(ODD 5) Réaliser l'égalité du</p>	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une politique

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
participation des femmes	<p>présence des femmes dans les instances de prise de décision</p> <p>- Absence de leadership féminin</p>	genre et l'autonomisation des femmes et des filles.		de discrimination positive dans tous les secteurs du développement
Protection sociale et droits des enfants	<p>- Taux élevé de travail des enfants</p> <p>- Mariage précoce</p> <p>- Mariage forcé</p> <p>- Traite des enfants</p>	(ODD 16) Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.	Non	<p>- Sensibilisation pour la scolarisation et le maintien des enfants à l'école</p> <p>- Application des textes relatifs à la protection des enfants</p>

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
Entreprenariat et emploi des jeunes/femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Faible financement du document de politique stratégique communale de promotion de l'emploi - Faible capacité d'équipement des jeunes entrepreneurs 	(ODD 8) Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une ligne budgétaire chaque année pour le financement des activités dudit document - Solliciter l'appui des partenaires techniques et financiers
Digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture partielle de la commune par les réseaux de téléphonie mobile - Faible taux de digitalisation services de 	(ODD 9) Innovation et infrastructures : Soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent, favoriser le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des opérateurs GSM pour une couverture intégrale de la commune - Doter la commune de d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information - Elaborer, adopter et mettre

Secteur	Problèmes	Cibles prioritaires ODD concerné	Prise en compte par les cibles ODD spatialisés	Solutions possibles
	l'administration communale	sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies.		en œuvre une politique de numérisation des services de l'administration communale
Culture et Loisir				
Culture	- Inexistence de fête identitaire - Inexistence de centres de loisirs dans les trois autres chefs-lieux d'arrondissement	(ODD 4) Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	Non	- Créer des activités culturelles identitaires - Construire les centres de loisirs dans les autres arrondissements
Loisirs	- Disparition des activités de loisirs endogènes			- Créer des activités de loisir (luttons et danses traditionnelles, les disciplines sportives, etc.)

3.4.2 Défis majeurs et enjeux sociaux de développement de la commune

La commune fait face à des défis majeurs qu'il importe de souligner afin que des mesures correctives soient prises pour relever lesdits défis. Ces défis sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28: Défis majeurs et enjeux sociaux de développement de la commune

Secteur	Défis	Enjeux sociaux
Education inclusive de qualité, à la formation technique et professionnelle puis à l'employabilité des jeunes		
Accès à l'éducation et à la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un plan de scolarisation et de maintien de tous les enfants à l'école (du primaire au secondaire) - Mettre en place une politique d'accès aux formations professionnelles des jeunes gens de la commune 	<p>Amélioration de l'accès et le maintien des enfants surtout les filles à l'école</p> <p>Amélioration de l'accès des jeunes de la commune à la formation technique et professionnelle</p>
Economie agricole		

Secteur	Défis	Enjeux sociaux
Production et protection des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'utilisation à grande échelle des produits chimiques - Adopter les mesures GDT/ACC - Promouvoir les cultures biologiques - Produire et utiliser l'engrais organique dans la production agricole 	Adoption des techniques de production agricole visant la protection de l'environnement par la réduction de l'utilisation des engrais et autres produits chimiques
Transformation des produits agricoles/élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un plan de développement des unités de transformation des produits agricoles décliné comme suit : - Identifier les produits à transformer - Renforcer la capacité des unités existantes - Installer les unités de transformation à grande capacité - Avoir un système de maintenance efficace 	Assurance d'une transformation efficace et à grande échelle des produits agricoles et d'élevage par le renforcement des capacités des unités de transformation existantes, l'installation de nouvelles unités et la mise en place d'un système de maintenance performant.
Commercialisation et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'écoulement des produits agricoles par filière - Multiplier les magasins de stockage et les rendre fonctionnels - Créer des boutiques témoins dans la commune à travers le PPP 	Assurance du stockage des produits agricoles par filière en vue de leur écoulement ou de leur disponibilité pour des fins de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Secteur	Défis	Enjeux sociaux
Aménagement du territoire et urbanisation		
Aménagement rural et sécurisation foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter l'approche systématique groupée développée par le ProPFR dans les communes du Borgou - Sensibiliser les populations sur l'importance de la sécurisation foncière - Sensibiliser les populations à la formalisation des contrats d'usage des terres rurales - Vulgariser les documents de sécurisation foncière 	<p>Assurance de l'aménagement rural et la sécurisation foncière par l'approche systématique groupée</p> <p>Compréhension de l'importance de la formalisation foncière</p> <p>Assurance de la vulgarisation des documents de sécurisation foncière et des contrats d'usage des terres</p>
Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre des opérations des lotissements / remembrement conformément aux textes en vigueur - Procéder au lotissement de ces chefs-lieux d'arrondissement - Sécuriser les domaines publics - Ouvrir les voies 	<p>Assurance de l'urbanisation de la commune par la poursuite des opérations des lotissements / remembrement conformément aux textes en vigueur, le lotissement de ces chefs-lieux d'arrondissement, la sécurisation des espaces publics et l'ouverture des voies au chef-lieu de la commune et des arrondissements.</p>
Administration communale, mobilisation des ressources et participation citoyenne		
Profils et compétences des agents	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un audit organisationnel - Plaidoyer en direction de l'Etat central pour le 	<p>Renforcement du profil et les compétences du personnel par l'organisation d'audit organisationnel,</p>

Secteur	Défis	Enjeux sociaux
communaux	recrutement du personnel - Renforcer les capacités du personnel existant	le recrutement puis le renforcement des capacités du personnel existant.
Mobilisation des ressources	- Mise en œuvre effectif du plan de mobilisation des ressources de la commune - Implication des élus communaux et locaux dans la chaîne de mobilisation des ressources propres - Doter la commune des services de recouvrement compétent (impôts)	Elaboration et mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources appuyé par la mise en place des services communaux de recouvrement (service des impôts).
Participation citoyenne	- Elaborer une stratégie de participation citoyenne par le biais d'un plan de communication - Structurer les différents groupes socio-professionnels pour la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé	- Assurance de la participation citoyenne par le biais d'un plan de communication et la structuration des différents groupes socio-professionnels pour la mise en œuvre du partenariat Public-Privé.
Problèmes liés aux thématiques transversales		
Changements climatiques	- Mettre en œuvre le plan de contingence de la commune	Elaboration / actualisation et mise en œuvre effective du plan de contingence de la commune.
Sécurité des	- Plaider auprès de l'Etat central pour l'installation de	Assurance de la sécurité des

Secteur	Défis	Enjeux sociaux
personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> postes de sécurité dans tous les arrondissements - Equiper et doter en effectifs les services de sécurité de la commune - Sécuriser les frontières 	<p>personnes et des biens par l'installation, l'équipement et la dotation en effectif des postes de police dans tous les arrondissements.</p> <p>Assurance de la sécurisation des frontières de la commune</p>
Couches vulnérables /inclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des partenaires pour la construction d'une maison d'accueil et de centre de formation professionnelle 	<p>Construction et mise en fonction d'une maison d'accueil et un centre de formation professionnelle au profit des couches vulnérables</p>
Genre et participation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une politique de discrimination positive dans tous les secteurs du développement 	<p>Prise en compte le genre et la participation des femmes dans tous les secteurs du développement communal</p>
Protection sociale et droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour la scolarisation et le maintien des enfants à l'école - Application des textes relatifs à la protection des enfants 	<p>Assurance de la protection sociale et les droits des enfants par la sensibilisation pour la scolarisation et le maintien des enfants à l'école et l'application des textes relatifs à la protection des enfants</p>

Secteur	Défis	Enjeux sociaux
Entreprenariat et emploi des jeunes/femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une ligne budgétaire chaque année pour le financement des activités dudit document - Solliciter l'appui des partenaires techniques et financiers 	Création des opportunités d'emploi des jeunes et des femmes par le développement de l'entreprenariat
Digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des opérateurs GSM pour une couverture intégrale de la commune - Doter la commune de d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information - Elaborer, adopter et mettre en œuvre une politique de numérisation des services de l'administration communale 	Elaboration et mise en œuvre le schéma directeur des systèmes d'information et la politique de numérisation des services de l'administration communale
Culture et Loisir		
Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des activités culturelles identitaires - Construire les centres de loisirs dans les autres arrondissements 	Restauration de la culture des peuples de la commune par la construction des centres de loisirs et l'animation des activités culturelles identitaires
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des activités de loisir (luttés et danses traditionnelles, les disciplines sportives, etc.) 	Valorisation les activités de loisir, culture et sport

IV. FONDEMENTS, PRINCIPES ET VALEURS DU PDC 4

4.1. Fondements du PDC 4 de la Commune de Cobly

Le PDC est un document de planification du développement de la Commune sur une période de cinq ans. Il est élaboré sur la base d'une méthodologie qui intègre toutes les prévisions et programmations d'ordre social, économique, spatial, environnemental et autres de la Commune. Celles-ci sont en adéquation avec les orientations stratégiques et programmations sectorielles contenues dans les documents régionaux (niveau départemental) et nationaux.

Les actions inscrites dans le PDC de 4^{ème} génération de la commune de Cobly doivent donc s'arrimer à un certain nombre de documents de planification aux niveaux régional et national.

4.1.1. Au niveau régional

❖ L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons

Cet agenda offre un cadre solide pour réparer les injustices du passé et faire du 21^{ème} siècle, le siècle de l'Afrique avec une vision panafricaine durable pour une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* ». Il repose sur 7 aspirations que sont :

1. Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.
3. Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour.
4. Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.
5. Une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées.
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale

❖ Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2030

Adopté le 25 septembre 2015 par les Etats membres des Nations Unies, l'Agenda 2030 pour le développement durable est un plan d'action universel et transformateur pour les personnes, la planète et la prospérité et qui inclut dix-sept (17) objectifs et 169 cibles. Pour la mise en œuvre de cet agenda, le Bénin a démarré dès l'année 2016 un processus de contextualisation et d'appropriation des Objectifs de Développement Durable. L'appropriation des ODD au Bénin reste un processus continu qui a connu cinq (05) grandes étapes à savoir : la priorisation des cibles des ODD, la domestication des indicateurs des cibles prioritaires, l'intégration des cibles prioritaires dans la planification nationale, la détermination des coûts des cibles prioritaires des ODD et le processus de spatialisation de ces cibles au niveau des communes.

Au terme de ces premiers travaux réalisés, le Bénin a procédé à la priorisation d'un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires (exception faite des cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et des cibles de l'ODD 17 qui ont été exclues du processus de priorisation car considérées comme prioritaires) et à la domestication des indicateurs des cibles prioritaires (au total, 168 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin).

Pour l'atteinte de ces cibles définies, les collectivités locales ont été positionnées comme des acteurs principaux de mise en œuvre des ODD auprès de l'Etat central.

Ainsi la Commune de Cobly s'est positionnée sur 10 cibles prioritaires qui riment avec ses spécificités. Ces cibles prioritaires ainsi que les actions phares retenues pour Cobly sont synthétisées dans le tableau suivant.

Tableau 29 : Récapitulatif des cibles prioritaires ODD à Cobly

Cibles	Intitulés	Actions prioritaires
1.2	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de bas-fonds ▪ Réalisation de retenues d'eau à but agropastoral ▪ Mécanisation de l'agriculture ▪ Promotion de petits ruminants et de la volaille ▪ Promotion des AGR ▪ Construction de magasins de stockage et de conservation des produits agricoles

Cibles	Intitulés	Actions prioritaires
2.1	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la culture intensive et de contre saison ▪ Création de magasins témoins ▪ Mise en place d'un système de lutte contre le bradage des productions agricoles
3.1	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au renforcement du plateau technique des formations sanitaires de la commune ▪ Appui aux initiatives communautaires de prévention et de lutte contre les maladies endémiques ▪ Construction des maternités et dispensaires isolés en faveur des populations
3.3	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d'initiatives et de comportement/pratiques visant à éradiquer le VIH, le paludisme et les autres infections sexuellement transmissibles.
3.4	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des activités de sports et de loisirs sains au profit des communautés de Cobly ▪ Construction et aménagement du stade omnisport de la commune ▪ Formation et équipement de l'équipe communale de football masculin et féminin
3.7	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la culture

Cibles	Intitulés	Actions prioritaires
	de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	d'utilisation de méthodes modernes de planification familiales et suivi de la croissance du jeune enfant
6.1	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des ouvrages d'eau potables ▪ Redynamisation et opérationnalisation du cadre communal d'entretien et de maintenance des ouvrages d'eau ▪ Recherche de partenariat dans le domaine de l'eau potable
7.1	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution à la mise en place et la gestion efficiente des infrastructures énergétiques promotion de l'utilisation de l'énergie soleil ▪ Etendre le réseau de la SBEE aux chefs-lieux et aux grosses agglomérations
13.1	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reboisement et création des forêts communales création et aménagement d'espaces vert dans la commune ▪ Réalisation des infrastructures sociocommunautaires résilientes aux changements climatiques ▪ Reboisement des bassins versants et des flancs des collines
16.5	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgarisation des textes de lois sur la lutte contre la corruption

Cibles	Intitulés	Actions prioritaires
	pots-de-vin sous toutes leurs formes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation en communauté et en milieu scolaire sur la lutte contre la corruption ▪ Appui aux membres de l'ANLC sur la collecte des informations et la dénonciation des acteurs de corruption

4.1.2. Au niveau national

❖ Le Plan National de Développement (PND) 2018 – 2025

Le PND est le premier niveau de déclinaison de la vision Bénin 2025 Alafia conformément au système de planification retenu par le Bénin lors des journées nationales de réflexion organisées à ce sujet les 5 et 6 décembre 1991 et adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres en 1992.

Il vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années qui séparent de 2025, échéance retenue pour la réalisation et concrétisation de la vision. Ainsi, il sera opérationnalisé en deux phases : la première de 2018 à 2021 à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement dont il intègre les axes et la deuxième phase de 2022 à 2025. La mise en œuvre du PND 2018-2025 contribuera à conforter les réalisations du PAG 2016-2021 en assurant la continuité de l'action de développement d'un Gouvernement à l'autre et offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

❖ Le Programme d'Actions Gouvernementale 2 (PAG 2) 2021 – 2026

Le PAG pour le quinquennat 2021-2026 se fonde sur les objectifs stratégiques du Plan National de Développement 2018-2025, les cibles prioritaires de l'Agenda 2030 pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il est

élaboré dans une démarche cohérente, inclusive et participative et se décline à travers des réformes, des projets structurants à poursuivre ainsi que de nouveaux projets planifiés sur la période.

Conformément à la déclinaison du système national de planification, le PAG 2021-2026 se positionne comme le seul instrument de planification opérationnelle au niveau national. Il est de ce fait, l'unique instrument de pilotage de l'action gouvernementale et servira de base pour la programmation des activités des Ministères, des Agences et autres structures ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'Etat au cours de la période.

En lien avec les progrès de la période antérieure, le Gouvernement fonde ses actions pour le quinquennat 2021-2026 sur trois (3) piliers et sept (7) axes à savoir :

- Renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance : ce pilier couvre deux axes d'intervention :
 - a) Renforcement de la démocratie et de l'État de droit et,
 - b) Consolidation de la bonne gouvernance ;
- Poursuivre la transformation structurelle de l'économie : les objectifs à atteindre à travers ce pilier se déclinent en trois axes :
 - a) Renforcement du cadre macroéconomique et maintien de sa stabilité,
 - b) Accélération de la croissance économique et,
 - c) Promotion d'une Education de qualité et de l'Enseignement et Formation Techniques et Professionnels (EFTP) ;
- Poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations : les interventions couvrent deux axes :
 - a) Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et à la protection sociale
 - b) Renforcement du développement équilibré et durable de l'espace national.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions, réformes et projets planifiés au titre du quinquennat 2021-2026 nécessitera des ressources financières estimées à 12 011 milliards F CFA, en hausse de 33% par rapport à l'enveloppe initiale du PAG 2016-2021 (estimé à 9 039 milliards F CFA). Les financements correspondants proviendront aussi bien des instruments publics (48%) que du Partenariat Public Privé (PPP) (52%). Les investissements permettront, à l'horizon 2026 de réaliser un taux de croissance à deux chiffres et de générer plus de 1,3 million d'emplois directs et indirects.

❖ **Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2017 - 2025**

Malgré son taux de croissance et sa contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes. Il existe des gains de productivité à réaliser dans tous les sous-secteurs, comme le laissent entrevoir les performances de production et de rendements des filières agricoles.

Raison pour laquelle, en cohérence avec l'analyse diagnostique, les enjeux et les défis à relever dans le secteur agricole béninois ainsi que les engagements internationaux, la vision du PSDSA est : « *Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ».

Cette vision formulée pour le développement du secteur agricole du Bénin et celle de l'ECOWAP/PDDAA mettent l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la compétitivité, la modernisation des systèmes de production des exploitations familiales agricoles et leur adaptabilité. Par conséquent, la vision du PSDSA est parfaitement en cohérence avec celle de l'ECOWAP/CEDEAO.

La politique agricole régionale adoptée par la CEDEAO affirme comme vision ce qui suit : « *Une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs* ».

La corrélation faite entre les problèmes majeurs identifiés et les principaux défis à relever permet de distinguer cinq grands axes d'intervention sur lesquels se fonde le PSDSA. Il s'agit de :

- i. l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles ;
- ii. la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ;
- iii. le renforcement de la résilience des exploitations agricoles (gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques et

- l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (nutrition, filets sociaux etc.);
- iv. l'amélioration équitable de la gouvernance (renforcement juridique, institutionnel, mécanismes de redevabilité et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et
 - v. la mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les primo-entrepreneurs.

❖ **PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION (PSE) 2018-2030**

Depuis 2006, le Bénin met en œuvre un premier Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE 2006-2015) dont l'évaluation à mi-parcours prévue en 2012 a été réalisée en 2013. Les objectifs ont été réactualisés, à la suite de cette évaluation, et l'opérationnalisation des résultats issus de cette évaluation permettra au Bénin d'atteindre, à l'horizon 2030, l'ODD 4 qui vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Cependant, elle devra absolument servir de cadrage effectif et d'ancrage stratégique aux nouvelles réformes structurelles et aux programmes et projets de développement du secteur de l'éducation qui découleront du nouveau Plan sectoriel de l'éducation en respectant un tri-phasage : 2018-2021 en respect de l'échéance du PAG ; 2021-2025, en respect de l'échéance du PND, et 2025-2030 au regard de l'Agenda mondial pour l'éducation à l'horizon 2030.

Quatre objectifs sont retenus à cet effet. Il s'agit de :

- 1- Principaux défis et enjeux de la nouvelle politique ;
- 2- Cadrage, principes directeurs, vision et priorités de la politique sectorielle d'éducation au Bénin à l'horizon 2030 ;
- 3- Orientations stratégiques de développement du secteur de l'éducation et de la formation au Bénin à l'horizon 2030 ;
- 4- Performances attendues du secteur de l'éducation à l'horizon 2030.

Le PDC4 de la Commune de Cobly s'est inspiré de ce Plan Sectoriel de l'Education (PSE) 2018-2030 pour réaliser le diagnostic et proposer des actions en vue d'améliorer la performance du système éducatif de la commune de Cobly

❖ POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ (PNS) 2018-2030

Le Bénin, dans le but d'assurer le bien-être de sa population, a défini une politique de santé 2018-2030 basée entre autres, sur des leçons apprises de la mise en œuvre de la précédente Politique Nationale de Santé de 2009-2018, des nouveaux défis nationaux, des conventions et déclarations internationales auxquelles notre pays a souscrit en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). La présente politique nationale de santé, élaborée en étroite collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement, est le résultat d'un processus inclusif et consensuel de l'ensemble des parties prenantes. Elle constitue un ensemble de vision et d'orientations fondées sur des valeurs et principes de base pour l'amélioration de la santé des populations. La vision du secteur s'énonce comme suit : « Le Bénin dispose en 2030 d'un système de santé régulé, performant et résilient basé sur la disponibilité permanente de soins promotionnel, préventif, curatif, ré-adaptatif et palliatif de qualité, équitables et accessibles selon le cycle de vie, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire avec la participation active de la population ». Pour réaliser cette vision, il s'avère nécessaire de garantir à tous une bonne santé pour la promotion du bien-être selon le cycle de vie à travers les orientations stratégiques ci-après.

- Orientations stratégiques

Six orientations stratégiques (OS) déclinées en objectifs spécifiques et axes d'interventions sont définies. Il s'agit de : (OS1) développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé, (OS2) prestations de services et amélioration de la qualité des soins, (OS3) valorisation des ressources humaines en santé, (OS4) développement des infrastructures, des équipements, des produits de santé de qualité et de la médecine traditionnelle, (OS5) amélioration du système d'information sanitaire, de la promotion de la recherche et de l'innovation en santé et (OS6) amélioration de financement pour une meilleure couverture sanitaire universelle.

- Mécanisme de financement de la PNS

Le financement de la PNS 2018-2030 sera assuré par le budget de l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, les ONG nationales et internationales ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il sera accompagné par les financements innovants qui constituent une source importante en vue de la prise en charge efficace du système sanitaire. La gestion optimale de l'ensemble de ces ressources se fera sur la base d'une bonne gouvernance pour la construction d'un système de santé performant.

- **Mise en œuvre et suivi évaluation de la politique**

La Politique Nationale de Santé est mise en œuvre par le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Décentralisation et de Déconcentration (Plan 2D) permettront de rendre effectif le principe de la subsidiarité par le transfert réel des compétences et ressources aux niveaux intermédiaire et périphérique. Le suivi et l'évaluation de la politique du secteur se feront à travers le Plan de Suivi-Evaluation et de Revue (PSER) du PNDS et les cadres de concertation à divers niveaux de la pyramide sanitaire. Le succès de la mise en œuvre de la PNS 2018-2030 nécessitera une coordination intra sectorielle, une gouvernance et un leadership affichés des décideurs, un engagement soutenu des parties prenantes du système de santé en vue d'assurer l'efficacité et l'efficacité des interventions.

4.1.3. Au niveau communal

❖ Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune de Cobly 2010-2025

Les différentes tendances issues du diagnostic posent clairement la problématique d'aménagement et de développement de la commune que le SDAC essaie de corriger à travers une vision formulée comme suit : « *COBLY, MODELE DE DECENTRALISATION REUSSIE A ECONOMIE COMPETITIVE BASEE SUR L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE DURABLES D'ICI 2030* ».

Cette vision est déclinée en 5 orientations stratégiques portant sur :

- L'Organisation et la diversification de la production agricole et animale,
- Le Renforcement des capacités de mobilisation des ressources et d'autofinancement,
- L'amélioration de la couverture et des prestations en services sociocommunitaires de base,
- L'amélioration des performances et de la gouvernance de l'administration locale

- L'Aménagement du territoire de la Commune et des ressources naturelles.

4.2. Principes et valeurs du PDC 4

Les Principes directeurs du PDC4 de la commune de Cobly s'arriment à ceux définis dans le PAG 2. Il s'agit des principes de responsabilité, d'équité et de redevabilité.

L'innovation, la créativité et l'excellence dans la fourniture des services sociaux de base sont les valeurs qui doivent être promues pour atteindre la vision définie dans ce PDC 4.

V. RAISON D'ETRE DU PDC4 ET VISION COMMUNALE

5.1. Raison d'être du PDC 4

La raison d'être de ce PDC 4 est la nécessité d'améliorer le bien-être des populations de la commune de Cobly.

5.2 Vision communale

Les échanges entre forces vives de la commune de Cobly à l'occasion du processus d'élaboration du présent PDC ont permis de s'accorder sur une vision à l'horizon 2028 traduisant les aspirations profondes des populations de la commune de Cobly. Elle est libellée comme suit : **« A l'horizon 2028, Cobly est une commune bien gouvernée et sécurisée à économie prospère, où les services sociaux de base sont assurés dans un environnement sain et résilient ».**

5.3. Théorie de changement

5.3.1. Descriptif narratif de la théorie de changement

L'analyse diagnostique réalisée dans les différents secteurs de la commune de Cobly révèle que la commune a connu de grandes avancées, mais aussi de recul, de craintes profondes et de vives espérances suivant les secteurs considérés.

C'est au vu de ces problèmes que la raison d'être du PDC-4 de la commune est formulée de la façon suivante : « accessibilité durable des populations aux services sociaux de base pour un bien-être social ».

Pour y parvenir, des programmes en lien avec des orientations stratégiques seront définis. Ces programmes concerneront le domaine de l'économie locale et de l'emploi des jeunes à travers le développement du tourisme et de l'agriculture, de l'accès aux services de base de qualité, de la gestion durable et équilibrée des ressources naturelles, de l'aménagement du territoire communal et de la gouvernance, la paix et la cohésion sociale à travers la co-production de la sécurité et la protection civile. A cet effet, elle s'appuiera sur les ressources humaines (administration communale, agents des services déconcentrés de l'Etat et ceux des partenaires), matérielles (communale et des partenaires) et financières (ressources propres, appui de l'Etat, appui financier des partenaires) pour mettre en œuvre les différents programmes du PDC-4 qui produiront certainement des résultats. Les clientèles cibles visées à cet effet sont : les structures de la mairie, les populations et groupes spécifiques (femmes, jeunes, couches vulnérables).

L'atteinte de ces résultats est tributaire de la mise en place effective des financements, de la mise en œuvre réelle des projets et de l'environnement politique et juridique favorable.

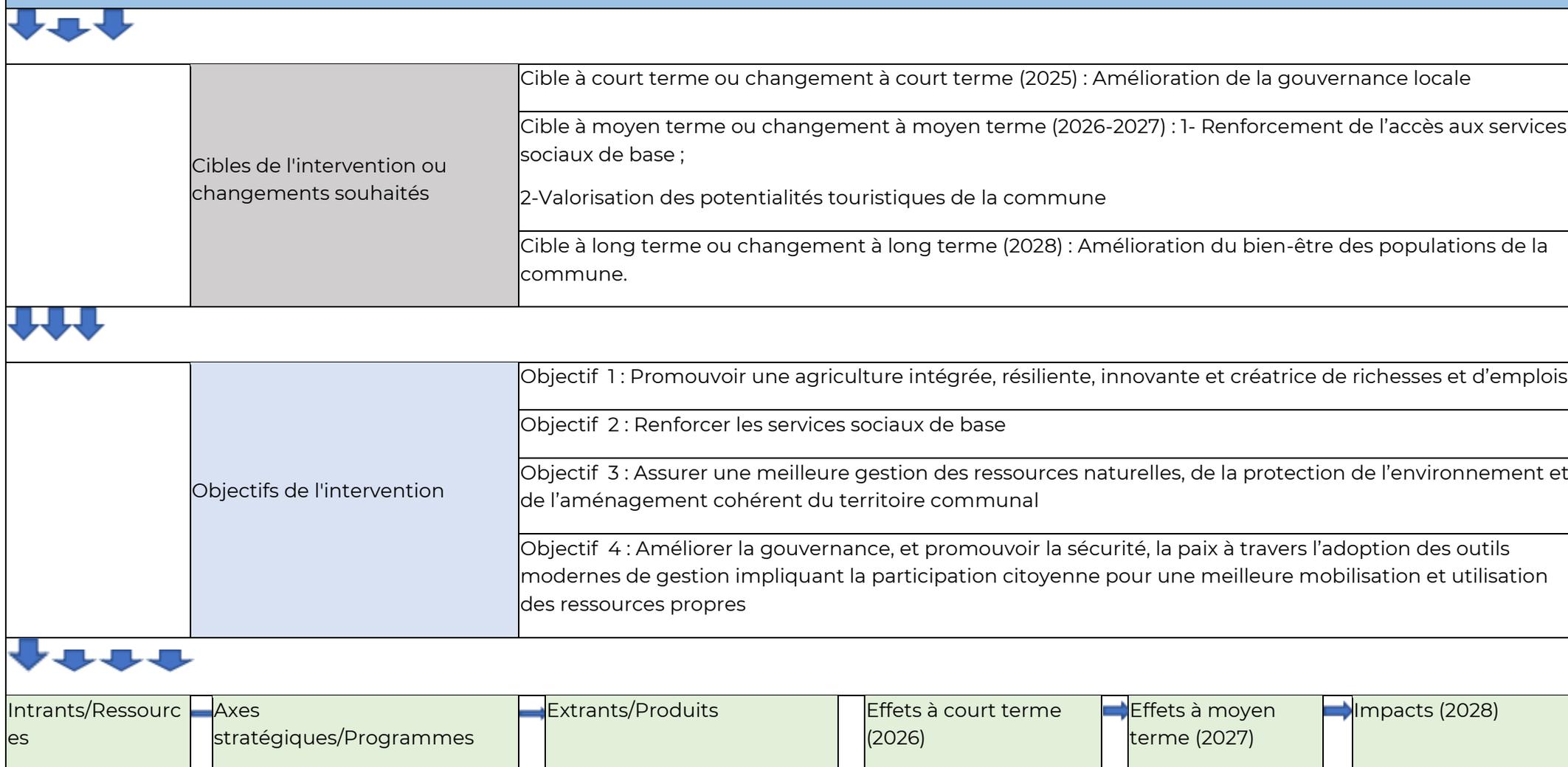
Ces résultats vont conduire aux changements à court, moyen et long termes suivants :

- Changements à court terme : La gouvernance locale ainsi que la sécurité locale sont améliorées et renforcées
- Changements à moyen terme : l'économie locale résiliente et les services sociaux de base sont promus et améliorés
- Changements à long terme : Le bien-être social est amélioré

5.3.2. Modèle logique du PDC 4

Le modèle logique du PDC 4 de Cobly repose sur la mise en œuvre des programmes découlant des orientations stratégiques impactant tous les domaines du développement de la commune. A chaque programme sera affecté un objectif précis de développement dont la réalisation contribuera à obtenir des changements à court, moyen et long terme qui réaliseront le changement global souhaité.

Figure 1: Schéma du modèle logique du PDC 4**Raison d'être de l'intervention : la nécessité d'améliorer le bien-être des populations de la commune de Cobly**



<p>Mise en œuvre RH : Agents communaux, Agents des SDE et des PTFs</p> <p>RM : Infrastructures et outils de travaux des structures intervenants dans la réalisation des projets du PDC)</p> <p>RF : Ressources propres de la commune, Apport de l'Etat, Apport des PTFs</p>	<p>O5 Programmes</p>	<p>Les infrastructures, les équipements et les techniques modernes de production sont mis en place</p> <p>Les répertoire et carte des sites à plus-value touristiques sont disponibles</p> <p>Les infrastructures et équipements sociocommunautaires sont réalisées</p> <p>Les outils d'aménagement du territoire et les ouvrages d'assainissement sont réalisés</p> <p>Les outils les équipements modernes de gestion sont mis en place</p>	<p>1-Amélioration de la gouvernance locale</p> <p>2-Le système d'évaluation de la performance des agents communaux élaboré et mis en œuvre</p> <p>2-Le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune accru</p>	<p>1- Renforcement de l'accès aux services sociaux de base ;</p> <p>2-Valorisation des potentialités touristiques de la commune</p>	<p>Amélioration du bien-être des populations de la commune.</p>
---	----------------------	--	--	---	---



Nature de l'intervention	Cibles	Structures de la mairie, Populations et groupes cibles (femmes, jeunes, couches vulnérables)	Populations et particulièrement les groupes spécifiques : Femmes, enfants, jeunes, personnes vulnérables	Populations
Le PDC-4 est opérationnalisé à travers les PAI et PTA, Budget	Période de mesure des effets	2024-2025	2026-2027	2028
FACTEURS EXTERNES ET HYPOTHESES	<p>Arrimage du PDC aux documents de planification régionale (Afrique 2063, ODD), nationale (PND, PAG), sectorielle (PSDSA), communale (SDAC) Mobilisation effective du financement ; Volonté politique ; Implication et participation active des parties prenantes ; Synergie intersectorielle ; Résilience à l'instabilité socio-politique régionale ; Prévention et gestion des catastrophes liées aux changements climatiques ; Résilience de l'économie face aux chocs...</p>			

Tableau 30: Récapitulatif des changements attendus

Horizon	Changements attendus
<p>A court terme (2024-2025)</p>	<p style="text-align: center;">Renforcement de la gouvernance locale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ organiser des sessions de formation ▪ recruter et former les acteurs communaux ▪ Elaborer le Plan de formation et de recrutement des acteurs ▪ Construire ou réhabiliter des infrastructures ▪ Acquérir des équipements de qualité ▪ Aménager le local d'archivage ▪ Concevoir la base de données ▪ Elaborer/actualiser les documents de planification ▪ Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales <p style="text-align: center;">Renforcement du dispositif sécuritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité et mis en œuvre du document de plan communal de sécurité de la commune ▪ Réaliser des infrastructures sociocommunautaires et économique en zone frontalière ▪ Organiser des évènements culturels et cultuels transfrontalier ▪ Mise en place de plateforme de dialogue agriculteur – éleveur ▪ Sécuriser les aires de pâturages et les couloirs de passage
<p>A moyen terme (2025-2028)</p>	<p style="text-align: center;">Amélioration de la performance de l'économie locale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former des producteurs ▪ Appuyer des filières porteuses ▪ Aménager des bas-fonds suivant l'approche SMART VALLEY ▪ Réaliser des retenues d'eau ▪ Nombre de personnes ayant accès à l'eau mobilisée ▪ Volume de vente groupée/sous contrat ▪ Installer des marchés de terroirs ▪ Accompagner les clusters ▪ Réaliser des unités de transformation ▪ Réaliser des sessions de dialogue ▪ Mise en œuvre des résolutions ▪ Nombre de femmes et jeunes incubés ▪ Construire ou réhabiliter de magasins de stockage, de hangars de marché, de blocs de boutiques

Horizon	Changements attendus
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer des GF/Coopératives, de groupement de maraichers, de petits éleveurs, de personnes bénéficiaires ▪ Aménager des sites maraichers ▪ Aménager, documenter et valorisés de sites touristiques ▪ Promouvoir des évènements culturels et cultuels au niveau local ▪ Réaliser des parcs d'attraction montagneuses ▪ Construire/réhabiliter, équiper et rendre fonctionnels les infrastructures des services sociaux de base modernes ▪ Gérer de façon durable les terres agricoles ▪ Mettre en place des forêts communautaires ▪ Faire le lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages
<p>A long terme (Impact du PDC4) En 2028</p>	<p style="text-align: center;">Amélioration du bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les revenus/recettes des familles d'acteurs des filières et de la mairie ▪ Garantir la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle ▪ Améliorer les conditions de travail des acteurs communaux

5.4. Matrice d'orientation stratégique du PDC 4

Tableau 31 : Cadre d'orientations stratégiques du PDC 4

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
OS 01 : Promouvoir une agriculture intégrée, résiliente au climat, innovante et créatrice de richesses et d'emplois	01 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune	01 : Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire	01 : Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles porteuses résilientes aux changements climatiques	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, y compris les éleveurs et les pêcheurs, en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles (Non priorisée)
			02 : Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				pauvreté, telle que définie par chaque pays
			03 : Projet de renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière (Non priorisée)
			04: projet de réalisation d'une unité de transformation du riz dans la commune	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				financiers (Non priorisée)
			05 : Projet de promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers dans les secteurs porteurs (agricole, TIC, tourisme et artisanat)	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers (Non priorisée)
			06 : Projet de construction et de gestion des infrastructures marchandes (hangars, magasins, boutiques)	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
			07 : Projet de renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
			08 : Projet d'appui à la diversification des filières résilientes aux changements climatiques (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, y compris les éleveurs et les pêcheurs, en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles (Non priorisée)
			09 : Projet de promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				<p>que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées (Non priorisée)</p>
			<p>10 : Projet d'aménagement des sites touristiques de la commune, résilientes aux changements climatiques</p>	<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques</p>
			<p>11 : Projet de promotion et valorisation de la culture et des sites touristiques de la</p>	<p>visant à développer un tourisme</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
			commune, face aux effets des changements climatiques	durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux (Non priorisée)
			12 : Projet de réalisation d'un parc d'attraction montagnaise	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux (Non priorisée)
OS 02 : Renforcer les services sociaux de base	02 : Améliorer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base	02 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs)	13 : Projet de construction / réhabilitation et équipement des salles de classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles (Non priorisée)
			14 : Projet de construction / réhabilitation et d'équipement des centres de santé publique	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				<p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p>
			<p>15 : Projet de construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement</p>	<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux (Non priorisée)</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
			<p>16 : Projet d'amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable</p>	<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p> <p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>
			<p>17 : projet de gestion des points d'eau hors affermage régional de la commune en délégation</p>	<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p>
			<p>18 : Projet de promotion de la scolarisation/alphabétisation et du maintien des apprenants (surtout filles) et de la mise en place d'un environnement lettré</p>	<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles (Non priorisée)</p> <p>4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				<p>compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat (Non priorisée)</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>
			<p>19 : Projet d'amélioration des prestations des services de santé</p>	<p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				<p>de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus (Non priorisée)</p> <p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				<p>non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p> <p>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</p>
			<p>20 : Projet de facilitation de l'accès aux actes de l'état civil</p>	<p>16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances</p>
			<p>21 : Projet de promotion des activités sportives</p>	<p>-</p>
			<p>22 : Projet d'amélioration des services d'hygiène et d'assainissement de base</p>	<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation (Non priorisée)
<p>OS 03 : Assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire communal</p>	<p>03 : Généraliser l'adoption des mesures durables de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement de la commune</p>	<p>03 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques</p>	<p>23 : Projet de promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques</p> <p>24 : Projet de mise en place et de suivi des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)</p>	<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux (Non priorisée)</p> <p>15.2 D'ici à 2020,</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial (Non priorisée)
	04 : Renforcer le processus d'aménagement urbain des chefs-lieux d'arrondissement et la gestion du foncier rural sur la base des affectations du SDAC	04 : Aménagement du cadre de vie et sécurisation foncière de la commune	25 : Projet de lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				compris la microfinance (Non priorisée)
			26 : Projet de construction et de réhabilitation des pistes rurales et ouvrages de franchissement	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
			27 : projet de construction du parking gros porteur de la commune	-
			28 : Projet de promotion de la sécurisation du foncier communal	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance (Non priorisée)
<p>OS 04 : Améliorer la gouvernance, et promouvoir la sécurité, la paix à travers l'adoption des outils modernes de gestion impliquant la participation citoyenne pour une meilleure mobilisation et utilisation des ressources propres</p>	<p>05 : Promouvoir l'intercommunalité et la coopération décentralisée</p>	<p>05 : Gouvernance administrative et locale</p>	<p>29 : Projet d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan communal de sécurité</p> <p>30 : Projet de promotion de la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune</p>	<p>-</p> <p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance (Non priorisée)</p>

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
			31 : Projet de sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés transfrontalières)	-
			32 : Projet de renforcement de la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient (Non priorisée)
	06 : Améliorer la capacité et les performances de l'administration et des acteurs communaux		33 : Projet de renforcement des capacités des acteurs communaux sur les changements climatiques	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux (Non priorisée)
		34 : Projet de construction / réhabilitation et d'équipement de l'administration communale	-	
		35 : Projet de création d'une radio communautaire	9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et	

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2030 (Non priorisée)
			36 : Projet de production de gestion et de conservation des données communales	9. c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2030 (Non priorisée)
			37 : Projet d'élaboration et de suivi de mise en œuvre des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC...)	-
			38 : Projet de mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres	1. a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le

Orientation Stratégique	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Cibles spatialisées
				développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes (Non priorisée)

Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Cobly, Avril 2023

Le diagnostic des forces, faiblesses, opportunités et menaces du développement de la commune de Cobly ont conduit celle-ci à orienter sa stratégie autour de 4 axes qui constituent les piliers sur lesquels, elle compte s'appuyer au cours des 5 prochaines pour atteindre la vision définie.

En effet, au vu de la croissance de sa production agricole et du problème de transformation dont elle souffre avec pour corolaire la perte de la plus-value et du sous-emploi, la première orientation stratégique de ce PDC 4 bâtie sur la promotion d'une agriculture intégrée, résiliente, innovante et créatrice de richesses et d'emplois permettra à travers les différents projets issus du programme de celle-ci d'apporte une approche de solution à la productivité et la compétitivité de la production agricole, sa transformation au plan local ainsi que la création d'emploi aux jeunes et femmes de la commune impactant ainsi tous les secteurs de l'économie locale.

Ce désir de promotion de l'économie locale, dans un contexte de dégradation continue des ressources naturelles dues aux effets des changements climatiques et aux actions anthropiques fait l'objet d'une attention toute particulière au sein de ce PDC 4 à travers sa deuxième orientation stratégique. Les projets issus des programmes 4 et 5 comptent à travers leurs mises en œuvre concilier la promotion de l'économie locale

dont le premier levier est l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles.

Toute cette volonté développementaliste ne saurait prospérer sans un cadre de travail adéquat et une quiétude quotidienne pour l'ensemble pour l'ensemble des acteurs du développement de la commune. La commune de Cobly compte donc, grâce aux projets du programme de sa quatrième orientation stratégique, améliorer la gouvernance, et promouvoir la sécurité, la paix à travers l'adoption des outils modernes de gestion impliquant la participation citoyenne pour une meilleure mobilisation et utilisation des ressources propres.

Enfin, conscient que le développement d'une commune ne peut être une réalité que la population à accès aux services sociaux de santé, d'éducation, d'hygiène, d'assainissement, de loisirs d'énergie et d'eau, la commune dans sa deuxième orientation stratégique compte renforcer tous les services de ces différents secteurs pour permettre à la population de mieux contribuer au développement ce celle-ci.

VI. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Au regard de la vision communale retenue, les orientations stratégiques, les objectifs de développement et les programmes au titre de ce PDC 4 sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau 32: Orientations stratégiques, objectifs et programmes

Vision	Orientations stratégiques	Objectifs stratégiques	Axes d'intervention	Programmes
<i>A l'horizon 2028, Cobly est une commune bien gouvernée et sécurisée à économie prospère, basée sur l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat durables où les services sociaux de base sont assurés dans un environnement sain et résilient ».</i>	OS 01 : Promouvoir une agriculture intégrée, résiliente au climat, innovante et créatrice de richesses et d'emplois	01 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune	Économie locale et de la sécurité alimentaire	01 : Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire
	OS 02 : Renforcer les services sociaux de base	02 : Améliorer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base	Développement des services sociaux de base ;	02 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs)
		03 : Généraliser l'adoption des	Environnement sain et	03 : Gestion durable des

	<p>OS 03 : Assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire communal</p>	<p>mesures durables de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement de la commune</p>	<p>durable</p>	<p>ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques</p>
		<p>04 : Renforcer le processus d'aménagement urbain des chefs-lieux d'arrondissement et la gestion du foncier rural sur la base des affectations du SDAC</p>	<p>Aménagement du cadre de vie</p>	<p>04 : Aménagement du cadre de vie et sécurisation foncière de la commune</p>
	<p>OS 04 : Améliorer la gouvernance, et promouvoir la sécurité, la paix à travers l'adoption des outils modernes de gestion impliquant la participation citoyenne pour une</p>	<p>05 : Promouvoir l'intercommunalité et la coopération décentralisée</p>	<p>Gouvernance locale</p>	<p>05 : Gouvernance administrative et locale</p>

	meilleure mobilisation et utilisation des ressources propres			
--	--	--	--	--

6.1. Orientations stratégiques

A la suite du diagnostic réalisé dans la commune de Cobly et après examen de la matrice FFOM dans tous les secteurs de développement d'une part et considérant la vision 2030 du développement de la commune, les orientations stratégiques suivantes ont été formulées. Il s'agit :

- **OS 01** : Promouvoir une agriculture intégrée, résiliente, innovante et créatrice de richesses et d'emplois
- **OS 02** : Renforcer les services sociaux de base
- **OS 03** : Assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de l'aménagement cohérent du territoire communal
- **OS 04** : Améliorer la gouvernance, et promouvoir la sécurité, la paix à travers l'adoption des outils modernes de gestion impliquant la participation citoyenne pour une meilleure mobilisation et utilisation des ressources propres

Ainsi formulées, ces orientations stratégiques s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de réalisation de la nouvelle vision de la commune. Cependant, il est question de s'assurer que ces orientations stratégiques sont en harmonie avec les documents de stratégie adoptés par la commune notamment les SDAC et les cibles prioritaires des ODD.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'arrimage des orientations du PDC 4 et ces deux documents. Il montre une parfaite émanation des orientations stratégiques du PDC 4 des documents de planification existant tels les cibles des ODD et le SDAC communal.

6.2. Arrimage des orientations stratégiques du PDC 4 avec celles de Bénin Alafia, du PND, du PAG2, du SDAC et les ODD

Tableau 33 : Cohérence des OS du PDC 4 avec les OS de Bénin Alafia, du PND, du PAG2, du SDAC et les ODD

Orientations Stratégiques du PDC 4	Orientations stratégiques Bénin Alafia 2025	Orientations stratégiques du PND (2018 – 2025)	Orientations stratégiques du PAG2 2021 - 2026	Orientations stratégiques SDAC Coby	Objectifs du Développement Durable (ODD)
<p>Orientation Stratégique 1 : Promouvoir une agriculture intégrée, résiliente, innovante et créatrice de richesses et d'emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie ▪ Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécurisé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif stratégique 2: accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du cadre macroéconomique et maintien de sa stabilité ▪ Accélération de la croissance économique 	<p>Organisation et diversification de la production agricole et animale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i> ▪ <i>ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i> ▪ <i>ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i> ▪ <i>ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager</i>

Orientations Stratégiques du PDC 4	Orientations stratégiques Bénin Alafia 2025	Orientations stratégiques du PND (2018 – 2025)	Orientations stratégiques du PAG2 2021 - 2026	Orientations stratégiques SDAC Cobly	Objectifs du Développement Durable (ODD)
					l'innovation ▪ ODD12 : Etablir des modes de consommation et de production durables
Orientation Stratégique 2 : Renforcer les services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécurisé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif stratégique 1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d'une éducation de qualité et de l'EFTP ▪ Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et à la protection sociale 	Amélioration de la couverture et des prestations en services sociocommunautaires de base	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i> ▪ <i>ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i> ▪ <i>ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i> ▪ <i>ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer</i>

Orientations Stratégiques du PDC 4	Orientations stratégiques Bénin Alafia 2025	Orientations stratégiques du PND (2018 – 2025)	Orientations stratégiques du PAG2 2021 - 2026	Orientations stratégiques SDAC Cobly	Objectifs du Développement Durable (ODD)
					<i>une gestion durable des ressources en eau</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i>
Orientation Stratégique 3 : Assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif stratégique 3: assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du développement équilibré et durable de l'espace national 	Aménagement du territoire de la Commune et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i> ▪ <i>ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i> ▪ <i>ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i> ▪ <i>ODD15 : Préserver et</i>

Orientations Stratégiques du PDC 4	Orientations stratégiques Bénin Alafia 2025	Orientations stratégiques du PND (2018 – 2025)	Orientations stratégiques du PAG2 2021 - 2026	Orientations stratégiques SDAC Cobly	Objectifs du Développement Durable (ODD)
					restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Orientation Stratégique 4 : Améliorer la gouvernance, et promouvoir la sécurité, la paix à travers l'adoption des outils modernes de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ▪ Promotion d'une culture de gestion concertée et de reddition de compte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif stratégique 4: consolider l'état de droit et la bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit ▪ Consolidation de la bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des performances et de la gouvernance de l'administration locale ▪ Renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</i> ▪ ODD5 : Parvenir à l'égalité

Orientations Stratégiques du PDC 4	Orientations stratégiques Bénin Alafia 2025	Orientations stratégiques du PND (2018 – 2025)	Orientations stratégiques du PAG2 2021 - 2026	Orientations stratégiques SDAC Cobly	Objectifs du Développement Durable (ODD)
gestion impliquant la participation citoyenne pour une meilleure mobilisation et utilisation des ressources propres				de mobilisation des ressources et d'autofinancement	des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles pour tous

* ODD priorisés par la commune en italique

6.3. Arrimage des orientations stratégiques du PDC 4 avec celles des cibles spatialisées des ODD

Tableau 34 : Cohérence des OS du PDC 4 avec les OS de Bénin Alafia, du PND, du PAG2, du SDAC et les ODD

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
<p>Orientation Stratégique 1 : Promouvoir une agriculture intégrée, résiliente, innovante et créatrice de richesses et d'emplois</p>	<p>Programme 1 : Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire</p>	<p>1.1 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune</p>	<p>Projet 1.1 : Appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles porteuses résilientes aux changements climatiques.</p> <p>Projet 1.2 : Appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i> ▪ <i>ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i> ▪ <i>ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i> ▪ <i>ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable</i>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
		<p>Objectif spécifique 1.2 : Développer les politiques de tourisme durable qui génèrent des emplois et mettent en valeur la culture et les produits locaux</p>	<p>Projet 1.3 : Renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé</p> <p>Projet 1.4 : Réalisation d'une unité de transformation du riz dans la commune</p> <p>Projet 1.5 : Promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers dans les secteurs porteurs (agricole, TIC, tourisme et artisanat)</p> <p>Projet 1.6 : Construction et de gestion des</p>	<p>qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>ODD12 : Etablir des modes de consommation et de production durables</p> <p>CIBLE 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>CIBLE 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.</p> <p>CIBLE 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des</p>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
			<p>infrastructures marchandes (hangars, magasins, boutiques)</p> <p>Projet 1.7 : Renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)</p> <p>Projet 1.8 : Appui à la diversification des filières résilientes aux changements climatiques (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)</p> <p>Projet 1.9 : Promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.</p> <p>Projet 1.10 : Aménagement des sites touristiques de la commune, résilientes aux changements climatiques</p> <p>Projet 1.11 : Promotion et valorisation de la culture et des sites touristiques de la</p>	<p>services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</p> <p>CIBLE 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles</p> <p>CIBLE 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences,</p>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
			<p>commune face aux changements climatiques</p> <p>Projet 1.12 : Réalisation d'un parc d'attraction montagnaise</p>	<p>notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.</p> <p>CIBLE 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
				<p>CIBLE 6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau</p> <p>CIBLE 6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient</p> <p>CIBLE 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les</p>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
				hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro finance.
Orientation Stratégique 2 : Renforcer les services sociaux de base	Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau,	Objectif spécifique 2.1 : Rendre disponible, fonctionnel, accessible et fréquentable les services sociaux de	Projet 2.1 : Construction / réhabilitation et équipement des salles de classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes Projet 2.2 : Construction / réhabilitation et	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i> ▪ <i>ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et</i>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
	<p>hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs)</p>	<p>base</p> <p>Objectif spécifique 2.2 : Inciter à la fréquentation des services sociaux de base</p> <p>Objectif spécifique 2.3 : Assainir le cadre de vie de la commune</p>	<p>d'équipement des centres de santé publique</p> <p>Projet 2.3 : Construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement</p> <p>Projet 2.4 : Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable</p>	<p><i>promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ▪ ODD6 : <i>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</i> ODD7 : <i>Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
<p>Orientation Stratégique 3: Assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire communal</p>	<p>Programme 3: Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques</p>	<p>Objectif spécifique 3.1 : Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement</p>	<p>Projet 3.1: Promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques</p> <p>Projet 3.2 : Mise en place et de suivi des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i> ▪ <i>ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i> ▪ <i>ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i> <p><i>ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de</i></p>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
				dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
<p>Orientation Stratégique 4 : Améliorer la gouvernance, et promouvoir la sécurité, la paix à travers l'adoption des outils modernes de gestion impliquant la participation citoyenne pour une meilleure mobilisation et utilisation des ressources propres</p>	<p>Programme 4 : Aménagement du cadre de vie et sécurisation foncière de la commune</p>	<p>Objectif spécifique 4.1 : Assurer l'aménagement cohérent, équilibré et durable du territoire communal</p> <p>Objectif spécifique 4.2 : Assurer la sécurisation du foncier communal</p>	<p>Projet 4.1 : Lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages</p> <p>Projet 4.2 : Construction et de réhabilitation des pistes rurales</p> <p>Projet 4.3 : construction du parking gros porteur de la commune</p> <p>Projet 4.4 : Projet de promotion de la sécurisation du foncier communal</p>	<p>▪ <i>ODD16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</i></p> <p>ODD5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles pour tous</p>

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
<p>Orientations Stratégiques 4 : Améliorer la gouvernance, et promouvoir la sécurité, la paix à travers l'adoption des outils modernes de gestion impliquant la participation citoyenne pour une meilleure mobilisation et utilisation des ressources propres</p>	<p>Programme 5 : Gouvernance administrative et locale</p>	<p>Objectif spécifique 5.1 : Elaborer un plan communal de sécurité</p> <p>Objectif spécifique 5.2 : Mettre en place un dispositif de sécurisation des espaces pastoraux</p> <p>Objectif spécifique 5.3 : Améliorer le revenu des femmes et des personnes vulnérables</p> <p>Objectif spécifique 5.4 : Améliorer les conditions de travail des acteurs communaux</p>	<p>Projet 5.1 : Elaboration et de mise en œuvre d'un plan communal de sécurité</p> <p>Projet 5.2 : Promotion de la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune</p> <p>Projet 5.2bis : Sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés transfrontalières)</p> <p>Projet 5. .1: Renforcement de la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables</p> <p>Projet 5.5.1 : Mise en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</i> ODD5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles pour tous

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
		<p>Objectif spécifique 5.5 : Développer un système d'élaboration, de suivi évaluation et d'archivage</p> <p>Objectif spécifique 5.6 Améliorer le</p>	<p>du système d'évaluation des performances des agents des collectivités territoriales et le plan de formation du personnel communal</p> <p>Projet 5.5.2 : Renforcement des capacités des acteurs communaux sur les systèmes d'archivage</p> <p>Projet 5.5.3 : Construction / réhabilitation et d'équipement de l'administration communale</p> <p>Projet 5.5.4 : Création d'une radio communautaire</p> <p>Projet 5.5.5 : Production de gestion et de conservation des données communales</p>	

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Actions	Cibles spatialisées
		niveau de mobilisation des ressources propres de la commune	<p>Projet 5.5.6 : Elaboration d'un dispositif de mise en œuvre et de suivi des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC...)</p> <p>Projet 5.6.1 : Projet de mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres</p>	

VII. CADRE PROGRAMMATIQUE DU PDC 4 DE LA COMMUNE DE COBLY

7.1. Programmes de mise en œuvre

La mise en œuvre du PDC 4 se fera à travers cinq (05) programmes présentés comme suit :

Tableau 35: Programmes de mise en œuvre du PDC 4

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROJETS
Programme 1: Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire	Objectif global 1: Améliorer la croissance de la production des filières agricoles	Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune Objectif spécifique 1.2 : Développer les politiques de tourisme durable qui génèrent des emplois et mettent en valeur la culture et les produits locaux	Projet 1.1: Appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles porteuses résilientes aux changements climatiques
			Projet 1.2: Appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles
			Projet 1.3: Renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé
			Projet 1.4 : Réalisation d'une unité de transformation du riz dans la commune
			Projet 1.5: Promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers dans les secteurs porteurs (agricole, TIC, tourisme et artisanat)
			Projet 1.6: Construction et de gestion des infrastructures marchandes (hangars, magasins, boutiques)

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROJETS
			<p>Projet 1.7 : Renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)</p> <p>Projet 1.8 : Appui à la diversification des filières résilientes aux changements climatiques (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)</p> <p>Projet 1.9 : Promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle</p> <p>Projet 1.10 : Aménagement des sites touristiques de la commune, résilientes aux changements climatiques</p> <p>Projet 1.11 : Promotion et valorisation de la culture et des sites touristiques de la commune face aux changements climatiques</p> <p>Projet 1.12 : Réalisation d'un parc d'attraction montagnaise</p>
<p>Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs)</p>	<p>Objectif global 2 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base</p>	<p>Objectif spécifique 2.1 : Rendre disponible, fonctionnel, accessible et fréquentable les services sociaux de base</p> <p>Objectif spécifique 2.2 : Inciter à la fréquentation des services sociaux de base</p>	<p>Projet 2.1 : Construction / réhabilitation et équipement des salles de classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes</p> <p>Projet 2.2 : Construction / réhabilitation et d'équipement des centres de santé publique</p> <p>Projet 2.3 : Construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement</p> <p>Projet 2.4 : Amélioration de</p>

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROJETS
		Objectif spécifique 2.3 : Assainir le cadre de vie de la commune	l'accès à l'énergie et à l'eau potable Projet 2.5 : Gestion des points d'eau hors affermage régional de la commune en délégation Projet 2.6 : Promotion de la scolarisation/alphabétisation et du maintien des apprenants (surtout filles) et de la mise en place d'un environnement lettré Projet 2.7 : Amélioration des prestations des services de santé Projet 2.8 : Facilitation de l'accès aux actes de l'état civil Projet 2.9 : Promotion des activités sportives Projet 2.10 : Amélioration des services d'hygiène et d'assainissement de base
Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques	Objectif global 3 : Généraliser l'adoption des mesures durables de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et des stratégies de résilience de la commune face aux changements climatiques	Objectif spécifique 3.1 : Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement	Projet 3.1 : Promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques Projet 3.2 : Mise en place et de suivi des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)
Programme 4 : Aménagement	Objectif général 4 :	Objectif spécifique 4.1 :	Projet 4.1 : Lotissement des chefs-lieux

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROJETS
du cadre de vie et sécurisation foncière de la commune	Renforcer le processus d'aménagement urbain des chefs-lieux d'arrondissement et la gestion du foncier rural sur la base des affectations du SDAC	Assurer l'aménagement cohérent, équilibré et durable du territoire communal Objectif spécifique 4.2 : Assurer la sécurisation du foncier communal	d'arrondissement et les gros villages
			Projet 4.2 : Construction et de réhabilitation des pistes rurales
			Projet 4.3 : Construction du parking gros porteur de la commune
			Projet 4.4 : Projet de promotion de la sécurisation du foncier communal
Programme 5 : Gouvernance administrative et locale	Objectif général 5 : Contribuer à l'amélioration de la libre circulation des personnes et des biens et améliorer la capacité et les performances de l'administration et des acteurs communaux	Objectif spécifique 5.1 : Elaborer un plan communal de sécurité Objectif spécifique 5.2 : Mettre en place un dispositif de sécurisation des espaces pastoraux Objectif spécifique 5.3 : Améliorer le revenu des femmes et des personnes vulnérables Objectif spécifique 5.4 :	Projet 5.1 : Elaboration et de mise en œuvre d'un plan communal de sécurité
			Projet 5.2 : Promotion de la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune
			Projet 5.3 : Sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés transfrontalières)
			Projet 5.4 : Renforcement de la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables
			Projet 5.5 : Renforcement des capacités des acteurs communaux sur les changements climatiques
			Projet 5.6 : Construction / réhabilitation et d'équipement de

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PROJETS
		<p>Améliorer les conditions de travail des acteurs communaux</p> <p>Objectif spécifique 5.5 : Développer un système d'élaboration, de suivi évaluation et d'archivage</p> <p>Objectif spécifique 5.6 : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune</p>	<p>l'administration communale</p> <p>Projet 5.7 : Création d'une radio communautaire</p> <p>Projet 5.8 : Production de gestion et de conservation des données communales</p> <p>Projet 5.9 : Elaboration et de suivi de mise en œuvre des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC...)</p> <p>Projet 5.10 : Projet de mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres</p>

7.2. Cadre logique du PDC 4 de la commune de Cobly

Les programmes formulés au niveau du cadre stratégique sont développés à travers leurs projets, leurs objectifs globaux et spécifiques, des actions prioritaires et des mesures de réalisation des interventions. Le tableau n°37 ci-dessous en donne un aperçu.

Tableau 36 : Cadre logique du PDC 4 de la commune de Cobly

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Source de vérification	Hypothèses
Programme 1 : Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire			
Objectif général 1 : Améliorer la croissance de la production des filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de production (valeur cible 15%) - Nombre de jeunes entrepreneurs agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports statistiques ATDA/Mairie - Enquête terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'investissements structurants
Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissements des rendements (valeur cible 10%) - Volume des ventes (meilleur prix, meilleure qualité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports statistiques ATDA/Mairie - Enquête terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs directs des filières (dialogue public-privé) - Disponibilité des intrants - Disponibilité des ressources en eau (maîtrise de l'eau) - Maîtrise des itinéraires techniques

			de production
Résultat 1.1.1 : Les revenus/recettes des familles d'acteurs des filières et de la mairie sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus des ménages (20%) - Revenus des OPA (20%) - Montant des CDL (20%) - Accroissement de la superficie emblavé - Accroissement du rendement à l'hectare 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de gestion (RI) - TBS - Compte administratif de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des acteurs - Collaboration des élus - Structuration des acteurs
Action 1.1.1.1 : Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières porteuses	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formation - Nombre de producteurs - Nombre de filières appuyées - Taux de rendement - Nombre de bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY - Superficie des bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des PTF - PAI - TBS - Rapports statistiques ATDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des compétences - Existence des conseillers agricoles qualifiés, dévoués
Action 1.1.1.2 : Projet intégré de construction de retenue	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de retenues d'eau réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques de taxe et d'exportation

d'eau agro-pastorale, (maraichage, pisciculture, élevage, technologie solaire) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Volume d'eau mobilisé - Nombre de personnes ayant accès à l'eau mobilisée 	<ul style="list-style-type: none"> - PAI - TBS - Rapports statistiques ATDA 	<ul style="list-style-type: none"> favorable - Adhésion et organisation des commerçants
Action 1.1.1.3 : Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formation - Volume de vente groupée/sous contrat - Nombre de marchés terroirs installés - Nombre de clusters accompagnés ou promus 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des PTF - PAI - TBS - Rapports statistiques ATDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques de taxe et d'exportation favorable - Adhésion et organisation des commerçants
Action 1.1.1.4 : Projet de Réalisation d'une unité de transformation du riz dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités de transformation réalisées - Taux d'utilisation de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des PTF - PAI - TBS - Rapports statistiques ATDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques de taxe et d'exportation favorable - Adhésion et organisation des commerçants
Action 1.1.1.5 : Projet de renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de dialogue multi filières, multi acteurs - Nombre de résolutions mis en œuvre - Nombre de PTFs ayant investi sur des projets de 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Décision/convention de mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Engagements des parties

	PPP		
Action 1.1.1.6 : Projet de promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers dans les secteurs porteurs (agricole, TIC, tourisme et artisanat)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes et jeunes incubés - Types et nombre de formation - Revenus des jeunes et femmes - Types et nombre d'AGR renforcées ou promues - Types de services rendus par les jeunes et valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> - PAI - Rapport ANPE (point focal) - Plateforme SIC@ - Rapports statistiques ATDA/Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des jeunes - Collaboration des parties - Capacité d'innovation et de créativité
Action 1.1.1.7 : Projet de construction et de gestion des infrastructures marchandes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures marchandes (magasins de stockage, hangars, blocs de boutiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception - Compte administratif 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mobilisation du financement
Résultat 1.1.2 : La Sécurité alimentaire et Nutritionnelle est garantie	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de malnutrition de la commune - Volumes des stocks - Qualité des aliments 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports statistiques ATDA/Mairie - Rapport PNDPE - Enquête terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services d'appui
Action 1.1.2.1 : Projet de renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)	<ul style="list-style-type: none"> - Volumes des stocks - Qualité des aliments - Flux financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Adhésion des IMF
Action 1.1.2.2 : Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de filières 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des

d'appui à la diversification (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)	développées - Volume de production - Types d'AGR renforcées - Revenus des bénéficiaires	ATDA/Mairie - Enquête terrain	acteurs - Existence des services d'appui
Action 1.1.2.3 : Projet de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	- Types de pratiques - Nombre de personnes bénéficiaires - Données statistiques sur la SAN dans la commune (PNDPE)	- Rapports statistiques ATDA/Mairie - Enquête terrain	- Implication des acteurs - Existence des services d'appui
Objectif spécifique 1.2 : Développer les politiques de tourisme durable qui génèrent des emplois et mettent en valeur la culture et les produits locaux	- Nombre de sites touristiques valorisés - Revenus générés - Emplois créés - Nombre d'évènement culturel et touristique	- PV de réception - Rapports d'activités - Rapports financiers	- Implication des acteurs locaux et initiés des cultes endogènes - Volonté politique
Résultat 1.2.1 : Les sites touristiques sont valorisés	- Nombre de sites aménagés, valorisés et documentés	- PV de réception	- Implication des acteurs locaux et initiés des cultes endogènes - Volonté politique
Action 1.2.1.1 : Projet d'aménagement des sites	- Nombre de sites touristiques aménagés	- PV de réception	- Implication des acteurs locaux et

touristiques de la commune			initiés des cultes endogènes - Volonté politique
Action 1.2.1.2 : Projet de promotion et valorisation de la culture et des sites touristiques de la commune	- Nombre de sites touristiques documentés - Nombre d'émissions radios sur les sites touristiques - Nombre d'évènement culturel et cultuel au niveau local	- Document retraçant l'histoire des sites - Rapport d'activités	- Implication des acteurs locaux et initiés des cultes endogènes - Volonté politique - Recours aux spécialistes de l'historique des sites
Action 1.2.1.3 Projet de réalisation d'un parc d'attraction montagnaise	- Nombre de parcs d'attraction montagnaise réalisée - Nombre de visiteurs reçus	- Document retraçant l'histoire des sites - Rapport d'activités	- Implication des acteurs locaux et initiés des cultes endogènes - Volonté politique - Recours aux spécialistes de l'historique des sites
Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs)			
Objectif général 2 : Améliorer l'accès des populations aux services	- Taux de fréquentation des services sociaux	- Statistiques des services sociaux	- Disponibilité des services

sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de terrain - Rapport d'évaluation des OSC - Rapport des cadres de concertation - Revue de performance 	
Objectif spécifique 2.1 : Rendre disponible, fonctionnel, accessible et fréquentable les services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> - Existence/disponibilité des services sociaux - Fonctionnalité des services sociaux, - Accessibilité des services sociaux - Taux de fréquentation des services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de terrain - PV de réception - Observations - Statistiques des services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des coûts appliqués - Conditions d'accessibilité des services - Existence d'un plan d'entretien des infrastructures socio-communautaires
Résultat 2.1.1: Les infrastructures des services sociaux de base modernes sont construits/réhabilités, équipés et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures construites, équipées et fonctionnels - Accessibilité des populations aux services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de terrain - PV de réception - Observations - Rapports (PTA/PAI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Condition d'utilisation et d'entretien des infrastructures
Action 2.1.1.1 : Construction / réhabilitation et équipement des salles de	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modules de classes d'Ecoles Maternelles Publiques construites, 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception - Observations des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Disponibilité des terres

classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes	<ul style="list-style-type: none"> - équipés et fonctionnels - Nombre de modules de classes d'Ecoles Maternelles Publiques réhabilitées, équipés et fonctionnels - Nombre de modules de classes d'Ecoles Primaires Publiques construites, équipés et fonctionnels - Nombre de modules de classes d'Ecoles Primaires Publiques réhabilitées, équipés et fonctionnels - Nombre de centre d'alphabétisation construits, équipés et fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> construites/réhabilitées - Les statistiques annuelles des centres 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du financement - Existence du personnel en qualité et en quantité -
Action 2.1.1.2 : Construction / réhabilitation et équipement des centres de santé publique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Centre de santé construits, équipés et fonctionnels - Nombre de centre de santé réhabilités, équipés et fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Disponibilité des terres - Mobilisation du financement - Existence du personnel en qualité et en quantité

			- Disponibilité des terres
Action 2.1.1.3 : Construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stade omnisport construit, équipé et fonctionnel - Nombre d'aire de jeux construit, équipé et fonctionnel - Nombre de Centres des Jeunes et de Loisirs construits, équipés et fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception - Observations 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mobilisation du financement - Existence du personnel d'encadrement en qualité et en quantité
Action 2.1.1.4 : Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de desserte en eau potable en milieu urbain - Taux de desserte en eau potable en milieu rural - Nombre d'AEV/PEA/FPMH réalisés/réhabilités - Taux de couverture de l'énergie électrique de la SBEE - Nombre de localités électrifiées à l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de la SBEE - PV de réception - Observation - Enquête de terrain - Registre de la SONEB - Rapport de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Collaboration avec l'antenne SBEE - Mobilisation du financement - Disponibilité des spécialistes en énergie renouvelable - Collaboration avec l'antenne SONEB - Plaidoyer auprès de l'ANAEPMR

Action 2.1.1.5: Gestion des points d'eau hors affermage régional de la commune en délégation	- Nombre de points d'eau hors affermage régional délégués	- Enquête de terrain - Registre de la SONEB - Rapport de suivi-évaluation	- Volonté politique - Mobilisation du financement - Collaboration avec l'antenne SONEB - Plaidoyer auprès de l'ANAEPMR
Objectif spécifique 2.2 : Inciter à la fréquentation des services sociaux de base	- Taux de fréquentation des services sociaux	- Statistiques des services sociaux - Annuaire statistiques - Rapports/PV de séance	- Bon accueil - Les coûts appliqués aux services - La qualité du service - Disponibilité du personnel en quantité et en qualité
Résultat 2.2.1 : Les services sociaux de base sont bien utilisés	- Taux de fréquentation des EMP et des EPP - Taux de fréquentation des centres de santé - Nombre d'activités sportives organisées	- Statistiques de la Circonscription Régionale - Rapports d'activités - Revues trimestrielles et semestrielles des formations sanitaires	- Bon accueil - Les coûts appliqués aux services - La qualité du service - Disponibilité du personnel en quantité et en qualité
Action 2.2.1.1 : Promotion de	- Taux de scolarisation Ecole	- Registre des écoles	- Existence des

<p>la scolarisation/alphabétisation et du maintien des apprenants (surtout filles) et de la mise en place d'un environnement lettré</p>	<p>Maternelle/ primaire/secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de déperdition Ecole Maternelle/primaire/secondaire - Nombre d'apprenants alphabétisés dans les centres - Nombre de documents d'alphabétisation édités - Nombre d'enseignes réalisés en langue 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques des centres d'alphabétisation - Observations - Documents d'alphabétisation 	<p>infrastructures, du personnel en qualifié et suffisant, de cantine scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du financement
<p>Action 2.2.1.2 : Amélioration des prestations des services de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sensibilisations organisées - Taux de fréquentation des centres de santé - Taux de consultation prénatale 1 - Taux de consultation prénatale 4 - Taux d'accouchement assisté 	<ul style="list-style-type: none"> - Registres des formations sanitaires - Revues trimestrielles et semestrielles des formations sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Accompagnement des formations sanitaires
<p>Action 2.2.1.3 : Projet de facilitation de l'accès aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du service d'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique

actes de l'état civil			
Action 2.2.1.4 : Promotion des activités sportives	- Nombre d'activités sportives organisées	- Rapports d'activités du chargé des affaires sociales et sportives de la mairie - Rapport des encadreurs des classes sportives	- Volonté politique - Mobilisation du financement - Organisation des compétitions
Objectif spécifique 2.3 : Assainir le cadre de vie de la commune	- Niveau de satisfaction des populations - Fonctionnement du système de gestion des ordures solides et ménagères	- PV de réception - Contrat de prestation - Enquête de terrain - Rapport d'évaluation	- Volonté politique - Sensibilisation des populations - Mobilisation du financement - Existence des structures de gestion des déchets
Résultat 2.3.1 : Le cadre de vie de la commune est résilient / sain	- Niveau de satisfaction des populations - Nombre d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement	- Enquête de terrain - Rapport d'évaluation	- Volonté politique
Action 2.3.1.1: Amélioration des services d'hygiène et d'assainissement de base	- Nombre de toilettes publiques - Nombre de localité déclarée FDAL	- PV de réception - Rapport des structures - Contrat / Partenariat avec la mairie	- Volonté politique - Élaboration des TDR - Mobilisation du financement

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures de collecte d'ordures solides et ménagères - Nombre d'incinérateurs réalisés - Taux de mise en œuvre du PHAC - Nombre de site de décharge et de tri aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception - Rapport de mise en œuvre du PHAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation de la population - Collaboration avec la DDCVDD et le MCVDD
Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques			
<p>Objectif général 3 :</p> <p>Généraliser l'adoption des mesures durables de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et des stratégies de résilience de la commune face aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie des terres restaurées/protégées - Superficie des forêts communales 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles - Rapports de séances de sensibilisation - Liste de présence 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mobilisation du financement
<p>Objectif spécifique 3.1 :</p> <p>Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie de terres restaurées/protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques agricoles - Rapport du service communal des eaux, forêts et chasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Implication des agents de l'ATDA - Implication des

naturelles et à la protection de l'environnement		- Les rapports du RADE	agentes des Eaux, Forêts et Chasses
Résultat 3.1.1 : Les terres agricoles sont gérées de façon durable	- Superficie de terres restaurées/protégées	- Statistiques agricoles - PV de réception	- Formation des producteurs - Accompagnement des PTF/ONG - Suivi de la mise en œuvre des techniques
Action 3.1.1.1 : Projet de promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques	- Superficie de terres restaurées/protégées - Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT/NDT - Superficie de terres restaurées/protégées par l'agroforesterie - Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT (Agroforesterie)	- Rapports d'activités ATDA - Rapports d'activités du service des Eaux, Forêts et Chasses	- Volonté politique - Adhésion de la population - Accompagnement des PTF/ONG -
Résultat 3.1.2 : Des forêts communautaires sont mises en place	- Superficie de forêts communautaires	- Répertoire des ressources forestières communales - Rapport de la Section	- Constitution des réserves de terres - Règlementation de la

		communale des eaux, forêts et chasses - Rapports du RADE	création, de l'exploitation et de la préservation des forêts communautaires - Volonté politique d'accompagner les initiatives de création des forêts communautaires
Action 3.1.2.1 : Projet de mise en place et de suivi des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)	- Superficie de forêts communautaires mises en place - Superficie des parcs à essence fruitières protégés	- Répertoire des ressources forestières communales - Rapport de la Section communale des eaux, forêts et chasses - Rapports du RADE	- Constitution des réserves de terres - Règlementation de la création, de l'exploitation et de la préservation des forêts communautaires - Volonté politique d'accompagner les initiatives de création des forêts communautaires - Exploitation des

			conventions locales
Programme 4 : Aménagement du cadre de vie et sécurisation foncière de la commune			
Objectif global 4 : Renforcer le processus d'aménagement urbain des chefs-lieux d'arrondissement et la gestion du foncier rural sur la base des affectations du SDAC	- Aménagement des centres urbains et grosses agglomérations	- Registres fonciers - PV de lotissement - Statistiques agricoles	- Volonté politique - Mobilisation du financement
Objectif spécifique 4.1 : Assurer l'aménagement cohérent, équilibré et durable du territoire communal	- Aménagement des centres urbains et grosses agglomérations	- Registres fonciers - PV de réception - Lecture comparée du SDAC et des différents PAI	- Volonté politique - Mobilisation du financement
Résultat 4.1.1 : Les chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages sont lotis	- Plan de lotissement des centres urbains et grosses agglomérations	- Registres fonciers - Plan et répertoire de lotissement	- Mobilisation du financement - La volonté politique
Action 4.1.1.1 : Projet de lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages	- Nombre d'agglomérations (dont chefs-lieux d'arrondissement) loties	- Registres fonciers - PV de lotissement	- Actualisation des cahiers de charges des cabinets prestataires - La réglementation et la procédure en

			vigueur sont prises en compte conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel N°038 du 12/05/2015 portant prescription minimale à respecter en matière de lotissement/ remembrement
Résultat 4.1.2 : Des pistes rurales sont construites et/ou réhabilitées	- Nombre de mètres linéaires de pistes rurales construites/ réhabilitées	- PV de réception	- Actualisation des cahiers de charges des prestataires
Action 4.1.2.1 : Projet de construction et de réhabilitation de pistes rurales et ouvrages de franchissement	- Nombre de mètres linéaires de pistes rurales construites/ réhabilitées - Nombre d'ouvrages de franchissements construits et ou réhabilités	- PV de réception	- Volonté politique - Mobilisation du financement
Action 4.1.2.2: Construction du parking gros porteur de la commune	- Nombre de parkings gros porteurs construits	- PV de réception	- Volonté politique - Mobilisation du

			financement
Objectif spécifique 4.2 : Assurer la sécurisation du foncier communal	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actes de sécurisation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Archives domaniales 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Sensibilisation des acteurs
Résultat 4.2.1 : Le foncier communal est sécurisé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de superficies de terres sécurisées - Nombre d'actes de sécurisations foncières délivrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Archives domaniales 	<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation et la procédure en vigueur sont prises en compte
Action 4.2.1.1 : Projet de promotion de la sécurisation du foncier communal	<ul style="list-style-type: none"> - Superficies de terres sécurisées - Nombre d'actes de sécurisations foncières délivrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Archives domaniales 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations sur le CFD - La réglementation et la procédure en vigueur sont prises en compte
Programme 5 : Gouvernance administrative et locale			
Objectif général 5 : Contribuer à l'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - Notation de la DCT 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique

<p>de la libre circulation des personnes et des biens et améliorer la capacité et les performances de l'administration et des acteurs communaux</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des acteurs - Collaboration avec la DDPR et le MISP - Le niveau de compréhension des populations - Identifier les besoins en renforcement des capacités par poste existant - Identifier les besoins en recrutement de personnel
<p>Objectif spécifique 5.1 : Elaborer un plan communal de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité du plan communal de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité du Maire - Rapport d'activités des unités de police 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Collaboration avec la DDPR et le MISP
<p>Résultat 5.1.1 : Un plan</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité du 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration

communal de sécurité est disponible et mis en œuvre.	communal de sécurité	Maire - Rapport d'activités des unités de police	avec la DDPR et le MISP
Action 5.1.1.1 : Elaborer et mettre en œuvre le plan communal de sécurité	- Document de plan communal de sécurité - Le nombre d'activités réalisées	- Rapports d'évaluation	- Collaboration avec la DDPR et le MISP
Objectif spécifique 5.2 : Mettre en place un dispositif de sécurisation des espaces pastoraux	- La qualité du dispositif de sécurisation	- Rapports d'évaluation - Arrêté de mis en place	- Volonté politique - Collaboration avec la DDPR et le MISP
Résultat 5.2.1 : Le dispositif de sécurisation des espaces pastoraux est disponible	- Superficie et nombre d'espaces pastoraux sécurisés	- Rapports d'activités du comité de mise en œuvre et Procès-Verbaux de délimitation - Levés topographiques des espaces pastoraux	- Volonté politique - Collaboration avec la DDPR et le MISP - Étroite collaboration avec les associations socioprofessionnelles et les communautés

			<ul style="list-style-type: none"> bénéficiaires - Mobilisation du financement
Action 5.2.1.1 : Promouvoir la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune et la production fourragère	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plateforme de dialogue agriculteur – éleveur - Nombre d'aires de pâturages sécurisés - Superficie d'aires de pâturages sécurisés - Nombre de couloirs de passage sécurisés - Mètre linéaire des couloirs de passage sécurisés - Superficie de fourrage produite 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ATDA - Acte sécurisation des aires et couloirs - Compte rendu des séances de la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> - Étroite collaboration avec les associations socioprofessionnelles et les communautés bénéficiaires - Respect de la réglementation en matière de réalisation des EIES
Action 5.2.1.2 : Projet de sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures socio-communautaires et économique réalisées en zone frontalière - Nombre d'évènement culturel et cultuel 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception - Compte administratif - Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Collaboration avec les autorités communales de Gando (Togo)

transfrontalières)	transfrontalier organisé		
Objectif spécifique 5.3 : Améliorer le revenu des femmes et des personnes vulnérables	- Le niveau des revenus	- Rapport d'activités du CPS, - Rapport d'activité du point focal emploi	- Volonté politique - La disponibilité des acteurs, - Existence des AGR - Collaboration avec le CPS
Résultat 5.3.1: Les revenus des femmes et des personnes vulnérables sont améliorés	- Nombre de femmes et personnes vulnérables bénéficiaires	- Rapport d'activités du CPS, - Rapport d'activité du point focal emploi - Enquête sur le terrain	- Volonté politique - La volonté des acteurs
Action 5.3.1.1 : Renforcer la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables	- Nombre d'AGR protégées, accompagnées et promues - Nombre de bénéficiaires - Niveau des revenus	- Liste de présence aux séances de formation - Rapport de formation - Rapport d'activités du CPS, - Rapport d'activité du point focal emploi	- Volonté politique - Synergie d'actions avec les PFTs spécialisés
Objectif spécifique 5.4 : Améliorer les conditions de travail des acteurs	- Le taux de satisfaction du personnel	- Rapport d'évaluation SEPAC	- La volonté politique - Disponibilité des

communaux			acteurs - Existence du cadre
Résultat 5.4.1: Les conditions de travail des acteurs communaux sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs communaux, nombre d'infrastructures et nombre d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception des matériels, des travaux - Rapport d'atelier de renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique - Disponibilité des acteurs - Existence du cadre
Action 5.4.1.1 : Renforcer les capacités des acteurs communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formations organisées - Nombre d'acteurs communaux formés - Nombre d'acteurs recrutés - Plan de formation et de recrutement des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de formation - Décision de mise en stage - Décision de constatation des retours de formation - PV de délibération 	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer les besoins de l'administration communale en personnel - Faire la planification des incidences budgétaires de ces divers besoins
Action 5.4.1.2 : Construire/Réhabiliter les infrastructures et équiper l'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures construites/réhabilitées - La qualité et le nombre 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception des travaux de construction/réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique - Disponibilité des acteurs

communale en matériel de travail	d'équipement acquis	<ul style="list-style-type: none"> - Bordereaux de réception des matériels - Images témoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du financement
Action 5.4.1.3: Projet de création d'une radio communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Association de développement communal porteur du projet - Dossier de demande de fréquence - PTF accompagnateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Récépissé d'enregistrement de l'Association - Journal officiel de la République du Bénin - Contrat de prestation du consultant accompagnateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mobilisation des PTF
Objectif spécifique 5.5 : Développer un système d'élaboration, de suivi évaluation et d'archivage	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité du système de suivi évaluation et d'archivage - Nombre de documents élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi-évaluation - Les rapports du processus d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique - Disponibilité des acteurs
Résultat 5.5.1: Le système d'élaboration, du suivi évaluation et d'archivage est disponible	<ul style="list-style-type: none"> - La base de données - Nombre de documents élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi-évaluation - Les rapports du processus d'élaboration - Liste de présence des séances de validation 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique - Disponibilité des acteurs

Action 5.5.1.1: Production, gestion et conservation des données communales	<ul style="list-style-type: none"> - Le local d'archivage - La base de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi-évaluation - Rapports des PTF et SDE 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique - Disponibilité des acteurs - Estimer les besoins en fournitures et matériels de travail
Action 5.5.1.2: Projet d'élaboration et de suivi de mise en œuvre des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports du processus d'élaboration/d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mobilisation du financement
Objectif spécifique 5.6: Améliorer le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mobilisation des ressources propres de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte administratif - Bordereau de développement des recettes 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique - Disponibilité des acteurs - La bonne collaboration des populations
Résultat 5.6.1: Le niveau de mobilisation des ressources propres de la	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mobilisation des ressources propres de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte administratif 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique - Disponibilité des

commune s'est accru			acteurs - La bonne collaboration des populations
Action 5.6.1.1: Mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mobilisation des recettes fiscales - Taux de mobilisation des recettes non fiscales - Nombre de redditions de compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Note explicative du budget primitif - Rapport de l'atelier de définition des stratégies - Bordereau de développement des recettes - Rapports de reddition de compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Rigueur dans la systématisation des procédures de gestion administrative et financière - Mise en place d'organes de contrôle et d'audit interne - Réalisation d'études spécifiques pour mieux cerner le gisement fiscal de la commune - Concertations avec le secteur

			privé communal - Implication de la CPC
--	--	--	--

Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Cobly, Avril 2023.

7.3. Plan d'actions pluriannuel du PDC 4 de la commune de Cobly

Tableau 37 : Plan d'actions pluriannuel du PDC 4 de la commune de Cobly

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Programme 1 : Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire								
Objectif général 1 : Améliorer la croissance de la production des filières agricoles								
Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune								
Résultat 1.1.1 : Les revenus/recettes des familles d'acteurs des filières et de la mairie sont améliorés								
Action 1.1.1.1 : Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières porteuses	8 100	25 000	30 000	25 000	20 000	8 100	100 000	108 100
Action 1.1.1.2 Projet intégré de construction de retenue d'eau agro-pastorale, (maraichage, pisciculture, élevage, technologie solaire) ;	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	10 000	140 000	150 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Action 1.1.1.3 : Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles	1 200	4 000	4 500	4 000	3 000	700	16 000	16 700
Action 1.1.1.4 Projet de Réalisation d'une unité de transformation du riz dans la commune	0	0	0	50 000	50 000	10 000	90 000	100 000
Action 1.1.1.5 : Projet de renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	5 000
Action 1.1.1.6 : Projet de promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers porteurs dans les secteurs agricole, TIC, tourisme et l'artisanat	86 448	100 000	100 000	100 000	100 000	86 448	400 000	486 448
Action 1.1.1.7: Construction d'un Centre de formation aux métiers de l'artisanat	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	10 000	150 000	160 000
Action 1.1.1.8 : Projet de construction et de gestion des infrastructures marchandes (hangars, magasins, boutiques)	526 000	100 000	100 000	100 000	75 000	401 000	500 000	901 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Total R1.1.1	684 748	292 000	297 500	342 000	311 000	527 248	1 400 000	1 927 248
Résultat 1.1.2 : La Sécurité alimentaire et Nutritionnelle est garantie								
Action 1.1.2.1 : Projet de renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)	0	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000	40 000	60 000
Action 1.1.2.2 : Projet d'appui à la diversification (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)	0	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	35 000	40 000
Action 1.1.2.3 : Projet de promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (aménagement d'un pôle agro-alimentaire)	0	27 500	27 500	2 500	2 500	6 000	54 000	60 000
Total R1.1.2	0	52 500	52 500	27 500	27 500	31 000	129 000	160 000
Objectif spécifique 1.2 : Développer les politiques de tourisme durable qui génèrent des emplois et mettent en valeur la culture et les produits locaux								
Résultat 1.2.1 : Les sites touristiques sont valorisés								
Action 1.2.1.1 : Projet d'aménagement des sites touristiques de la commune	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	15 000	20 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Action 1.2.1.2 : Projet de promotion et valorisation de la culture et des sites touristiques de la commune	0	3 000	3 250	3 250	3 000	2 500	10 000	12 500
Action 1.2.1.3 Projet de réalisation d'un parc d'attraction montagnaise en PPP	0	25 000	25 000	25 000	25 000	10 000	90 000	100 000
Total R1.2.1	0	33 000	33 250	33 250	33 000	17 500	115 000	132 500
COUT TOTAL PROGRAMME 1	684 748	377 500	383 250	402 750	371 500	575 748	1 644 000	2 219 748
Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs, etc.)								
Objectif général 2 : Améliorer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base								
Objectif spécifique 5.1 : Rendre disponible, fonctionnel, accessible et fréquentable les services sociaux de base								
Résultat 2.1.1: Les infrastructures des services sociaux de base modernes sont construits/réhabilités, équipés et fonctionnels								
Action 2.1.1.1 : Construction / réhabilitation et équipement des salles de classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes	173 192	309 000	257 500	185 500	125 500	990 692	60 000	1 050 692
<i>Activité 2.1.1.1-A : Construction et équipement des salles de classe et ouvrages connexes</i>	156 322	240 000	180 000	120 000	60 000	756 322	0	756 322
<i>Activité 2.1.1.1-B : Réhabilitation et renouvellement des équipements des salles de classe et ouvrages</i>	4 870	50 000	50 000	50 000	50 000	204 870	0	204 870

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
<i>connexes</i>								
<i>Activité 2.1.1.1-C : Construction et équipement des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes</i>	12 000	12 000	24 000	12 000	12 000	12 000	60 000	72 000
<i>Activité 2.1.1.1-D : Réhabilitation et renouvellement des équipements des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes</i>	0	7 000	3 500	3 500	3 500	17 500	0	17 500
Action 2.1.1.2 : Construction / réhabilitation et équipement des centres de santé publique	25 000	89 000	105 000	79 000	67 000	105 000	260 000	365 000
<i>Activité 2.1.1.2-A : Construction et équipement des centres de santé publique</i>	25 000	64 000	80 000	64 000	52 000	85 000	200 000	285 000
<i>Activité 2.1.1.2-B : Réhabilitation et renouvellement des équipements des centres de santé publique</i>	0	25 000	25 000	15 000	15 000	20 000	60 000	80 000
Action 2.1.1.3: Construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement	0	75 000	62 000	60 500	60 500	258 000	0	258 000
<i>Activité 2.1.1.3-A : Construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport dans les chefs-lieux d'arrondissement</i>	0	0	60 000	60 000	0	120 000	0	120 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
<i>Activité 2.1.1.3-B : Construction et équipement des infrastructures spécifiques de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement</i>	0	63 000	0	0	60 000	123 000	0	123 000
<i>Activité 2.1.1.3-C : Réhabilitation et équipement des infrastructures spécifiques de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement</i>	0	12 000	2 000	500	500	15 000	0	15 000
Action 2.1.1.4 : Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable	56 000	120 000	115 000	66 770	82 000	64 770	375 000	439 770
<i>Activité 2.1.1.4-A : Amélioration de l'accès à l'énergie y compris l'éclairage public et domestique par l'énergie solaire</i>	0	39 770	30 000	21 770	30 000	21 540	100 000	121 540
<i>Activité 2.1.1.4-B : Amélioration de l'accès à l'eau potable</i>	56 000	60 230	75 000	35 000	42 000	38 230	230 000	268 230
<i>Activité 2.1.1.5 C: Gestion des points d'eau hors affermage régional de la commune en délégation</i>	0	20 000	10 000	10 000	10 000	5 000	45 000	50 000
Total R2.1.1	254 192	593 000	539 500	391 770	335 000	1 418 462	695 000	2 113 462
Objectif spécifique 2.2 : Inciter à la fréquentation des services sociaux de base								
Résultat 2.2.1 : Les services sociaux de base sont fréquentés								

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Action 2.2.1.1 : Promotion de la scolarisation et du maintien des apprenants (surtout filles) et de la mise en place d'un environnement lettré	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000	8 000	40 000	48 000
Action 2.2.1.2 : Amélioration des prestations des services de santé	535	10 000	10 000	10 000	10 000	535	40 000	40 535
Action 2.2.1.3 : Projet de facilitation de l'accès aux actes de l'état civil	0	1 500	2 500	500	500	1 500	3 500	5 000
Action 2.2.1.4 : Promotion des activités sportives	1 000	3 000	3 000	3 000	2 000	4 000	8 000	12 000
Total Résultat 2.2.1	9 535	24 500	25 500	23 500	22 500	14 035	91 500	105 535
Objectif spécifique 2.3 : Assainir le cadre de vie de la commune								
Résultat 2.3.1 : Le cadre de vie de la commune est résilient / sain								
Action 2.3.1.1: Amélioration des services d'hygiène et d'assainissement de base	0	49 200	65 000	63 500	55 500	124 200	109 000	233 200
<i>Activité 2.3.1.1-A : Construction de toilettes publiques</i>	0	4 000	13 000	4 000	4 000	16 000	9 000	25 000
<i>Activité 2.3.1.1-B : Réhabilitation de toilettes publiques</i>	0	1 700	1 000	500	500	700	3 000	3 700
<i>Activité 2.3.1.1-C : Réalisation d'incinérateurs</i>	0	6 000	6 000	9 000	6 000	10 000	17 000	27 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
<i>Activité 2.3.1.1-D : Aménagement des sites de tri de déchets solides ménagers et de décharge finale y compris la gestion et la valorisation des déchets solides ménagers</i>	0	37 500	45 000	50 000	45 000	97 500	80 000	177 500
Total Résultat 2.3.1	0	49 200	65 000	63 500	55 500	124 200	109 000	233 200
COUT DU PROGRAMME 2	263 727	666 700	630 000	478 770	413 000	1 556 697	895 500	2 452 197
Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques								
Objectif général 3 : Généraliser l'adoption des mesures durables de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et des stratégies de résilience de la commune face aux changements climatiques								
Objectif spécifique 3.1 : Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement								
Résultat 3.1.1 : Les terres agricoles sont gérées de façon durable								
Action 3.1.1.1 : Projet de promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques	0	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	35 000	40 000
<i>Activité 3.1.1.1-A : Projet de promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT</i>	0	7 000	7 000	7 000	7 000	3 000	25 000	28 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
<i>et d'adaptation aux Changements Climatiques</i>								
<i>Activité 3.1.1.1-B : Projet de promotion des mesures de gestion durable des terres (GDT) et d'adaptation aux Changements Climatiques (Agroforesterie)</i>	0	3 000	3 000	3 000	3 000	2 000	10 000	12 000
Total Résultat 3.1.1	0	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	35 000	40 000
Résultat 3.1.2 : Des forêts communautaires sont mises en place								
Action 3.1.2.1 : Projet de mise en place des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)	50 000	50 000	50 000	8 000	8 000	16 000	150 000	166 000
Total Résultat 3.1.2	50 000	50 000	50 000	8 000	8 000	16 000	150 000	166 000
COUT TOTAL PROGRAMME 3	50 000	60 000	60 000	18 000	18 000	21 000	185 000	206 000
Programme 4 : Aménagement du cadre vie et sécurisation foncière de la commune								
Objectif global 4 : Renforcer le processus d'aménagement urbain des chefs-lieux d'arrondissement et la gestion du foncier rural sur la base des affectations du SDAC								
Objectif spécifique 4.1 : Assurer l'aménagement cohérent, équilibré et durable du territoire communal								

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Résultat 4.1.1 : Les chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages sont lotis								
Action 4.1.1.1 : Projet de lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages	0	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	0	200 000
Total Résultat 4.1.1	0	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	0	200 000
Résultat 4.1.2 : Des pistes rurales sont construites et/ou réhabilitées								
Action 4.1.2.1 : Projet de construction et de réhabilitation de pistes rurales	113 618	175 000	150 000	180 000	130 000	438 618	310 000	748 618
Activité 4.1.2.1 -A : <i>Projet de construction et de réhabilitation de pistes rurales</i>	103 618	120 000	120 000	150 000	100 000	383 618	210 000	593 618
Activité 4.1.2.1 -B : <i>Projet d'ouverture des voies au chef-lieu de la commune</i>	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000	0	30 000
Activité 4.1.2.2 C: <i>Construction du parking gros porteur de la commune</i>	0	50 000	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	125 000
Total Résultat 4.1.2	113 618	175 000	150 000	180 000	130 000	438 618	310 000	748 618
Objectif spécifique 4.2 : Assurer la sécurisation du foncier communal								
Résultat 4.2.1 : Le foncier communal est sécurisé								
Action 4.2.1.1 : Projet de promotion de la sécurisation du foncier communal	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	65 000	0	65 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Total Résultat 4.2.1	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	65 000	0	65 000
COUT TOTAL PROGRAMME 4	126 618	238 000	213 000	243 000	193 000	703 618	310 000	1 013 618
Programme 5 : Gouvernance administrative et locale								
Objectif général 5 : Contribuer à l'amélioration de la libre circulation des personnes et des biens et améliorer la capacité et les performances de l'administration et des acteurs communaux								
Objectif spécifique 5.1 : Elaborer un plan local de sécurité de la commune								
Résultat 5.1.1 : Un plan local de sécurité de la commune est disponible.								
Action 5.1.1.1 : Elaborer et mettre en œuvre le plan communal de sécurité	10 000	10 000	10 000	15 000	10 000	15 000	40 000	55 000
Activité 5.1.1.1-A : Elaborer le plan communal de sécurité	5 000	0	0	5 000	0	10 000	0	10 000
Activité 5.1.1.1-B : Mettre en œuvre le plan communal de sécurité	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	40 000	45 000
Total Résultat 5.1.1	10 000	10 000	10 000	15 000	10 000	15 000	40 000	55 000
Objectif spécifique 5.2 : Mettre en place un dispositif de sécurisation des espaces pastoraux et frontaliers								
Résultat 5.2.1 : Le dispositif de sécurisation des espaces pastoraux et frontaliers est disponible								

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Action 5.2.1.1 : Promouvoir la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune	1 000	50 000	1 500	1 500	1 500	5 500	50 000	55 500
Action 5.2.1.2 : Projet de sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés transfrontalières)	0	30 000	64 000	5 000	40 000	9 000	130 000	139 000
Résultat 5.2.1	1 000	80 000	65 500	6 500	41 500	14 500	180 000	194 500
Objectif spécifique 5.3 : Améliorer le revenu des femmes et des personnes vulnérables								
Résultat 5.3.1: Les revenus des femmes et des personnes vulnérables sont améliorés								
Action 5.3.1.1 : Renforcer la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables	0	34 200	34 200	34 200	34 200	30 000	106 800	136 800
Résultat 5.3.1	0	34 200	34 200	34 200	34 200	30 000	106 800	136 800
Objectif spécifique 5.4 : Améliorer les conditions de travail des acteurs communaux								
Résultat 5.4.1 : Les conditions de travail des acteurs communaux sont améliorées								
Action 5.4.1.1 : Renforcer les capacités des acteurs communaux	3 000	13 300	9 300	7 400	3 000	33 000	3 000	36 000
Activité 5.4.1.1-A : Actualiser le plan de formation	3 000	0	0	0	0	3 000	0	3 000

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Activité 5.4.1.1-B : Renforcer les capacités des acteurs communaux	0	10 000	6 000	4 000	3 000	20 000	3 000	23 000
Activité 5.4.1.1-C : Former des spécialistes dans le domaine de la santé	0	3 300	3 300	3 400	0	10 000	0	10 000
Action 5.4.1.2 : Construire/Réhabiliter les infrastructures et équiper l'administration communale en matériel de travail	99 000	95 500	87 000	36 000	16 000	333 500	0	333 500
Activité 5.4.1.2-A : Construire des infrastructures de l'administration communale	71 000	71 000	71 000	0	0	213 000	0	213 000
Activité 5.4.1.2-B : Réhabiliter les infrastructures de l'administration communale	0	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000	0	24 000
Activité 5.4.1.2-C : Equiper l'administration communale en matériels de travail	28 000	18 500	10 000	30 000	10 000	96 500	0	96 500
Action 5.4.1.3 : Projet de création d'une radio communautaire	0	2 500	0	0	0	2 500	0	2 500
Résultat 5.4.1	102 000	111 300	96 300	43 400	19 000	369 000	3 000	372 000
Objectif spécifique 5.5 : Développer un système d'élaboration, de suivi-évaluation et d'archivage								
Résultat 5.5.1 : Le système d'élaboration, de suivi-évaluation et d'archivage est disponible								

Programme/Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action/Activité	Budgétisation des actions (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Action 5.5.1.1 : Projet de production de gestion et de conservation des données communales	1 000	1 500	1 500	1 500	1 000	500	6 000	6 500
Action 5.5.1.2 : Projet d'élaboration et de suivi de mise en œuvre des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC...)	2 500	15 500	27 000	3 000	16 000	10 500	53 500	64 000
Résultat 5.5.1	3 500	17 000	28 500	4 500	17 000	11 000	59 500	70 500
Objectif spécifique 5.6 : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune								
Résultat 5.6.1 : Le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune s'est accru								
Action 5.6.1.1 : Mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000	0	30 000
Résultat 5.6.1	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000	0	30 000
COUT TOTAL PROGRAMME 5	126 500	257 500	239 500	108 600	126 700	469 500	389 300	858 800
COUT TOTAL PDC 4	1 251 593	1 599 700	1 525 750	1 251 120	1 122 200	3 326 563	3 423 800	6 750 363

Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Cobly, Avril 2023.

Au terme de la programmation des actions du PDC 4 et leur budgétisation, il se révèle que le montant total de la mise en œuvre de celles-ci s'élève à **six milliards sept-cent cinquante millions trois cent soixante-trois mille (6**

750 363 000) francs CFA comparé aux **quatre milliards sept cent trente millions trois cent soixante-treize mille six cent (4 730 373 600) francs CFA du PDC 3**. Ce qui représente une hausse de **70,07%**. De ce montant, la contribution attendue du Budget communal à travers les ressources propres et les apports de l'Etat est de **trois milliards trois-cent vingt-six millions cinq cent soixante-trois mille (3 326 563 000) francs CFA** soit **49,28%** tandis que les fonds attendus des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'élève à **deux milliards six cent soixante-six millions huit cent mille (3 423 800 000) francs CFA** soit **50,72%**. Cette tendance haussière du coût de ce PDC 4 s'explique d'une part, par l'implication des acteurs privés à travers le partenariat Public-Privé, le taux d'exécution financière du PDC 3 qui était de **87,69%** et d'autre part, par les ambitions de développement que nourrissent l'ensemble des acteurs communaux pour leur commune et le caractère réaliste que l'on veut imprimer à ce PDC 4 pour qu'au terme de son évaluation, le taux de mise en œuvre soit des plus reluisant.

Tableau 38 : Récapitulatif de la budgétisation des programmes du PDC4

PROGRAMMES	Budgétisation des programmes (En milliers de FCFA)					Total par source de financement		Total
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget communal	PTF	
Programme 1 : Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire	684 748	377 500	383 250	402 750	371 500	575 748	1 644 000	2 219 748
Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation,	263 727	666 700	630 000	478 770	413 000	1 556 697	895 500	2 452 197

santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs)								
Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques	50 000	60 000	60 000	18 000	18 000	21 000	185 000	206 000
Programme 4 : Aménagement du cadre de vie et sécurisation foncière de la commune	126 618	238 000	213 000	243 000	193 000	703 618	310 000	1 013 618
Programme 5 : Gouvernance administrative et locale	126 500	257 500	239 500	108 600	126 700	469 500	389 300	858 800
COUT TOTAL PDC 4	1 251 593	1 599 700	1 525 750	1 251 120	1 122 200	3 326 563	3 423 800	6 750 363

7.4. Cadre de performance du PDC 4

Le cadre de mesure des performances ou des résultats du PDC 4 de Cobly est présenté comme suit.

Tableau 39 : Cadre de performance/résultats du PDC 4 de Cobly

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
Programme 1 : Amélioration de la performance de l'économie locale et sécurité alimentaire	Niveau de revenus	149 987	160 000	170 000	180 000	190 000	200 000	1 049 987
Objectif général 1 : Améliorer la croissance de la production des filières agricoles	Niveau de revenus	149 987	160 000	170 000	180 000	190 000	200 000	1 049 987
Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune	Rendements des productions agricoles	489,76ha	110ha	50ha	50ha	100ha	100ha	899,76ha
Résultat 1.1.1 : Les revenus/recettes des familles d'acteurs des filières et de la mairie sont améliorés	Niveau de revenus/recettes des familles d'acteurs des filières et de la mairie	149 987	160 000	170 000	180 000	190 000	200 000	1 049 987
Action 1.1.1.1 : Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières porteuses	Nombre de formation Nombre de producteurs Nombre de filières appuyées	11 9554 7 0%	11 9600 7 5%	11 9600 8 5%	11 10 000 8 5%	11 10 000 8 5%	13 10 000 8 5%	57 49 200 8 5%

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
	Taux de rendement	44	7	2	2	2	3	16
	Nombre de bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY	489,76ha	110ha	50ha	50ha	100ha	100ha	410ha
	Superficie des bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY							
Action 1.1.1.2 Projet intégré de construction de retenue d'eau agropastorale, (maraichage, pisciculture, élevage, technologie solaire) ;	Nombre de retenues d'eau réalisées	0	0	0	0	0	1	1
	Volume d'eau mobilisé	0 mètre cube	0 mètre cube	0 mètre cube	0 mètre cube	0 mètre cube	1000 mètres cube	1000 mètres cube
	Nombre de personnes ayant accès à l'eau mobilisée	0 personne	0 personne	0 personne	0 personne	0 personne	200 personnes	200 personnes
Action 1.1.1.3 : Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles.	Nombre de formation	2	2	2	2	2	2	10
	Volume de vente groupée/sous contrat	1571	1700	1700	1700	2000	2200	9300
	Nombre de marchés terroirs installés	5	5	5	5	5	6	6
	Nombre de clusters créés et fonctionnels	3	3	3	4	4	5	5

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
Action 1.1.1.4 Projet de Réalisation d'une unité de transformation du riz dans la commune	- Nombre d'unités de transformation réalisées	0	0	0	0	0	1	1
	- Taux d'utilisation de l'unité	0	0	0	0	0	70%	70%
Action 1.1.1.5 : Projet de renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé	Nombre de sessions de dialogue	1	2	3	3	3	4	15
	Nombre de résolutions mis en œuvre	0	5	5	10	10	10	40
	Nombre de PTFs ayant investi sur des projets de PPP	0	1	3	3	4	6	17
Action 1.1.1.6 : Projet de promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers dans les secteurs porteurs (agricole, TIC, tourisme et artisanat)	Nombre de femmes et jeunes incubés	116	116	100	100	100	100	516
	Nombre de formation entrepreneuriale	0	1	1	1	1	1	5
	Revenus des jeunes et femmes	0	+5%	+5%	+10%	+15%	+20%	+20%
Action 1.1.1.7 : Projet de construction et de gestion des infrastructures	Nombre de magasins	36	2	1	1	1	1	4
	Nombre de hangars	117	0	4	4	4	4	16
	Nombres de boutiques	22	7	14	14	14	7	42

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
marchandes								
Résultat 1.1.2 : La Sécurité alimentaire et Nutritionnelle est garantie	Nombre de personnes bénéficiaires	14554Bénéf	14554Bénéf	15654Bénéf	15654Bénéf	15654Bénéf	15654Bénéf	77170Bénéf
Action 1.1.2.1 : Projet de renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)	Volumes des stocks Flux financiers	0t 0	50t 10millions	70t 15millions	80t 20millions	100t 25millions	100t 25millions	400t 95millions
Action 1.1.2.2 : Projet d'appui à la diversification (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)	Nombre de groupement de maraichers	20	0	1	1	2	2	6
	Nombre de GF/Coopératives appuyés	0	0	35	35	35	35	35
	Nombre de sites maraichers aménagés	12	1	3	2	2	3	11
	Nombre de petits éleveurs appuyés	41	40	40	40	40	40	200
Action 1.1.2.3 : Projet de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre de personnes bénéficiaires	14554	14554	15654	15654	15654	15654	77170
	Données statistiques sur la SAN (Taux de malnutrition)	37%	37%	36%	35%	34%	33%	33%

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
Objectif spécifique 1.2 : Développer les politiques de tourisme durable qui génèrent des emplois et mettent en valeur la culture et les produits locaux	Nombre d'emplois générés à partir de la promotion de la culture	0	0	2	2	2	1	7
Résultat 1.2.1 : Les sites tourisme sont valorisés	Nombre de sites touristiques aménagés et promus	18Sitesrad 0Emissionsrad 0Evenecult 0Projscient 0Parcattract 0Visiteurs	0Sitestour 1Emissionsrad 0Evenecult 0Projscient 0Parcattract 0Visiteurs	06Sitestour 2Emissionsrad 1Evenecult 1Projscient 0Parcattract 0Visiteurs	06Sitestour 2Emissionsrad 1Evenecult 1Projscient 0Parcattract 0Visiteurs	06Sitestour 2Emissionsrad 1Evenecult 0Projscient 1Parcattract 120Visiteurs	06Sitestour 2Emissionsrad 1Evenecult 0Projscient 0Parcattract 150Visiteurs	24Sitestour 9Emissionsrad 2Evenecult 1Projscient 1Parcattract 270Visiteurs
Action 1.2.1.1 : Projet d'aménagement des sites touristiques de la commune	Nombre de sites touristiques aménagés	0	0	3	3	3	3	12
Action 1.2.1.2 : Projet de promotion et	Nombre de sites touristiques	18	0	3	3	3	3	12

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
valorisation de la culture et des sites touristiques de la commune	documentés	0	1	2	2	2	2	9
	Nombre d'émissions radios sur les sites touristiques	0	0	1	1	1	1	2
	Nombre d'évènement culturel et culturel au niveau local	0	0	1	1	0	0	1
Action 1.2.1.3 Projet de réalisation d'un parc d'attraction montagnaise	- Nombre de parcs d'attraction montagneuses réalisés	0	0	0	0	1	0	1
	- Nombre de visiteurs reçus	0	0	0	0	120	150	270
Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs, etc.)	Taux de fréquentation des services sociaux	96%	97%	98%	99%	100%	100%	100%
Objectif général 2 : Améliorer l'accessibilité des populations aux	Niveau de satisfaction des populations	96%	97%	98%	99%	100%	100%	100%

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
services sociaux de base								
Objectif spécifique 2.1 : Rendre disponible, fonctionnel, accessible et fréquentable les services sociaux de base	Niveau de fonctionnalité des services sociaux	96%	97%	98%	99%	100%	100%	100%
Résultat 2.1.1: Les infrastructures des services sociaux de base modernes sont construits/ réhabilités, équipés et fonctionnels	Nombre d'infrastructures des services sociaux de base construites, équipées et fonctionnelles	58	16	22	19	15	13	85
Action 2.1.1.1 : Construction / réhabilitation et équipement des salles de classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes	Nombre de modules de classes d'Ecoles Maternelles/ Primaires/Secondaires Publiques construites, équipés et fonctionnels	30	8	8	6	4	2	28
	Nombre de modules de classes d'Ecoles Maternelles/Primaires /secondaires Publiques	13	5	5	5	5	5	20

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
	réhabilitées, équipés et fonctionnels	5	1	1	2	1	1	6
	Nombre de centre d'alphabétisation construits, équipés et fonctionnels	0	0	2	1	1	1	5
	Nombre de centre d'alphabétisation réhabilités, équipés et fonctionnels							
Action 2.1.1.2 : Construction / réhabilitation et équipement des centres de santé publique	Nombre de Centre de santé construits, équipés et fonctionnels (résidence sage-femme, laboratoire, Maternité, salle d'échographie)	7	1	1	1	1	1	5
	Nombre de centre de santé réhabilités, équipés et fonctionnels	1	0	3	2	1	1	7
Action 2.1.1.3 : Construction et équipement des infrastructures	Nombre d'aire de jeux construit, équipé et fonctionnel	0	1	0	1	0	1	3
	Nombre de Centres	2	0	1	0	1	0	2

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement	des Jeunes et de Loisirs construits, équipés et fonctionnels Nombre de Centres des Jeunes et de Loisirs réhabilités, équipés et fonctionnels	0	0	1	1 espace vert	1	1	4
Action 2.1.1.4 : Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et en milieu rural	96%	97%	98%	99%	100%	100%	100%
	Nombre d'AEV réalisé	6	0	0	1	0	0	1
	Nombre d'AEV réhabilité	0	1	1	1	1	0	4
	Nombre de PEA réalisé	16	0	0	0	0	0	0
	Nombre de PEA réhabilité	0	0	1	0	0	0	2
	Nombre de PEA réalisé	396	8	7	6	6	6	30
	Nombre de PEA réhabilité	0	10	10	10	10	10	50
	Nombre de FPMH réalisé	5	0	1	1	1	1	4
	Nombre de FPMH réhabilité	2	0	1	0	1	1	3
	Nombre de villages couverts par l'énergie							

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
	de la SBEE Nombre de localités électrifiées à l'énergie solaire							
	- Nombre de ménages électrifiés à l'énergies solaire	0	10	30	50	70	90	250
<i>Activité 2.1.1.5: Gestion des points d'eau hors affermage régional de la commune en délégation</i>	- Nombre de points d'eau hors affermage régional délégués	50	74	74	80	80	62	370
Objectif spécifique 2.2 : Inciter la fréquentation des services sociaux de base	Taux de fréquentation des services sociaux de base	91%	95%	100%	100%	100%	100%	100%
Résultat 2.2.1 : Les services sociaux de base sont fréquentés		91%	95%	100%	100%	100%	100%	100%
Action 2.2.1.1 : Promotion de la scolarisation/alphabétisation et du maintien des apprenants (surtout filles) et de la mise en place d'un	Taux de scolarisation Ecole Maternelle	91%	95%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de scolarisation Ecole primaire	91	95%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de déperdition Ecole Maternelle	8,30%	5%	3%	1%	1%	1%	1%
	Taux de déperdition	15,13%	10%	7%	5%	3%	2%	2%

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
environnement lettré	Ecole primaire	183	120	150	160	180	200	810
	Nombre d'apprenants alphabétisés dans les centres	0	3	3				
	Nombre de documents d'alphabétisation édités	0	2	2	3	3	3	15
	Nombre d'enseignes réalisés en langue				2	2	2	10
Action 2.2.1.2 : Amélioration des prestations des services de santé	Nombre de sensibilisations organisées	0	2	2	2	2	2	10
	Taux de fréquentation des centres de santé	71,2%	80%	85%	90%	95%	98%	98%
	Taux de CPN 1	26,98%	30%	35%	40%	50%	75%	75%
	Taux de CPN 4	18%	25%	35%	45%	55%	75%	75%
	Taux d'accouchement assisté	82,2%	85%	90%	95%	100%	100%	100%
Action 2.2.1.3 : Projet de facilitation de l'accès aux actes de l'état civil	Nombre d'usagers bénéficiaires	0	1000	1000	1000	1000	1000	5000
Action 2.2.1.4 : Promotion des activités sportives	Nombre d'activités sportives organisées	0	1	1	1	1	1	5
Objectif spécifique 2.3 :	Taux de défécation à	95%	75	65	55	35	15	-

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
Assainir le cadre de vie de la commune	l'air libre							
Résultat 2.3.1 : Le cadre de vie de la commune est résilient / sain	Taux de défécation à l'air libre	95%	75	65	55	35	15	-
Action 2.3.1.1: Amélioration des services d'hygiène et d'assainissement de base	Nombre de toilettes publiques	4	0	4	4	4	4	16
	Nombre de toilettes publiques réhabilités	0	0	2	2	2	2	8
	Nombre de localité déclarée FDAL	0	0	5	5	5	5	20
	Nombre de structures de collecte d'ordures solides et ménagères	0	0	2	2	2	2	8
	Nombre d'incinérateurs réalisés	2	0	2	1	1	1	5
	Nombre de site de décharge et de tri aménagés	0	0	1	0	1	0	2
Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux	Superficie des terres restaurées/protégées	0	0	200ha	200ha	150ha	100ha	650

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
changements climatiques								
Objectif général 3 : Généraliser l'adoption des mesures durables de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et des stratégies de résilience de la commune face aux changements climatiques	Superficie des forêts communales Superficie de terres restaurées/protégées	0	0	500ha	500ha	200ha	100ha	1300ha
Objectif spécifique 3.1 : Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement	Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT/NDT	0	0	100	100	75	50	325
Résultat 3.1.1 : Les terres agricoles sont gérées de façon durable	Superficie de terres restaurées/protégées	0	0	700ha 125	700ha 125	350ha 90	200ha 70	1950ha 410
Action 3.1.1.1 : Projet de promotion des mesures	Superficie de terres restaurées/protégées	0	0	200ha	200ha	150ha	100ha	650ha

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques	Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT/NDT	0	0	100	100	75	50	325
	Superficie de terres restaurées/protégées par l'agroforesterie	0	0	500ha	500ha	200ha	100ha	1300ha
	Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT (Agroforesterie)	0	0	25	25	15	20	85
Résultat 3.1.2 : Des forêts communautaires sont mises en place		5ha	35ha	35ha	35ha	35ha	35ha	175ha
Action 3.1.2.1 : Projet de mise en place et de suivi des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)	Superficie de forêts communautaires mises en place	5ha	5ha	5ha	5ha	5ha	5ha	25ha
	Superficie des parcs à essence fruitières protégés	0ha	30ha	30ha	30ha	30ha	30ha	150ha
Programme 4 : Aménagement du cadre vie et sécurisation foncière de la commune	Nombre d'actes de sécurisations foncières délivrées	0	150	175	200	225	250	1000

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
Objectif global 4 : Renforcer le processus d'aménagement urbain des chefs-lieux d'arrondissement et la gestion du foncier rural sur la base des affectations du SDAC	Nombre de centres urbains et grosses agglomérations aménagés	2	0	2	2	2	2	8
Objectif spécifique 4.1 : Assurer l'aménagement cohérent, équilibré et durable du territoire communal	Nombre de centres urbains et grosses agglomérations aménagés	2	0	2	2	2	2	8
Résultat 4.1.1 : Les chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages sont lotis	Nombre de Plans de lotissement des centres urbains et grosses agglomérations réalisés	2	0	2	2	2	2	8
Action 4.1.1.1 : Projet de lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages	Nombre d'agglomérations (dont chefs-lieux d'arrondissement) loties	2	0	2	2	2	2	8
Résultat 4.1.2 : Des pistes rurales sont construites	Nombre de mètres linéaires de pistes	100km	10km	10km	10km	10km	10km	50km

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
et/ou réhabilitées	rurales construites/réhabilitées							
Action 4.1.2.1 : Projet de construction et de réhabilitation de pistes rurales et ouvrages de franchissement	Nombre de mètres linéaires de pistes rurales construites/réhabilitées Nombre de mètre linéaire de voies ouvertes Nombre d'ouvrages de franchissement réalisé/réhabilités	100km 0 0	10km 1niveleuse réparée 9	10km 2,5km 7	10km 2,5km 6	10km 2,5km 5	10km 2,5km 3	50km 2,5km 30
Activité 4.1.2.2: Construction du parking gros porteur de la commune	- Nombre de parkings gros porteurs construits	□ 0	□ 0	□ 1	□ 0	□ 0	□ 0	□ 1
	- Nombre de camions stationnés	□ 0	□ 0	□ 60	□ 70	□ 80	□ 100	□ 310
Objectif spécifique 4.2 : Assurer la sécurisation du foncier communal	Nombre d'actes de sécurisations foncières délivrées	0	150	175	200	225	250	1000
Résultat 4.2.1 : Le foncier communal est sécurisé	Superficies de terres sécurisées	0	200ha	250ha	300ha	350ha	400ha	1500ha
Action 4.2.1.1 : Projet de	Superficies de terres	0	200ha	250ha	300ha	350ha	400ha	1500ha

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
promotion de la sécurisation du foncier communal	sécurisées Nombre d'actes de sécurisation foncière délivrés Indice de gouvernance	0	150	175	200	225	250	1000
Programme 5 : Gouvernance administrative et locale	Nombre d'acteurs communaux formés	0	50	50	50	50	50	250
Objectif général 5 : Contribuer à l'amélioration de la libre circulation des personnes et des biens et améliorer la capacité et les performances de l'administration et des acteurs communaux	Nombre d'infrastructures construites et réhabilitées	6	0	1	2	3	1	7
Objectif spécifique 5.1 : Elaborer un plan communal de sécurité	La qualité du plan communal de sécurité							
Résultat 5.1.1 : Un plan communal de sécurité est disponible et mis en œuvre.	Document de plan communal de sécurité disponible	0	0	1	1	1	1	1

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
Action 5.1.1.1 : Elaborer et mettre en œuvre le plan communal de sécurité	Document de plan communal de sécurité Le nombre d'activités réalisées	0	1	0	0	1	0	2
		0	1	5	5	5	5	20
Objectif spécifique 5.2 : Mettre en place un dispositif de sécurisation des espaces pastoraux et frontaliers	Nombre de plateforme de dialogue agriculteur – éleveur	0	1	5	5	5	5	21
Résultat 5.2.1 : Le dispositif de sécurisation des espaces pastoraux et frontaliers est disponible	Nombre de couloirs de passage sécurisés Superficie de fourrage produite	0	0	5ha	5ha	5ha	5ha	20ha
Action 5.2.1.1 : Promouvoir la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune et la production fourragère	Nombre de plateforme de dialogue agriculteur – éleveur	0	1	5	5	5	5	21
	Nombre d'aires de pâturages sécurisés	0	1	1	1	1	1	5
	Superficie d'aires de pâturages sécurisés	0	200ha	200ha	200ha	200ha	200ha	1000ha
	Superficie d'aires de pâturages sécurisés	1	0	1	1	1	1	4
	Nombre de couloirs de passage sécurisés Superficie de fourrage	0	0	5ha	5ha	5ha	5ha	20ha

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
	produite							
Action 5.2.1.2 : Projet de sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés transfrontalières)	Nombre d'infrastructures socio-communautaires et économiques réalisées en zone frontalière Nombre d'évènement culturel et culturel transfrontalier organisé	0 0	0 0	1 module de trois classes 0	1 CS 0	0 1 foire	Piste 10km 0	3 1
Objectif spécifique 5.3 : Améliorer le revenu des femmes et des personnes vulnérables	Effectif des bénéficiaires	121	221	200	200	200	200	1021
Résultat 5.3.1: Les revenus des femmes et des personnes vulnérables sont améliorés	Nombre de bénéficiaires	121	221	200	200	200	200	1021
Action 5.3.1.1 : Renforcer la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les	Nombre d'AGR protégées, accompagnées et promues Nombre de	1 121	1 221	2 200	2 200	2 200	2 200	9 1021

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
personnes vulnérables	bénéficiaires							
Objectif spécifique 5.4 : Améliorer les conditions de travail des acteurs communaux	Nombre d'infrastructures construites et réhabilitées	6	0	1	2	3	1	7
Résultat 5.4.1 : Les conditions de travail des acteurs communaux sont améliorées	Nombre d'infrastructures construites et réhabilitées	6	0	1	2	3	1	7
Action 5.4.1.1 : Renforcer les capacités des acteurs communaux	Nombre de sessions de formations organisées	0	1	2	2	2	2	9
	Nombre d'acteurs communaux formés	0	50	50	50	50	50	250
	Nombre d'acteurs recrutés	0	0	0	0	3	0	3
	Plan de formation et de recrutement des acteurs	0	1	1	1	1	1	5
Action 5.4.1.2 : Construire/Réhabiliter les infrastructures et équiper l'administration communale en matériel de travail	Nombre d'infrastructures construites	6	0	0	1	0	0	1
	Nombre d'infrastructures réhabilitées	0	0	1	1	3	1	4

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
	La qualité et le nombre d'équipement acquis	0	rs 1 impri. 1 Bimeur 4 Moto 1 Coffre-fort 3 climati. 1 Enregistreur 1 Ecran de project. 1 kit de sono. 1 app. Photo 1 copieur 1 groupe électrogène	6 Bureaux 1 Compteur SBEE 4 Ordinateurs 1 impr. 3 climati.	1 équipement salle de réunion	1 radio trans.		
Action 5.4.1.3 : Projet de création d'une radio communautaire	Association de développement communal porteur du projet	0	0	1	0	0	0	1
	Dossier de demande de fréquence	0	0	1	0	0	0	1
	PTF accompagnateur	0	0	1	0	0	0	1
Objectif spécifique 5.5 : Développer un système	Taux de documents suivis et archivés	0	25%	45%	65%	85%	100%	100%

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
d'élaboration, de suivi évaluation et d'archivage								
Résultat 5.5.1 : Le système d'élaboration, du suivi évaluation et d'archivage est disponible	Nombre de documents de planification élaborés/évalués/actualisés	1	3	5	4	3	2	17
Action 5.5.1.1 : Production, gestion et conservation des données communales	Le local d'archivage La base de données	1 0	0 1	0 1	0 1	0 1	0 1	0 5
Action 5.5.1.2 : Projet d'élaboration et de suivi de mise en œuvre des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC, ...)	Nombre de documents élaborés/évalués/actualisés	1 PDC	1 PCC 1 TBS 1 DCPBP	1 PHAC 1 PCC 1 TBS 1 PDCA 1 DCPBP	1 SDAC 1 PCC 1 TBS 1 Evalua. PDC 4	1 PCC 1 TBS 1 DCPBP	1 PCC 1 PDC5	8
Objectif spécifique 5.6 : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune	Taux de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales	106,45%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Résultat 5.6.1 : Le niveau de mobilisation des ressources propres de la	Taux de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales	106,45%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectif général/Objectif spécifique/Résultat/Action	Indicateurs de Performance	Valeur de Base (Référence) 2023	Valeur cible					Total
			2024	2025	2026	2027	2028	
commune s'est accru								
Action 5.6.1.1 : Mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres	Taux de mobilisation des recettes fiscales	97,33%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de mobilisation des recettes non fiscales	106,45%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Nombre de redditions de compte	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Cobly, Avril 2023

7.5. Cadre de performance de suivi des indicateurs des cibles spatialisées des ODD

Ce cadre de performance qui s'arrime au cadre de performance précédent permet de suivre la réalisation des indicateurs en ce qui concerne les cibles spatialisées des ODD sur lesquelles la commune de Cobly s'est positionnée. Les projets/actions ont été arrimés aux cibles spatialisées compte tenu des actions prioritaires que les communes avaient défini lors de la spatialisation des cibles prioritaires.

Tableau 35 : Cadre de performance de suivi des indicateurs des cibles spatialisées des ODD

ODD	CIBLES	PROJETS/AC	INDICATEURS	INDICATEURS	VALEUR	VALEURS CIBLES
-----	--------	------------	-------------	-------------	--------	----------------

	SPATIALISEES	TIONS	MONDIAUX	DOMESTIQUES/P ROXY	DE REFREN CE	2024	2025	2026	2027	2028	Services Respons ables	Obser vation s
ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	CIBLES 1:1.2	Projet 01 : Projet d'appui à l'amélioratio n de la productivité et de la production des filières agricoles porteuses résilientes aux changements climatiques	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Nombre de formation Nombre de producteurs Nombre de filières appuyées Taux de rendement Nombre de bas- fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY Superficie des bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY	11 9554 7 0% 44 489,76ha	11 9600 7 5% 7 110ha	11 9600 8 5% 2 50ha	11 10 000 8 5% 2 50ha	11 10 000 8 5% 2 100ha	13 10 000 8 5% 3 100ha	Mairie CeC/ATD A	
		Projet 04 : Projet de promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers dans les secteurs		Nombre de femmes et jeunes incubés Nombre de formation entrepreneuriale Revenus des jeunes et femmes	116 0 0	116 1 +5%	100 1 +5%	100 1 +10%	100 1 +15%	100 1 +20%		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES					Services Respons ables	Obser vation s
						2024	2025	2026	2027	2028		
		porteurs (agricole, TIC, tourisme et artisanat)										
		Projet 05 : Projet de construction et de gestion des infrastructures marchandes (hangars, magasins, boutiques)		Nombre de magasins Nombre de hangars Nombres de boutiques	36 117 22	2 0 7	1 4 14	1 4 14	1 4 14	1 4 7		
		Projet 28 : Projet de renforcement de la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables		Nombre d'AGR protégées, accompagnées et promues Nombre de bénéficiaires	1 121	1 221	2 200	2 200	2 200	2 200		
ODD 2 :	CIBLES 2 : 2.1	Projet 01 :	2.1 D'ici à 2030,	Nombre de	11	11	11	11	11	13		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES					Services Respons ables	Obser vation s
						2024	2025	2026	2027	2028		
Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières porteuses	éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	formation	9554	9600	9600	10 000	10 000	10 000		
				Nombre de producteurs	7	7	8	8	8			
				Nombre de filières appuyées	0%	5%	5%	5%	5%			
				Taux de rendement	44	7	2	2	2	3		
				Nombre de bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY	489,76ha	110ha	50ha	50ha	100ha	100ha		
		Projet 05 : Projet de construction des infrastructures marchandes (hangars, magasins, boutiques)		Nombre de magasins	36	2	1	1	1	1		
				Nombre de hangars	117	0	4	4	4	4		
				Nombres de boutiques	22	7	14	14	14	7		
		Projet 06 : Projet de		Volumes des stocks	0t	50t	70t	80t	100t	100t		
					0	10milli	15milli	20mill	25mill	25mill		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES						Services Respons ables	Observation s
						2024	2025	2026	2027	2028			
		renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)		Flux financiers		ons	ons	ions	ions	ions			
		Projet 07 : Projet d'appui à la diversification des filières résilientes aux changements climatiques (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)		Nombre de groupement de maraichers	20	0	1	1	2	2			
				Nombre de GF/Coopératives appuyés	0	0	35	35	35	35			
				Nombre de sites maraichers aménagés	12	1	3	2	2	3			
				Nombre de petits éleveurs appuyés	41	40	40	40	40	40			
		Projet 08 : Projet de promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle		Nombre de personnes bénéficiaires	14554	14554	15654	15654	15654	15654			
				Données statistiques sur la SAN (Taux de malnutrition)	37%	37%	36%	35%	34%	33%			
ODD 3 :	CIBLES 3 : 3.1	Projet 12 :	3.1 D'ici à 2030,	Nombre de	7	1	1	1	1	1			

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES					Services Respons ables	Obser vation s
						2024	2025	2026	2027	2028		
Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges		Projet de construction / réhabilitatio n et équipement des centres de santé publique	faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Centre de santé construits, équipés et fonctionnels (résidence sage-femme, laboratoire, Maternité, salle d'échographie) Nombre de centre de santé réhabilités, équipés et fonctionnels	1	0	3	2	1	1		
		Projet 16 : Projet d'amélioratio n des prestations des services de santé		Nombre de sensibilisations organisées Taux de fréquentation des centres de santé Taux de CPN 1 Taux de CPN 4 Taux d'accouchement assisté	0 71,2% 26,98% 18% 82,2%	2 80% 30% 25% 85%	2 85% 35% 35% 90%	2 90% 40% 45% 95%	2 95% 50% 55% 100%	2 98% 75% 75% 100%		
	CIBLES 4 : 3.3	Projet 16 : Projet d'amélioratio n des	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la	Nombre de sensibilisations organisées Taux de	0 71,2%	2 80%	2 85%	2 90%	2 95%	2 98%		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES					Services Respons ables	Obser vation s
						2024	2025	2026	2027	2028		
		prestations des services de santé	tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	fréquentation des centres de santé Taux de CPN 1 Taux de CPN 4 Taux d'accouchement assisté	26,98% 18% 82,2%	30% 25% 85%	35% 35% 90%	40% 45% 95%	50% 55% 100%	75% 75% 100%		
	CIBLES 5 : 3.4	Projet 13 : Projet de construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Nombre d'aire de jeux construit, équipé et fonctionnel	0	1	0	1	0	1		
				Nombre de Centres des Jeunes et de Loisirs construits, équipés et fonctionnels	2	0	1	0	1	0		
		Projet 18 :		Nombre de Centres des Jeunes et de Loisirs réhabilités, équipés et fonctionnels	0	0	1	1espace vert	1	1		
				Nombre	0	1	1	1	1	1		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES					Services Respons ables	OBSER VATION S
						2024	2025	2026	2027	2028		
		Projet de promotion des activités sportives		d'activités sportives organisées								
	CIBLES 6 : 3.7	Projet 16 : Projet d'amélioration des prestations des services de santé	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Nombre de sensibilisations organisées Taux de fréquentation des centres de santé Taux de CPN 1 Taux de CPN 4 Taux d'accouchement assisté	0 71,2% 26,98% 18% 82,2%	2 80% 30% 25% 85%	2 85% 35% 35% 90%	2 90% 40% 45% 95%	2 95% 50% 55% 100%	2 98% 75% 75% 100%		
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services	CIBLES 7 : 6.1	Projet 14 : Projet d'amélioration de l'accès à l'énergie et à	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et en milieu rural Nombre d'AEV	96% 6	97% 0	98% 0	99% 1	100% 0	100% 0		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES					Services Respons ables	OBSER VATION S
						2024	2025	2026	2027	2028		
d'approvisio nnement en eau et d'assainisse ment et assurer une gestion durable des services en eau		l'eau potable	un coût abordable	réalisé Nombre d'AEV réhabilité Nombre de PEA réalisé Nombre de PEA réhabilité Nombre de FPMH réalisé Nombre de FPMH réhabilité	0 16 0 396 0	1 0 0 8 10	1 0 1 7 10	1 0 0 6 10	1 0 0 6 10	0 0 0 6 10		
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	CIBLES 8 : 7.1	Projet 14 : Projet d'amélioratio n de l'accès à l'énergie et à l'eau potable	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Nombre de villages couverts par l'énergie de la SBEE Nombre de localités électrifiées à l'énergie solaire	5 2	0 0	1 1	1 0	1 1	1 1		
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques	CIBLES 9 : 13.1	Projet 20 : Projet de promotion des mesures de gestion/prot ection durable des	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et	Superficie de terres restaurées/proté gées Nombre de producteurs formés et adoptant les	0 0 0	0 0 0	200ha 100 500ha	200ha 100 500ha	150ha 75 200ha	100ha 50 100ha		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/AC TIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/P ROXY	VALEUR DE REFREN CE	VALEURS CIBLES					Services Respons ables	Oser vation s
						2024	2025	2026	2027	2028		
et leurs répercussion s		terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changement s Climatiques	aux catastrophes naturelles liées au climat	mesures GDT/NDT Superficie de terres restaurées/proté gées par l'agroforesterie Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT (Agroforesterie)	0	0	25	25	15	20		
		Projet 21 : Projet de mise en place et de suivi des forêts communaut aires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)		Superficie de forêts communautaires mises en place Superficie des parcs à essence fruitières protégés	5ha 0ha	5ha 30ha	5ha 30ha	5ha 30ha	5ha 30ha	5ha 30ha		
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés	CIBLES 10 : 16.5	Projet 29 : Projet de renforçemen t des	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des	Nombre de sessions de formations organisées	0 0	1 50	2 50	2 50	2 50	2 50		

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS/ACTIONS	INDICATEURS MONDIAUX	INDICATEURS DOMESTIQUES/PROY	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES						Services Responsables	Observations
						2024	2025	2026	2027	2028			
pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes		capacités des acteurs communaux	pots-de-vin sous toutes leurs formes	Nombre d'acteurs communaux formés Plan de formation et de recrutement des acteurs	0	1	1	1	1	1			
		Projet 34 : Projet de mise en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres		Taux de mobilisation des recettes fiscales Taux de mobilisation des recettes non fiscales	97,33% 106,45%	100% 100%	100% 100%	100% 100%	100% 100%	100% 100%			

VIII. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PDC 4

Trois éléments essentiels caractérisent le dispositif de mise en œuvre du PDC. Il s'agit du mécanisme de la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets/programmes du PDC, le dispositif institutionnel de mise en œuvre et son articulation avec les différents acteurs et le mécanisme de suivi-évaluation qui comprend les outils de rapportage, la circulation et le partage de l'information et l'appréciation des progrès quantitatifs et qualitatifs réalisés.

8.1. Mécanisme de mobilisation des ressources

Pour mettre en œuvre son PDC 4, la commune de Cobly va asseoir un mécanisme de mobilisation des ressources qui repose sur les mécanismes classiques à savoir l'Etat Central à travers le fonds FADEC devenu FIC, les ressources internes provenant de la collecte des taxes locales, l'apport des partenaires techniques et financiers (projets programmes, intercommunalité, coopération intercommunale) et les financements innovants notamment ceux en lien avec les partenariats publics privés (PPP) ou les emprunts.

Une stratégie de mobilisation des ressources financières pour financer le PDC sera adoptée par le conseil communal et servira de boussole pour la mobilisation des ressources dans le cadre du PDC 4. Cette stratégie devra mettre un accent particulier sur la mobilisation propre des ressources qui impose que l'administration communale innove sur les mécanismes pour booster ces ressources propres d'une part. Il faudra également, en fonction des possibilités qu'offre la loi sur le partenariat public-privé travailler à convaincre des partenaires privés nationaux et étrangers dans le financement des projets notamment ceux liés à l'accroissement des productions et la transformation agricole et bien d'autres encore d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente les différentes sources de financement des projets du PDC 4.

Tableau 40 : Schéma de financement des projets du PDC4

Sources de financement	Budgétisation (En milliers de FCFA)					Total
	2024	2025	2026	2027	2028	
Recettes propres	113295	147284	213561	320342	329816	1 124 298
FADEC/FIC	244808	293770	381901	420091	445297	1 785 867
Contributions des PTF	684760	718998	790898	814625	830917	3 840 198
Total	1042863	1160052	1386360	1555058	1606030	6 750 363

Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Cobly, Avril 2023

Partant du tableau synthèse du cadre programmatique (Tableau 36), la contribution du budget communal composé des recettes propres et des apports du FADEC/FIC est d'un montant de **deux milliards neuf cent dix millions cent soixante-cinq mille (2 910 165 000) francs CFA**. De ce montant l'apport de l'Etat (FADEC/FIC) s'élèverait à un milliard sept cent quatre-vingt-cinq millions huit cent soixante-sept mille (1 785 867 000) francs CFA, si l'Etat améliore sa contribution annuelle telle qu'en 2022 qui est de **deux cent quatre millions sept mille (204 007 000) francs CFA** au titre des subventions d'investissement. La Commune quant à elle s'attèlera à mobiliser **un milliard cent vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix mille (1 124 298 000) francs CFA** restant soit en nature ou en espèces. Cette contribution tient en réalité compte de la capacité de mobilisation moyenne des ressources propres de la commune depuis 2017 à 2021 qui est **cinquante-huit millions six cent treize mille sept cent soixante-seize (58 613 776) FCFA** en termes de recettes fiscales et non fiscales. Mais avec les réformes opérées dans le secteur de la décentralisation, le niveau de la mobilisation s'est considérablement amélioré à compter de 2022 soit cent dix millions cinq cent cinquante-neuf mille cent un (110 559 101) francs CFA et la commune compte d'avantage performer au fil des années.

Pour garantir le financement total des projets de ce PDC, la Commune doit également développer la stratégie de mobilisation des ressources auprès des PTF à travers les mécanismes du DPP et du PPP. Il est attendu de ces efforts de mobilisation, une contribution totale de **trois**

milliards quatre cent vingt-trois millions huit cent mille (3 423 800 000) francs FCA.

Avec les réformes dans le secteur de la décentralisation, si le gouvernement augmente les subventions allouées aux communes, cela allègera davantage la contribution en ressources propres de la commune au financement de ce PDC. De même, la commune gagnerait à développer les PPP afin d'augmenter la contribution des PTF au financement de ce PDC ce qui réduirait sa contribution en ressources propres car les ressources propres mobilisées par la commune jusque-là sont investis pratiquement dans le fonctionnement de l'administration.

8.2. Dispositif de mise en œuvre du PDC 4

8.2.1. Institutions de mise en œuvre et relations

Le dispositif de mise en œuvre du PDC 4 repose sur les institutions qui gèrent l'administration communale aussi bien au plan politique qu'au niveau technique en relation avec les institutions de tutelle et les autres institutions accompagnant le développement communal. Ainsi nous avons :

➤ **Au niveau politique : Le Conseil Communal (CC) et le Conseil Politique de Supervision**

Le conseil de supervision est chargé de la gouvernance politique du PDC. Il en concrétise les projets et les budgets et les soumet au conseil communal pour adoption.

➤ **Au niveau administratif : Le SE et ses services techniques**

Ils sont la cheville ouvrière de mise en œuvre du PDC. Une fois adoptée et approuvée, l'exécution du budget des projets /programmes est assurée par le SE. Les services techniques s'occupent du montage technique et de la budgétisation et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets /programmes.

➤ **Au niveau des citoyens et des acteurs privés**

La réussite des actions publiques locales et leur capacité à produire les résultats escomptés dépendent de la participation active des populations à la base, à savoir les citoyens et les acteurs privés, tout au long des phases de planification, de mise en œuvre et d'évaluation. Plusieurs mécanismes et outils ont été mis en place pour encourager cette participation, notamment la plateforme de dialogue public-privé et le collectif des artisans. Ces différents mécanismes favorisent la sélection de meilleures actions, l'engagement accru des acteurs dans la mise en œuvre et l'apprentissage par l'auto-évaluation.

La particularité de la plateforme de dialogue public-privé réside dans son caractère multi filières et multi acteurs, qui s'applique à un secteur peu valorisé mais essentiel pour la subsistance et les revenus de 75% de la population de Cobly. L'implication accrue de ces acteurs va faciliter davantage la valorisation des investissements, améliorer les performances du PDC4.

➤ **Au niveau de la tutelle : Préfecture**

La préfecture assure la tutelle. Elle approuve tous les documents techniques de planification (PDC, budgets communaux,). Dans la cadre de la mise en œuvre du PDC, son rôle de veille à la prise en compte des projets communaux en harmonie avec le PDC de même que le respect des normes nationales est attendue.

➤ **Au niveau de l'Association des Communes de l'Atacora-Donga (ACAD)**

L'ACAD assure la coordination des projets programmes appuyée par les partenaires techniques et financiers dans les communes et veille dans le cadre de la mise en œuvre des PDC à la prise en compte desdits projets, à la mobilisation des ressources complémentaires et aussi au renforcement des capacités pour une meilleure mobilisation interne des communes au plan humain matériel et financier.

➤ **Appuis techniques : Directions techniques des ministères sectoriels et agences spécialisées**

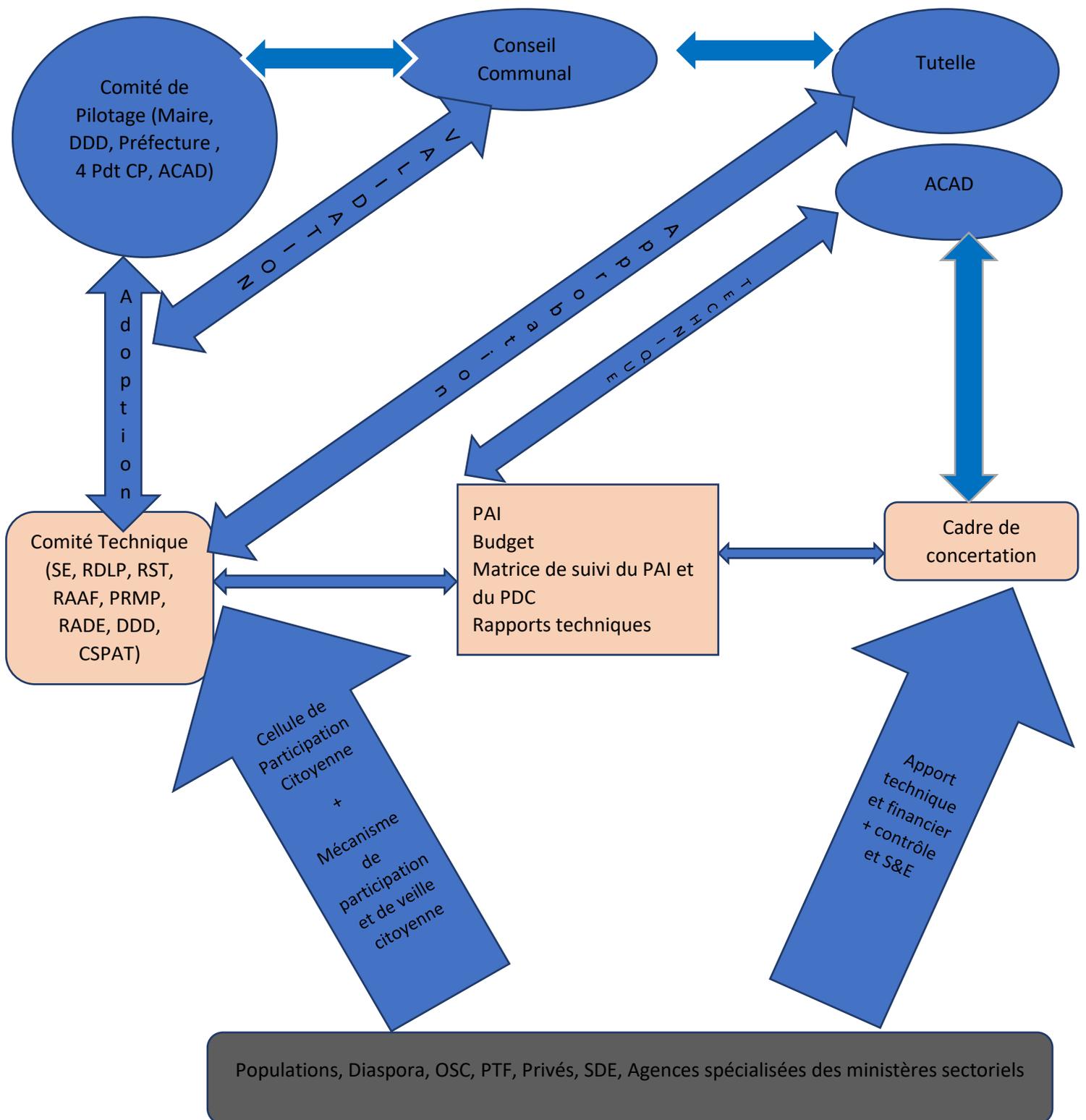
Leurs rôles attendus est l'accompagnement technique, la vérification du respect des normes nationales mais aussi l'harmonisation ou l'arrimage de leurs interventions directes au PDC de la commune.

➤ **ONG spécialisées et autres PTF**

Leur rôle attendu est l'accompagnement technique et financier des communes dans le processus de mise en œuvre du PDC à travers le financement direct de certains projets ou programmes et une exécution directe mais dont les actions doivent s'arrimer aux prévisions de la commune.

Le schéma ci-dessous met en relief les différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre du PDC et les relations fonctionnelles, de tutelle et de partenariat existantes entre elles.

Figure 2 : Schéma de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC 4 de la commune de Cobly



8.2.2. Dispositif de redevabilité et contrôle citoyen

La reddition de compte est un exercice adopté par les exécutifs communaux ces dernières années en raison de ce que cela est partie intégrante des critères de performance de l'administration communale au niveau de l'association nationale des communes du Bénin (ANCB). Mais l'aspect contrôle-citoyen de la mise en œuvre n'est pas encore une réalité dans la commune de Cobly. Les cellules de participation citoyenne (CPC) au niveau arrondissement et communal devront s'organiser pour mobiliser les différentes associations de jeunes, de femmes, de producteurs, d'éleveurs, d'artisans, etc... pour exiger la vulgarisation des actions prévues dans le PDC 4 et interpeller de temps en temps les élus pour une mise en œuvre réelle des prévisions. Le contrôle citoyen par les mêmes instances des réalisations doit être également une réalité pour s'assurer de la qualité de la mise en œuvre des projets du PDC.

8.3. Mécanisme de suivi-évaluation

La mise en œuvre efficace et efficiente du PDC 4 exige l'adoption d'un dispositif de suivi-évaluation performant. Ce dispositif doit clarifier le cadre institutionnel de suivi-évaluation du PDC et un cadre de performance du PDC assorti des indicateurs précis avec des valeurs cibles inscrits dans la durée de vie du PDC. Outre l'adoption de ces instruments, quelques outils de suivi-évaluation doivent être intégrés dans la gestion de l'administration communale afin de s'assurer de la valeur ajoutée au quotidien que l'exécution du PDC procure à la commune.

8.3.1. Dispositif institutionnel de suivi-évaluation du PDC

La commune de Cobly doit se doter d'une institution claire chargée du suivi-évaluation du PDC 4. Cette institution installée au niveau communal pourra disposer des répondants au niveau arrondissement qui lui rendent compte. Le tableau suivant précise la composition du cadre communal de suivi-évaluation, son rôle ainsi que celui de son répondant au niveau arrondissement.

Tableau 41 : Dispositif de suivi institutionnel de mise en œuvre du PDC

Type d'instance de suivi	Titre ou fonction des membres	Titre au sein de l'instance	Périodicité de rencontre	Outils de travail
Instance communale de suivi-évaluation	Le conseil de supervision	Tous les membres	Mensuel	Rapport d'activités du S.E Cadre de performance PAI
	Le Maire ou son Représentant	Membre	Une session chaque trimestre	Cadre de performance/ Résultats du PDC Plan pluriannuel de Travail Budgétisé (PPTB) Plan pluriannuel de Travail Budgétisé (PPTB) PAI (Plan annuel d'investissement) Plan annuel de passation des marchés Situation de référence du PDC 4 Plan de consommation des crédits
	Secrétaire Exécutif	Coordonnateur		
	RDLP	Rapporteur		
	RAAF	Membre		
	RADE	Membre		
	RST	Membre		
	PRMP	Membre		
	Chef Cellule communale ATDA	Membre		
	Médecin Chef	Membre		
Commissaire Central	Membre			
Président CPC	Membre			
Instance d'arrondissement de suivi-évaluation du PDC	Le Secrétaire d'arrondissement	Rapporteur	Chaque mois à l'occasion du conseil d'arrondissement	Support des actions du PDC 4 pour l'arrondissement
	Les conseillers d'arrondissement	Membres		
	Membres CPC de l'arrondissement	Membres		
	Les chefs de villages de l'arrondissement	Membres		

8.3.2. Tâches du comité communal de suivi-évaluation

Le comité communal de suivi-évaluation du PDC a pour responsabilité de mettre à jour les outils qui lui facilitent les tâches de suivi de la mise en œuvre du PDC 4 mais aussi de l'évaluation des actions. Pour réussir la mission de suivi-évaluation, il est nécessaire pour le comité de se réunir en des sessions trimestrielles, semestrielles et annuelles de suivi-évaluation. Ce sera l'occasion de renseigner certains outils notamment le cadre de performance, les indicateurs cibles, l'évaluation de la consommation des crédits, etc...

La tenue des sessions du comité communal se fait dans les conditions ordinaires que celles des CODIR.

Les outils de suivi du PDC 4 sont :

- Le cadre de mesure des performances ou des résultats. Cet outil renseigne sur les indicateurs clés à réaliser par chaque projet du PDC et sa valeur de référence de même que sa valeur cible annuelle, trimestrielle ou semestrielle.
- Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB), une déclinaison annuelle du plan pluriannuel suivant la méthodologie harmonisée de calcul en vigueur dans les Ministères ;
- La matrice d'évaluation trimestrielle et annuelle du PTAB suivant la méthodologie harmonisée de calcul ;
- Le Plan de Passation des Marchés (PPM) par an et les outils de suivi de sa mise en œuvre ;
- Le Plan de Consommation des Crédits (PCC) et les outils de suivi de sa mise en œuvre ;
- Document de référence des indicateurs du PDC dès que possible pour apprécier la valeur ajoutée de la mise en œuvre du PDC ;
- Matrice d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PDC en 2025 et d'évaluation finale du PDC en 2027.

IX. GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES DU PDC 4

Les différents projets retenus pour être exécutés dans le PDC 4 de la commune de Cobly, ne peuvent l'être effectivement si certains événements surviennent et empêchent la mise en œuvre de ces projets. Ces événements peuvent être qualifiés de facteurs de risques. Par ailleurs,

même si des facteurs de risques ne surviennent pas, la mise en œuvre du PDC nécessite que des conditions minimales soient remplies aussi bien dans la commune de Cobly qu'au niveau national. Il s'agit des conditions de succès.

9.1. Matrice des risques du PDC 4

Tableau 42 : Matrice des risques

N°	Facteurs de risques	Probabilité d'avènement	Solutions possibles
01	Insécurité généralisée liée aux mouvements de perturbations dus à l'extrémisme violent "Djihadisme"	Probabilité moyenne car Cobly est frontalière de Matéri dont les localités environnantes subissent les attaques des groupes armés	Sécuriser la commune et empêcher tout déploiement des groupes armés sur son territoire
02	Catastrophe naturelle liée aux changements climatiques	Moyenne en raison des changements réels enregistrés de plus en plus dans le rythme des pluies et des saisons	Adoption des mesures d'adaptations aux changements climatiques dans tous les secteurs de production de la commune
03	Crise politique locale ou nationale empêchant le fonctionnement des institutions nationales et locales	Peu probable	Les autorités politiques à tous les niveaux sont priées de cultiver la paix sociale et politique
04	Crise économique internationale sévère avec répercussion	Moyenne en raison de la persistance du conflit européen dont	L'accent devra être mis sur les productions et la

N°	Facteurs de risques	Probabilité d'avènement	Solutions possibles
	grave sur le fonctionnement du dispositif de ravitaillement mondial des denrées précieuses	les conséquences engendrent un accès de plus en plus difficile aux vivriers de haute consommation et aux produits pétroliers	transformation de produits locaux et un ravitaillement en produits pétroliers auprès des pays accessibles

9.2. Conditions de succès du PDC

La réalisation de quelques conditions est obligatoire pour que la mise en œuvre du PDC 4 soit un succès dans la commune de Cobly. Au nombre de ces conditions, nous avons :

- L'augmentation des ressources propres mobilisées par la commune. En effet, la capacité de mobilisation de ressources propres de la commune devra être multipliée par 10 de son taux actuel pour espérer trouver les ressources financières indispensables à la réalisation du PDC 4.
- Bonne coordination des interventions dans la commune ; le PDC 4 devra être véritablement la boussole des interventions de tous les partenaires techniques et financiers de la commune de Cobly. Une bonne coordination de ces interventions permettra d'éviter les doublons et permettra la réaffectation des ressources pour l'atteinte des résultats du PDC 4.
- Efficacité et efficience dans l'exécution des projets/programmes du PDC ; les acteurs devront adopter des outils de mise en œuvre qui rassurent de l'atteinte des résultats mais en même permettent d'être efficaces.
- Développement de nouveaux partenariats dont les PPP.

CONCLUSION

Le Plan de développement communal est l'un des principaux outils de bonne gouvernance dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation. Il s'agit du guide de gestion du conseil communal. Le PDC 3 de la commune de Cobly est arrivé à son terme en Août 2022. Du coup l'élaboration d'un nouveau PDC s'est imposée.

Etant donné que le conseil communal a une obligation de disposer de cet outil (Art 30 de loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin), la commune de Cobly à l'instar des autres communes de l'Atacora et de la Donga s'est investie à se doter de ce précieux outil pour faire face aux exigences de développement de la commune pour les cinq prochaines années.

Contrairement aux années antérieures, l'élaboration du PDC 4 a été un processus participatif, itératif et conduit sous la supervision du Comité de Pilotage à travers son bras opérationnel qu'est le Comité Technique d'élaboration du PDC4, l'expertise du Cabinet LOCAL FOCUS CONSULTING avec l'appui technique et financier de l'ACAD, de la Coopération Suisse, de la GIZ, de Plan Bénin (Accompagnement par la mise à disposition des experts), des cadres techniques de la DDD-AD, de la Préfecture et bien d'autres personnes ressources.

Le processus d'élaboration de ce PDC a débuté par la réalisation du diagnostic du développement de la commune à travers des ateliers d'arrondissement.

L'analyse diagnostique réalisée dans les différents secteurs de la commune de Cobly révèle que la commune a connu de grandes avancées mais aussi de recul, de craintes profondes et de vives espérances suivant les secteurs considérés. Au nombre des plus grands maux dont souffre la commune de Cobly figure, l'exode de sa jeunesse pour se constituer en main d'œuvre agricole dans d'autres pays avec pour conséquence une stagnation de la production agricole.

Ainsi pour améliorer les conditions de vie des populations, les différents programmes proposés tentent d'apporter des approches de solutions au diagnostic effectué dont la principale et la plus importante est le premier programme intitulé "Amélioration de la performance de l'économie locale et sécurité alimentaire". Ce programme à travers ses différents projets donne un coup d'accélérateur à la production agricole qui est le premier pilier de l'économie locale.

Une attention particulière a été portée aussi sur les nouvelles thématiques de développement qui prennent de plus en plus de l'ampleur dans la commune et qui pèsent davantage sur son développement. Ainsi, les effets des changements climatiques, la croissance démographique rapide, l'approche genre, l'insécurité publique liée au terrorisme et aux conflits fonciers, etc. ont bénéficié d'un regard particulier pour un développement équilibré et harmonieux de la commune.

La réalisation de la vision définie dans ce PDC ramène donc la commune de Cobly à améliorer sa stratégie de mobilisation des ressources propres et le développement de nouveaux types de partenariats dont le Dialogue Public-Privé (DPP) et le Partenariat Public-Privé (PPP).

Le suivi et l'évaluation réguliers de la mise en œuvre des différents projets par les instances proposées à cet effet assureront l'atteinte des objectifs fixés.

ANNEXES

- Arrêté communal N° 64-2/302/MCC/SE/RDLP/SA du 03 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du comité technique et de pilotage de l'élaboration du Plan de Développement Communal 4^{ème} génération (PDC IV).
- Avis motivé du Ministère en charge de la Planification

Annexe 1: Arrêté communal N° 64-2/302/MCC/SE/RDLP/SA du 03 novembre 2022



MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

DEPARTEMENT : ATACORA

COMMUNE : COBLY

ARRETE COMMUNAL

ANNEE 2022 N° 64-2 / 302 / MCC/SE/SPDL/SA PORTANT *ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE ET DE PILOTAGE DE L'ELABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE LA QUATRIEME GENERATION (PDC IV)*

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COBLY

vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
vu la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin;
vu la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
vu l'arrêté préfectoral n° 2/099/P-SG-STCCD-DCLC du 10 juin 2020 portant constat de désignation du Maire, des Adjoints au Maire et des Chefs d'Arrondissements de la commune de Coby ;
vu la délibération du Conseil communal N° 64-2/01/MCC/SG/SPDL/SAEF/SA du 15 février 2022 portant autorisation d'élaboration du PDC quatrième génération de la commune de Coby
vu le guide méthodologique d'évaluation des Politiques Publiques au Bénin,
Considérant les nécessités de service,

ARRETE

Article 1^{er} : il est créé dans la commune de Coby, un comité de pilotage de l'élaboration du plan de développement communal quatrième génération.

Article 2 : ledit comité est composé comme suit :

N°	TITRE	POSTES AU SEIN DU COMITE
01	Maire	Président du comité
02	Secrétaire Exécutif de la mairie	Secrétaire
03	Chef Service de la Planification et du Développement Local (CSDLP)	1er Rapporteur
04	Chef Division chargé des Affaires Sociales, de l'Education et de la Jeunesse	2 ^{ème} Rapporteur
05	Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)	Membre
06	Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales (CADE)	Membre
07	Président de la Commission des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles (CASSC)	Membre
08	Président de la Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions (CCRI)	Membre
09	Chef Service des Affaires Administratives et Financières (CSAAF)	Membre
10	Chef Service des Systèmes d'Informations (CSSI)	Membre
11	Chef Service Technique (CST)	Membre
12	Chef Service des Affaires Domaniales et Environnementales (CSADE)	Membre
13	Chef Division chargé des Affaires Générales et de la promotion de l'Emploi	Membre
14	Chef Division chargé de la planification et du suivi-évaluation	Membre
15	Chef Centre de la Promotion Sociale (CPS)	Membre
16	Médecin Chef du Centre de Santé Communal	Membre
17	Responsable Communal de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Membre
18	Chef de la Cellule Juridique	Membre
19	Chef Division Affaires Financières Economiques et Marchandes de la mairie	Membre
20	Trésorier Communal	Membre
21	Chef Cellule Communale ATDA	Membre

Article 3 : le Comité de Pilotage est doté d'un Comité Technique en son sein composé comme suit :

01	Maire	Président
02	Secrétaire Exécutif de la mairie	
03	Chef Service de la planification et du Développement local	1 ^{er} Rapporteur

8

04	Chef Division chargé des Affaires Sociales, de l'Education et de la Jeunesse	2 ^{ème} Rapporteur
05	Chef Division chargé de la planification et du suivi-évaluation	
06	Chef Service des Affaires Administratives et Financières	Membre
07	Chef Service Technique	Membre
08	Chef Division chargé des Affaires Générales et de la promotion de l'Emploi (SAG)	Membre
09	Chef de la Cellule juridique	Membre
10	Chef Service des Affaires Domaniales et Environnementales	Membre
11	Chef division chargé des Affaires Economiques et Marchandes	

Article 4 : le comité ainsi créé a pour missions essentielles de :

- élaborer et faire adopter le planning de conduite du processus d'élaboration du PDC;
- élaborer et faire adopter le budget du processus d'élaboration du PDC ;
- élaborer et faire adopter le plan d'actions de communication du processus d'élaboration du PDC;
- suivre le processus d'élaboration du PDC ;
- assurer la mobilisation sociale autour du processus ;
- assurer l'organisation des différents ateliers ;
- assurer la mise en place de la logistique lors des ateliers ;
- valider les choix des prestataires et les méthodes proposées et
- assurer un accès facile aux informations nécessaires.

Article 5 : le comité se réunit sur convocation de son président toutes les fois qu'il juge nécessaire pour évaluer le niveau d'avancement des activités et assurer une bonne planification de celles-ci.

Article 6 : les charges de fonctionnement du comité sont imputables au budget communal.

Article 7 : le comité peut au besoin, faire appel à toute personne dont le concours serait nécessaire.

Article 8 : le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cobly, le 03 novembre 2022



Séraphin P. NAMBIMA
Séraphin P. NAMBIMA

Ampliations :

- PD-ATA.....01
- Intéressés34
- Chrono/Archives.....02



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL N°64-2/13/MCC/SE/SAAF/SA
Portant validation du Plan de Développement quatrième génération de la commune de Cobly.

Le Conseil communal de Cobly, régulièrement convoqué par correspondance n°64-2/02/MCC/SE/SAAF/SA du 20 avril 2023 conformément à l'article 67 de la loi N°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin, s'est réuni en sa deuxième session ordinaire du mercredi 26 au vendredi 2023 dans la salle de réunion de la mairie de Cobly sous la présidence de Monsieur **NAMBIMA Pérिमou Séraphin**, Maire de la commune.

Secrétaire de séance : SEVALOU Marcellin

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture :	12
Nombre de conseillers présents à la session :	17
Nombre de procurations :	00
Nombre de votants :	17
Nombre de conseillers absents à la session.....	00

[Signature]

Le conseil communal de Cobly,

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi N° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle, les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu la décision N°60/CENA/PT/VP/CB-SP-S du 20 mai 2020 portant proclamation des résultats définitifs des élections communales, municipales et locales du 17 mai 2020 par la CENA ;
- vu l'arrêté préfectoral année 2020 N° 2/099/P-SGD-S-CM-TCCD-DCLC du 10 juin 2020 portant constatation de la désignation du Maire, des Adjointes au Maire et des chefs d'arrondissement de la commune de Cobly ;
- vu l'arrêté communal n°64-2/111/SG/SAG/SA du 14 avril 2022 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la mairie de Cobly ;
- vu le procès-verbal constatant les résultats du tirage au sort des Secrétaires Exécutifs (SE) des communes en date du 31 mars 2022 ;
- vu les procès-verbaux de tirage au sort des différents responsables de la mairie des 15 avril et 10 mai 2022 ;
- vu le procès-verbal d'installation du Conseil de supervision en date du 08 septembre 2022 ;

Considérant les besoins du développement de la commune ;

Considérant le Plan de développement quatrième génération de la commune de Cobly ;

Après avis des membres du Conseil communal sur le PDC4, et après en avoir délibéré ;

Le Conseil communal par 17 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

Décide :

Article 1^{er} : de valider le Plan de Développement quatrième génération de la commune de Cobly comportant cinq (05) programmes et trente-trois (33) projets. Il est évalué à cinq milliards huit cent quatre-vingt-deux millions huit cent soixante-trois milles (5 822 863 000) francs CFA.

Article 3 : La présente délibération entre en vigueur dès son approbation par l'autorité de tutelle.

AMPLIATIONS

PD-ATA.....01
RAAF.....01
TC.....01
Chrono.....01
Archive.....01



Fait à Cobly, le 28 avril 2023

Le Maire

Sébastien P. NAMBIMA
Sébastien P. NAMBIMA



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'ATACORA
COMMUNE DE COBLY



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL N°64-2/01/MCC/SG/SAG/SPDLCI/SA

Portant autorisation de l'évaluation du Plan de Développement communal troisième génération et de l'élaboration du Plan de Développement communal quatrième génération de la commune

Le Conseil communal de Cobly, régulièrement convoqué par correspondance n°64-2/01/MCC/SG-SAG du 08 février 2022 conformément à l'article 18 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes de la République du Bénin, s'est réuni en sa première session extraordinaire le mardi 15 février 2022 dans la salle conférence de l'hôtel de ville de Cobly sous la présidence de Monsieur **NAMBIMA Pérिमou Séraphin**, Maire de la commune.

Secrétaire de séance : GNAMOU Comlan Yimpo

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture :	10
Nombre de conseillers présents à la session :	10
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	11
Nombre de conseillers ayant abandonné au cours de la session.....	00
Nombre de conseillers absents à la session:.....	07

Conseillers absent :

- KAUCLEY Yves (excusé) ;
- MOUTOUAMA Séraphin (excusé) ;
- N'SERMA Datcha (indisposé)
- SAMBIENOU Y. Dominique (excusé)
- SAMBIENI THEOPHILE Jacques (excusé)
- TCHANATI Tchama (excusé)
- YOKOUA NAMBIMA Laurent (excusé)

Conseillers ayant donné procuration :

- TCHANATI Tchama à Monsieur N'SERMA Datcha (qui n'a pas pu répondre parce qu'étant indisposé)

YOKOUA NAMBIMA Laurent à Monsieur SANHONGOU N. Evariste

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi N° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la loi N° 97-028 du 15 Janvier 1999, portant organisation de l'Administration Territorial en République du Bénin ;

Vu la loi N° 97-029 du 15 Janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin ;

Vu la loi N°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle, les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

Vu la décision N° 60/CENA/PT/VP/CB-SP-S du 20 mai 2020 portant proclamation des résultats définitifs des élections communales, municipales et locales du 17 mai 2020 par la CENA ;

Vu l'arrêté préfectoral année 2020 N° 2/099/P-SGD-S-CM-TCCD-DCLC du 10 juin 2020 portant constatation de la désignation du Maire, des Adjointes au Maire et des chefs d'arrondissement de la commune de Cobly ;

Considérant les nécessités d'évaluer le Plan de Développement Communal (PDC3) bientôt caduque ;

Considérant les nécessités de disposer d'un PDC comme boussole pour le développement communal ;

Considérant la demande d'autorisation de l'évaluation du PDC3 et d'élaboration du PDC4 de la commune ;

Après avis des membres du Conseil communal sur ladite demande et après en avoir délibéré ;

Le Conseil communal à l'unanimité des conseillers présents par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

Décide :

Article 1er : de l'autorisation de l'évaluation du Plan de Développement Communal troisième génération et de l'élaboration du Plan de Développement Communal quatrième génération de la commune.

Article 2 : La présente délibération entre en vigueur dès son approbation par l'autorité de tutelle.

Fait à Cobly, le 15 février 2022

Ampliations
PD-ATA.....1
CC.....17
Autres com.....8
Services mairie.....11
Chrono.....1
Archives.....1

Le Maire

Le Séraphin P. NAMBIMA

Annexe 2 : Plan détaillé des activités autour des programmes/projets

Tableau 43: Plan détaillé des activités autour des programmes/projets

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
Programme 1 : Amélioration de la performance de l'économie locale et sécurité alimentaire							
Objectif général 1 : Améliorer la croissance de la production des filières agricoles							
Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la commune							
Résultat 1.1.1 : Les revenus/recettes des familles d'acteurs des filières et de la mairie sont améliorés							
Action 1.1.1.1 : Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières porteuses	Nombre de formation Nombre de producteurs Nombre de filières appuyées Taux de rendement Nombre de bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY Superficie des bas-fonds aménagés suivant l'approche SMART VALLEY	Former les producteurs des filières porteuses sur les itinéraires techniques modernes de production	X	X	X	X	X
		Aménager les bas-fonds suivant l'approche SMART VALLEY	X	X	X		
		Faciliter l'acquisition des machines agricoles aux producteurs	X	X	X	X	X
		Faciliter l'accès aux financements des IMF et du FNDA	X	X	X	X	X
		Faciliter l'installation d'une pharmacie vétérinaire		X	X	X	X
Action 1.1.1.2 Projet intégré de construction de retenue d'eau agropastorale, (maraichage, pisciculture, élevage, technologie solaire)	Nombre de retenues d'eau réalisées Volume d'eau mobilisé Nombre de personnes ayant accès à l'eau mobilisée	Identifier le site de réalisation de l'ouvrage			X		
		Contractualiser avec un prestataire pour la réalisation des études APS et APD			X		
		Réaliser les études APS et APD			X	X	
		Faciliter la réalisation de l'ouvrage		X	X	X	X
		Organiser les réceptions provisoires et définitives de l'ouvrage			X	X	X
		Mettre en place les comités de gestion de l'ouvrage				X	X
Assurer le renforcement des capacités des membres des organes de gestion				X	X		

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation					
			2024	2025	2026	2027	2028	
		Assurer la gestion de l'ouvrage						x
		Suivre et évaluer les activités réalisées autour de l'ouvrage	x	x	x	x	x	x
Action 1.1.1.3 : Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles.	Nombre de formation Volume de vente groupée/sous contrat Nombre de marchés terroirs installés Nombre de clusters accompagnés	Former les membres des Clusters	X	X	X	X	X	X
		Organiser les ventes groupées ou sous contrat	X	X	X	X	X	
		Organiser les marchés de terroirs	X	X	X	X	X	
		Accompagner les clusters agricoles	X	X	X	X	X	
Action 1.1.1.4 Projet de Réalisation d' unités de transformation dans la commune	- Nombre d'unités de transformation réalisées - Taux d'utilisation des unités	Identifier les sites de réalisation des unités			X			
		Contractualiser avec un prestataire pour la réalisation des études APS et APD			X	X		
		Réaliser les études APS et APD			X	X		
		Faciliter la réalisation des unités			X	X	X	
		Organiser les réceptions provisoires et définitives des unités				X	X	
		Mettre en place les comités de gestion des unités				X	X	
		Assurer le renforcement des capacités des membres des organes de gestion de l'unité				X	X	
		Assurer la gestion des unités					X	
		Suivre et évaluer les activités réalisées autour des unités			X	X	X	
Action 1.1.1.5 : Projet de renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé	Nombre de sessions de dialogue Nombre de résolutions mis en œuvre	Mettre en place un cadre d'échange pour tous les PTF de la commune	X	X	X	X	X	
		Proposer des projets structurants et attractifs aux PTF	X	X	X	X	X	
	Nombre de PTFs ayant investi sur des projets de PPP	Mettre en œuvre les différentes résolutions issues des discussions avec les PTF	X	X	X	X	X	

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
		<u>Appuyer le fonctionnement de la plateforme de dialogue multi filières, multi acteurs</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
Action 1.1.1.6 : Projet de promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers dans les secteurs porteurs (agricole, TIC, tourisme et artisanat)	Nombre de femmes et jeunes incubés Nombre de formation Revenus des jeunes et femmes	Identifier les jeunes et femmes porteurs d'idées de projet	X	X	X	X	X
		Former les porteurs d'idées de projet	X	X	X	X	X
		Appuyer à l'installation des personnes formées	X	X	X	X	X
		Suivre la mise en œuvre des activités	X	X	X	X	X
		Faciliter l'accès aux crédits et aux marchés	X	X	X	X	X
Action 1.1.1.7 : Projet de construction et de gestion des infrastructures marchandes	Nombre de magasins de stockage Nombre de hangars de marché Nombres de blocs de boutiques	Construire/réhabiliter des magasins de stockage	X	X	X	X	X
		Construire/réhabiliter des hangars de marché	X	X	X	X	X
		Construire/réhabiliter des blocs de boutiques	X	X	X	X	X
		Mettre en place les comités de gestion des magasins	X				
		Vulgariser les modes de gestion des magasins	X	X	X	X	X
Résultat 1.1.2 : La Sécurité alimentaire et Nutritionnelle est garantie							
Action 1.1.2.1 : Projet de renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)	Volumes des stocks Flux financiers	Rechercher des IMF pour financer le warrantage	X	X			
		Organiser le stockage des produits mis sous warrantage	X	X	X	X	X
Action 1.1.2.2 : Projet d'appui à la diversification (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)	Nombre de groupement de maraichers Nombre de GF/Coopératives appuyés Nombre de sites maraichers	Sensibiliser les producteurs sur les cultures de contre saison	X	X	X	X	X
		Former les producteurs sur les itinéraires techniques modernes de production maraîchère	X	X	X	X	X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
	aménagés Nombre de petits éleveurs appuyés	Appuyer les producteurs à l'accès aux crédits et aux machines agricoles	X	X	X	X	X
		Appuyer les petits éleveurs par la mise à disposition des antenais, des poussins et autres matériels	X	X	X	X	X
		Renforcer la structuration et le fonctionnement des coopératives/GF de transformations	X	X	X	X	X
		Appuyer les coopératives/GF dans l'acquisition des équipements modernes de transformation des produits agricoles	X	X	X	X	X
		Renforcer l'intégration maraîchage – pisciculture – élevage	X	X	X	X	X
		Aménager les sites maraîchers	X	X	X	X	X
Action 1.1.2.3 : Projet de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre de personnes bénéficiaires Données statistiques sur la SAN dans la commune (PNDPE) (Taux de malnutrition)	Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles	X	X	X	X	X
		Promouvoir la consommation des produits locaux	X	X	X	X	X
		Lutter contre l'alcoolisme	X	X	X	X	X
		Dynamiser le cadre de concertation communale multi-acteurs	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 1.2 : Développer les politiques de tourisme durable qui génèrent des emplois et mettent en valeur la culture et les produits locaux							
Résultat 1.2.1 : Les sites tourisme sont valorisés							
Action 1.2.1.1 : Projet d'aménagement des sites touristiques de la commune	Nombre de sites touristiques aménagés	Identifier les sites à aménager	X				
		Aménager les sites identifiés		X	X	X	X
		Aménager les pistes menant d'accès aux sites		X	X	X	X
Action 1.2.1.2 : Projet de promotion et valorisation de la culture et des	Nombre de sites touristiques documentés	Renforcer la documentation des sites touristiques		X	X	X	X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
sites touristiques de la commune	Nombre d'émissions radios sur les sites touristiques Nombre d'évènement culturel et cultuel au niveau local Projet scientifique et culturel	Elaborer un projet scientifique et culturel		X	X		
		Organiser une foire culturelle et cultuelle autour des valeurs endogènes de la commune		X	X	X	X
		Former les guides touristiques		X			
		Communiquer suffisamment sur les sites à promouvoir	X	X	X	X	X
		Instaurer un cadre de concertation entre les conservateurs endogènes et l'administration communale	X				
Action 1.2.1.3 Projet de réalisation d'un parc d'attraction montagnaise	- Nombre de parcs d'attraction montagnaises réalisés - Nombre de visiteurs reçus	Identifier le site de réalisation du parc			X		
		Contractualiser avec un prestataire pour la réalisation des études APS et APD			X	X	
		Réaliser les études APS et APD			X	X	
		Faciliter la réalisation du parc			X	X	X
		Organiser les réceptions provisoires et définitives du parc				X	X
		Mettre en place les comités de gestion du parc				X	X
		Assurer le renforcement des capacités des membres des organes de gestion du parc				X	X
		Assurer la gestion du parc					X
		Suivre et évaluer les activités réalisées autour du parc			X	X	X
Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs, tourisme, etc.)							
Objectif général 2 : Améliorer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base							
Objectif spécifique 2.1 : Rendre disponible, fonctionnel, accessible et fréquentable les services sociaux de base							
Résultat 2.1.1: Les infrastructures des services sociaux de base modernes sont construits/réhabilités, équipés et fonctionnels							

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
Action 2.1.1.1 : Construction / réhabilitation et équipement des salles de classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes	Nombre de modules de classes d'Ecoles Maternelles/ Primaires /Secondaires Publiques construites, équipés et fonctionnels Nombre de modules de classes d'Ecoles Maternelles /Primaires /secondaires Publiques réhabilitées, équipés et fonctionnels Nombre de centre d'alphabétisation construits, équipés et fonctionnels Nombre de centre d'alphabétisation réhabilités, équipés et fonctionnels	Construire, équiper et rendre fonctionnel les modules de salles de classe dans les écoles maternelles et primaires de la commune	X	X	X	X	X
		Réhabiliter et renforcer l'équipement des modules de salles de classe dans les écoles maternelles et primaires de la commune	X	X	X	X	X
		Construire, équiper et rendre fonctionnel les modules de salles d'alphabétisation	X	X	X	X	X
		Réhabiliter et renforcer l'équipement des modules de salles d'alphabétisation		X	X	X	X
Action 2.1.1.2 : Construction / réhabilitation et équipement des centres de santé publique	Nombre de Centre de santé construits, équipés et fonctionnels (résidence sage-femme, laboratoire, Maternité, salle d'échographie) Nombre de centre de santé réhabilités, équipés et fonctionnels	Construire une maternité, une résidence pour sage-femme, un laboratoire, une salle d'échographie	X	X	X	X	X
		Réhabiliter les centres de santé		X	X	X	X
		Renforcer le plateau technique des centres de santé		X	X	X	X
		Doter la commune d'un véhicule de supervision		X			
		Appuyer à l'acquisition d'une ambulance	X				
		Renforcer les pharmacies des centres de santé	X	X	X	X	X
Action 2.1.1.3 : Construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement	Nombre d'aire de jeux construit, équipé et fonctionnel Nombre de Centres des Jeunes et de Loisirs construits, équipés et fonctionnels Nombre de Centres des Jeunes et	Construire des aires de jeux dans tous les chefs-lieux d'arrondissement	X		X		X
		Construire des centres des jeunes et de loisirs dans les 3 autres arrondissements		X		X	
		Réhabiliter et équiper la Maison des Jeunes de Cobly centre et le CLAC		X		X	

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
	de Loisirs réhabilités, équipés et fonctionnels	Aménager un espace vert autour de la Maison des Jeunes de Cobly centre			X		
Action 2.1.1.4 : Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain et en milieu rural Nombre d'AEV réalisé Nombre d'AEV réhabilité Nombre de PEA réalisé Nombre de PEA réhabilité Nombre de FPMH réalisé Nombre de FPMH réhabilité Nombre de villages couverts par l'énergie de la SBEE Nombre de localités électrifiées à l'énergie solaire - Nombre de ménages électrifiés à l'énergies solaire	Réaliser des FPMH et PEA	X	X	X	X	X
		Réhabiliter les FPMH et PEA en panne	X	X	X	X	X
		Plaidoyer auprès de l'ANAEPMR pour la construction d'AEV	X	X	X	X	X
		Plaidoyer auprès de l'ANAEPMR pour la réhabilitation des AEV en panne	X	X	X	X	X
		Former des techniciens pour le dépannage des points d'eau	X	X	X	X	X
		Plaidoyer pour l'extension du réseau de la SBEE à Nouagou et à Kountori	X	X	X	X	X
		Acquérir des lampadaires solaires	X	X	X	X	X
		Renforcer la station d'énergie solaire de Kountori et Pentinga	X	X	X	X	X
		Former des techniciens en énergie solaire	X	X	X	X	X
		Réaliser des branchements privés dans les ménages		X	X	X	X
<i>Activité 2.1.1.5: Gestion des points d'eau hors affermage régional de la commune en délégation</i>	- Nombre de points d'eau hors affermage régional délégués	Recenser les différents points d'eau de la commune	X				
		Organiser une séance de sensibilisation sur l'affermage des ouvrages	X	X	X	X	X
		Proposer et faire valider le contrat d'affermage	X	X	X	X	X
		Organiser des AG autour des points d'eau pour la désignation des délégataires	X	X	X	X	X
		Faire signer le contrat d'affermage	X	X	X	X	X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
		Suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 2.2 : Inciter la fréquentation des services sociaux de base							
Résultat 2.2.1 : Les services sociaux de base sont fréquentés							
Action 2.2.1.1 : Promotion de la scolarisation/alphabétisation et du maintien des apprenants (surtout filles) et de la mise en place d'un environnement lettré	Taux de scolarisation Ecole Maternelle	Sensibiliser les parents pour la scolarisation des enfants	X	X	X	X	X
	Taux de scolarisation Ecole primaire	Renforcer la cantine scolaire		X	X	X	X
	Taux de scolarisation Ecole secondaire	Renforcer les actions de maintien des apprenants à l'école	X	X	X	X	X
	Taux de déperdition Ecole Maternelle	Organiser des cérémonies de récompense des meilleurs élèves et enseignants de la commune	X	X	X	X	X
	Taux de déperdition Ecole primaire	Dynamiser le fonctionnement des centres d'alphabétisation	X	X	X	X	X
	Taux de déperdition Ecole secondaire	Editer des documents en langue	X	X	X	X	X
	Nombre d'apprenants alphabétisés dans les centres	Réaliser des enseignes en langue dans les administrations et services publics		X	X	X	
	Nombre de documents d'alphabétisation édités Nombre d'enseignes réalisés en langue						
Action 2.2.1.2 : Amélioration des prestations des services de santé	Nombre de sensibilisations organisées	Sensibiliser les populations sur les dangers de l'automédication	X	X	X	X	X
	Taux de fréquentation des centres de santé	Sensibiliser les Consultations prénatales (CPN) et les accouchements dans les centres de santé	X	X	X	X	X
	Taux de CPN 1	Sensibiliser les agents de santé sur le bon accueil des patients	X	X	X	X	X
	Taux de CPN 4	Veiller au respect des tarifs des prestations de soins de santé et des prix des médicaments	X	X	X	X	X
	Taux d'accouchement assisté	Organiser des séances de sensibilisation	X	X	X	X	X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
		sur le planning familiale					
		Organiser des séances de sensibilisation sur le mariage précoce	X	X	X	X	X
		Organiser des séances de sensibilisation au profit des élèves et apprentis sur la grossesse précoce	X	X	X	X	X
		Organiser des séances de sensibilisation sur la parenté responsable	X	X	X	X	X
Action 2.2.1.3 : Projet de facilitation de l'accès aux actes de l'état civil	Nombre d'usagers bénéficiaires	Organiser une assistance aux usagers des services de l'ANIP	X	X	X	X	X
		Doter le service de l'état civil des équipements nécessaires	X				
Action 2.2.1.4 : Promotion des activités sportives	Nombre d'activités sportives organisées	Organiser des compétitions sportives	X	X	X	X	X
		Assister l'équipe féminine du CEG Cobly	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 2.3 : Assainir le cadre de vie de la commune							
Résultat 2.3.1 : Le cadre de vie de la commune est résilient / sain							
Action 2.3.1.1: Amélioration des services d'hygiène et d'assainissement de base	Nombre de toilettes publiques construites Nombre de toilettes publiques réhabilités Nombre de localité déclarée FDAL Nombre de structures de collette d'ordures solides et ménagères Nombre d'incinérateurs réalisés Nombre de site de décharge et de tri aménagés	Construire des latrines publiques		X	X	X	X
		Réhabiliter les latrines publiques		X	X	X	X
		Mettre en place un mode de gestion des latrines publiques	X				
		Promouvoir la construction des latrines familiales	X	X	X	X	X
		Sensibiliser les populations sur l'hygiène familiale	X	X	X	X	X
		Mettre en place un système fonctionnel de gestion des ordures	X				
		Aménager un site de tri et de décharge		X		X	
		Réaliser des incinérateurs dans tous les centres de santé		X	X	X	X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
		Réaliser des infrastructures d'évacuation des eaux usées		X	X	X	X
Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques							
Objectif général 3 : Généraliser l'adoption des mesures durables de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et des stratégies de résilience de la commune face aux changements climatiques							
Objectif spécifique 3.1 : Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement							
Résultat 3.1.1 : Les terres agricoles sont gérées de façon durable							
Action 3.1.1.1 : Projet de promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques	Superficie de terres restaurées/protégées Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT/NDT Superficie de terres restaurées/protégées par l'agroforesterie Nombre de producteurs formés et adoptant les mesures GDT (Agroforesterie)	Former les producteurs sur les mesures GDT/NDT/ACC		X	X	X	X
		Appuyer les producteurs pour la mise en application des mesures GDT/NDT/ACC		X	X	X	X
		Mettre à disposition des producteurs des plantules pour l'agroforesterie		X	X	X	X
		Suivre les producteurs dans la mise en place des mesures de l'agroforesterie		X	X	X	X
Résultat 3.1.2 : Des forêts communautaires sont mises en place							
Action 3.1.2.1 : Projet de mise en place et de suivi des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)	Superficie de forêts communautaires mises en place Superficie des parcs à essence fruitières protégés	Mettre en place des forêts communautaires	X	X	X	X	X
		Identifier et sécuriser des parcs à essence fruitières grâce aux conventions locales	X	X	X	X	X
		Mettre en place un comité d'accompagnement du RADE dans le suivi et la gestion des forêts et parcs	X	X	X	X	X
Programme 4 : Aménagement du cadre vie et sécurisation foncière de la commune							
Objectif global 4 : Renforcer le processus d'aménagement urbain des chefs-lieux d'arrondissement et la gestion du foncier rural sur la base des affectations du SDAC							
Objectif spécifique 4.1 : Assurer l'aménagement cohérent, équilibré et durable du territoire communal							

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
Résultat 4.1.1 : Les chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages sont lotis							
Action 4.1.1.1 : Projet de lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages	Nombre d'agglomérations (dont chefs-lieux d'arrondissement) loties	Actualiser les documents des lotissements déjà effectués	X				
		Demander auprès de l'état central l'autorisation de nouveaux lotissements	X				
		Réaliser le lotissement de Kountori, Datori et autres grosses agglomérations		X	X	X	X
Résultat 4.1.2 : Des pistes rurales sont construites et/ou réhabilitées							
Action 4.1.2.1 : Projet de construction et de réhabilitation de pistes rurales et ouvrages de franchissement	Nombre de mètres linéaires de pistes rurales construites/ réhabilitées Nombre de mètre linéaire de voies ouvertes	Réparer la niveleuse de la commune	X				
		Identifier et construire des pistes	X	X	X	X	X
		Réhabiliter les pistes construites	X	X	X	X	X
		Ouvrir des voies dans les agglomérations loties		X	X	X	X
Objectif spécifique 4.2 : Assurer la sécurisation du foncier communal							
Résultat 4.2.1 : Le foncier communal est sécurisé							
Action 4.2.1.1 : Projet de promotion de la sécurisation du foncier communal	Superficiers de terres sécurisées Nombre d'actes de sécurisation foncière délivrées	Sensibiliser les populations sur la sécurisation foncières en milieu rural	X	X	X	X	X
		Délivrer des ADC aux demandeurs	X	X	X	X	X
		Sécuriser par ADC communautaire les terres occupées par les services socio-communautaires	X	X	X	X	X
<i>Activité 4.1.2.2: Construction du parking gros porteur de la commune</i>	- Nombre de parkings gros porteurs construits - Nombre de camions stationnés	Identifier le site de réalisation du parc			X		
		Contractualiser avec un prestataire pour la réalisation des études APS et APD			X	X	
		Réaliser les études APS et APD				X	X
		Faciliter la réalisation du parc			X	X	X
		Organiser les réceptions provisoires et définitives du parc					X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
		Mettre en place les comités de gestion du parc			X	X	X
		Assurer le renforcement des capacités des membres des organes de gestion du parc				X	X
		Assurer la gestion du parc					X
		Suivre et évaluer les activités réalisées autour du parc			X	X	X
Programme 5 : Gouvernance administrative et locale							
Objectif général 5 : Contribuer à l'amélioration de la libre circulation des personnes et des biens et améliorer la capacité et les performances de l'administration et des acteurs communaux							
Objectif spécifique 5.1 : Elaborer un plan communal de sécurité							
Résultat 5.1.1 : Un plan communal de sécurité est disponible et mis en œuvre.							
Action 5.1.1.1 : Elaborer et mettre en œuvre le plan communal de sécurité	Document de plan communal de sécurité Le nombre d'activités réalisées	Élaborer un plan communal de sécurité	X		X		X
		Mettre en œuvre les activités prévues dans le plan	X	X	X	X	X
Objectif spécifique 5.2 : Mettre en place un dispositif de sécurisation des espaces pastoraux et frontaliers							
Résultat 5.2.1 : Le dispositif de sécurisation des espaces pastoraux et frontaliers est disponible							
Action 5.2.1.1 : Promouvoir la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune et la production fourragère	Nombre de plateforme de dialogue agriculteur – éleveur Nombre d'aires de pâturages sécurisés Superficie d'aires de pâturages sécurisés Nombre de couloirs de passage sécurisés Mètre linéaire des couloirs de passage sécurisés Superficie de fourrage produite	Mettre en place un cadre de concertation entre agriculteurs et éleveurs	X				
		Animer des sessions de dialogue agriculteurs-éleveurs	X	X	X	X	X
		Identifier et sécuriser des aires de pâturage		X	X	X	X
		Identifier et sécuriser des couloirs de passage		X	X	X	X
		Réaliser des points d'eau d'abreuvement des animaux		X	X	X	X
		Identifier et mettre en place des parcelles fourragères		X	X	X	X
		Promouvoir la production fourragère dans	X	X	X	X	X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
		la commune					
Action 5.2.1.2 : Projet de sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés transfrontalières)	Nombre d'infrastructures socio-communautaires et économique réalisées en zone frontalière Nombre d'évènement culturel et culturel transfrontalier organisé	Construire un module de classe en zone frontalière		X			
		Construire un centre de santé en zone frontalière			X		
		Construire une piste de 10 km le long de la frontalière				X	
		Organiser une foire culturelle et culturelle transfrontalière avec la commune de Gando au Togo			X		
Objectif spécifique 5.3 : Améliorer le revenu des femmes et des personnes vulnérables							
Résultat 5.3.1: Les revenus des femmes et des personnes vulnérables sont améliorés							
Action 5.3.1.1 : Renforcer la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables	Nombre d'AGR protégées, accompagnées et promues Nombre de bénéficiaires	Identifier et renforcer des AGR	X	X	X	X	X
		Recenser les personnes à accompagner	X	X	X	X	X
		Accompagner les actions du CPS	X	X	X	X	X
		Construire un centre d'accueil des personnes vulnérables			X		
Objectif spécifique 5.4 : Améliorer les conditions de travail des acteurs communaux							
Résultat 5.4.1 : Les conditions de travail des acteurs communaux sont améliorées							
Action 5.4.1.1 : Renforcer les capacités des acteurs communaux	Nombre de sessions de formations organisées Nombre d'acteurs communaux formés Nombre d'acteurs recrutés Plan de formation et de recrutement des acteurs	Elaborer un plan de formation et de recrutement	X		X		X
		Organiser les sessions de renforcement de capacités aux agents communaux	X	X	X	X	X
		Plaidoyer auprès de la tutelle pour recruter	X	X	X	X	X
		Identifier et envoyer en formation 3 infirmiers		X			
		Contractualiser avec les 3 infirmiers				X	
		Suivre la tenue régulière des sessions des	X	X	X	X	X

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
		conseils d'arrondissements					
		Suivre la tenue régulière des sessions des conseils de villages	X	X	X	X	X
Action 5.4.1.2 : Construire/Réhabiliter les infrastructures et équiper l'administration communale en matériel de travail	Nombre d'infrastructures construites Nombre d'infrastructures réhabilitées La qualité et le nombre d'équipement acquis	Construire le R1 du bâtiment de la Mairie			X		
		Réhabiliter les locaux des chefs-lieux d'arrondissement		X	X	X	X
		Réhabiliter les locaux abritant anciennement la Mairie				X	
		Acquérir des matériels informatiques	X	X			
		Equiper la radio transmission				X	
		Equiper les salles de réunion			X		
		Acquérir des mobiliers de bureau		X			
		Acquérir des climatiseurs	X	X			
		Acquérir du matériel de projection et de sonorisation	X				
		Acquérir un compteur SBEE		X			
		Acquérir des motos	X				
		Acquérir un coffre-fort	X				
		Action 5.4.1.3 : Projet de création d'une radio communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Association de développement communal porteur du projet - Dossier de demande de fréquence - PTF accompagnateur 	Mettre en place l'association de développement communal porteur du projet		X	
Recruter un consultant accompagnateur pour monter le dossier de demande de fréquence				X			
Rechercher des PTF pour l'acquisition du matériel				X	X	X	X
Objectif spécifique 5.5 : Développer un système d'élaboration, de suivi évaluation et d'archivage							
Résultat 5.5.1 : Le système d'élaboration, du suivi évaluation et d'archivage est disponible							

Programmes /Objectif général /Objectifs spécifiques /Résultats /Actions	Indicateurs de Performance	Activités	Années de réalisation				
			2024	2025	2026	2027	2028
Action 5.5.1.1 : Production, gestion et conservation des données communales	Le local d'archivage La base de données	Identifier et aménager un bureau pour l'archivage	X				
		Mettre en place un dispositif de suivi, de collecte de données de mise en œuvre des activités de l'administration communale et des PTF et des Services déconcentrés de l'Etat dans la commune	X	X	X	X	X
		Constituer une base de données numériques communale	X	X	X	X	X
Action 5.5.1.2 : Projet d'élaboration et de suivi de mise en œuvre des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC, ...)	Nombre de documents de planification élaborés/actualisés	Elaboration PHAC		X			
		Elaboration PCC	X	X	X	X	X
		Elaboration TBS	X	X	X	X	X
		Elaboration PCDA		X			
		Elaboration DCPBP	X	X	X	X	X
		Evaluation à mi-parcours PDC			X		
		Evaluation et actualisation SDAC			X		
		Evaluation et actualisation PCDA					X
						X	
Objectif spécifique 5.6 : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune							
Résultat 5.6.1 : Le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune s'est accru							
Action 5.6.1.1 : Mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources propres	Taux de mobilisation des recettes fiscales Taux de mobilisation des recettes non fiscales	Elaboration du document de stratégie de mobilisation des ressources	X				
		Mise en place du dispositif de collecte et de sécurisation des ressources propres de la Mairie	X	X	X	X	X
		Renforcer la collaboration avec la plateforme dans la mobilisation des ressources de la mairie	X	X	X	X	X

Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Cobly, Avril 2023.

Annexe 2 : Pondération des programmes/projets du PDC 4

Selon le document intitulé "Méthodologie harmonisée de calcul du taux d'exécution physique" du Ministère du Développement (2013), dans le Budget-Programme de tous les ministères, il existe un programme généralement intitulé "**Administration et gestion des services**". Ce programme vient en appui à tous les autres programmes du Budget-Programme. En effet, ce programme apporte les ressources nécessaires (ressources humaines, matérielles et financières) à la réalisation des autres. De même, il assure les préalables requis (passation des marchés par exemple) à la réalisation de toutes les actions programmées.

En dépit de cet important rôle, ce sont les actions des autres programmes qui assurent la visibilité réelle du ministère et partant sa contribution à l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

De ce point de vue, la pondération du programme relatif à l'administration et à la gestion des services ne saurait excéder 20. La somme des pondérations des autres programmes serait alors supérieure ou égale à 80.

Pour les autres programmes, la base de pondération pourrait être le nombre d'indicateurs clés du ministère retenus dans les documents de référence du pays (SCRP et PAP) ou les indicateurs à partir desquels, la contribution du ministère au processus de gestion du développement peut être appréciée. Dans un cas comme dans l'autre, le poids d'un programme peut être proportionnel au nombre d'indicateurs du programme sur le nombre clés retenu.

Pour ce qui est de notre PDC, le Programme 5 représentant le programme "Administration et gestion des services". Son poids est donc de 20.

Les indicateurs clés retenus pour la pondération des autres programmes sont : **le nombre de projet et le coût du programme.**

Pour déterminer le poids d'un programme, nous avons considéré le nombre total de projets des programmes P1, P2, P3 et P4, le poids du programme P5 étant déjà connu (20). La formule ci-dessous a lors été utilisée :

$$\mathbb{P} = \frac{\frac{N_p \times 80}{N_t} + \frac{C_p \times 80}{C_t}}{2}$$

\mathbb{P} : Poids du programme

N_p : Nombre de projets du programme

N_t : Somme des projets des autres programmes exceptés le programme Gouvernance

C_p : Coût du programme

C_t : Somme du coût des autres programmes exceptés le programme Gouvernance

80 : Poids total restant après déduction du poids du programme Gouvernance

Le poids des projets de ce PDC 4 a été pondéré suivant l'indicateur clé "**coût du projet**" sans distinction de programme. La formule suivante a servi de base pour la détermination du poids de chaque projet :

$$P = \frac{C_p \times \mathbb{P}}{C_{\mathbb{P}}}$$

P : Poids du projet

C_p : Coût du projet

\mathbb{P} : Poids du programme

$C_{\mathbb{P}}$: Coût du programme dont relève le projet

Tableau 44: Cadre de pondération des programmes/projets du PDC4

Programmes / Projets	Poids (%)
Programme 1 : Amélioration de la performance de l'économie locale et de la sécurité alimentaire	35,07
Action 1.1.1.1 : Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des filières porteuses	1,71
Action 1.1.1.2 Projet intégré de construction de retenue d'eau agro-pastorale, (maraichage, pisciculture, élevage, technologie solaire)	2,37
Action 1.1.1.3 : Projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des marchés de terroir et clusters agricoles	0,26
Action 1.1.1.4 Projet de Réalisation d'une unité de transformation du riz dans la commune	1,58
Action 1.1.1.5 : Projet de renforcement de l'ancrage de la plateforme de dialogue public-privé	0,08
Action 1.1.1.6 : Projet de promotion de l'incubation des jeunes et des femmes dans de nouveaux corps de métiers porteurs dans les secteurs agricole, TIC, tourisme et l'artisanat	7,69
Action 1.1.1.7: Construction d'un Centre de formation aux métiers de l'artisanat	2,53
Action 1.1.1.8 : Projet de construction et de gestion des infrastructures marchandes (hangars, magasins, boutiques)	14,23
Action 1.1.2.1 : Projet de renforcement de stockage des produits vivriers (warrantage)	0,95
Action 1.1.2.2 : Projet d'appui à la diversification (maraichage, petit élevage, transformation, etc.)	0,63
Action 1.1.2.3 : Projet de promotion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (aménagement d'un pôle agro-alimentaire)	0,95
Action 1.2.1.1 : Projet d'aménagement des sites touristiques de la commune	0,32
Action 1.2.1.2 : Projet de promotion et valorisation de la culture et des sites touristiques de la commune	0,20
Action 1.2.1.3 Projet de réalisation d'un parc d'attraction montagnaise en PPP	1,58
Programme 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, énergie, état civil, sport, culture et loisirs, etc.)	29,51
Action 2.1.1.1 : Construction / réhabilitation et équipement des salles de classe, des centres d'alphabétisation et ouvrages connexes	12,64

Action 2.1.1.2 : Construction / réhabilitation et équipement des centres de santé publique	4,39
Action 2.1.1.3: Construction et équipement des infrastructures spécifiques de sport, de culture et de loisir dans les chefs-lieux d'arrondissement	3,10
Action 2.1.1.4 : Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable	5,29
Action 2.2.1.1 : Promotion de la scolarisation et du maintien des apprenants (surtout filles) et de la mise en place d'un environnement lettré	0,58
Action 2.2.1.2 : Amélioration des prestations des services de santé	0,49
Action 2.2.1.3 : Projet de facilitation de l'accès aux actes de l'état civil	0,06
Action 2.2.1.4 : Promotion des activités sportives	0,14
Action 2.3.1.1: Amélioration des services d'hygiène et d'assainissement de base	2,81
Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement et résilience de la commune face aux changements climatiques	4,26
Action 3.1.1.1 : Projet de promotion des mesures de gestion/protection durable des terres GDT/NDT et d'adaptation aux Changements Climatiques	0,83
Action 3.1.2.1 : Projet de mise en place des forêts communautaires et des parcs à essence fruitières (karité, néré, baobab)	3,43
Programme 4 : Aménagement du cadre vie et sécurisation foncière de la commune	11,16
Action 4.1.1.1 : Projet de lotissement des chefs-lieux d'arrondissement et les gros villages	2,20
Action 4.1.2.1 : Projet de construction et de réhabilitation de pistes rurales	8,24
Action 4.2.1.1 : Projet de promotion de la sécurisation du foncier communal	0,72
Programme 5 : Gouvernance administrative et locale	20
Action 5.1.1.1 : Elaborer et mettre en œuvre le plan communal de sécurité	1,28
Action 5.2.1.1 : Promouvoir la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux de la commune	1,29
Action 5.2.1.2 : Projet de sécurisation des zones frontalières de la commune (Promotion des relations socio-culturelles et économiques entre communautés transfrontalières)	3,24
Action 5.3.1.1 : Renforcer la protection, l'accompagnement et la promotion des AGR pour les femmes et les personnes vulnérables	3,19
Action 5.4.1.1 : Renforcer les capacités des acteurs communaux	0,84
Action 5.4.1.2 : Construire/Réhabiliter les infrastructures et équiper l'administration communale en matériel de travail	7,77
Action 5.4.1.3 : Projet de création d'une radio communautaire	0,06
Action 5.5.1.1 : Projet de production de gestion et de conservation des données communales	0,15
Action 5.5.1.2 : Projet d'élaboration et de suivi de mise en œuvre des documents de planification (SDAC, PDC, PCC, PHAC...)	1,49

Etude réalisée pour le compte de : Mairie de Cobly

Editeur :

Bureau d'études LOCAL FOCUS CONSULTING SARL

Tél : +229 97 63 79 53 | 95 40 34 72

E-mail : localfocuscons@gmail.com

Equipe de Consultants :

1. Ismail MAMA ZAKARI, Consultant principal, Chef de mission
2. Idi NOMA ABDOULAYE, Consultant associé

Avec l'accompagnement du Comité de pilotage et du Comité technique d'élaboration du PDC 4 (voir compositions en annexe).

Maitre d'ouvrage :

Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD)

BP : 647 Natitingou

Tél : (229) 23 02 00 23

E-mail : acadbenin@yahoo.fr

Lieu et date :

© Cobly, Novembre 2023

Avec le soutien technique et financier de :

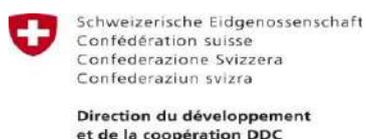


TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CARTES.....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
PREFACE DU MAIRE.....	xi
RESUME.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE ET DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDC 4.....	4
1.1. Contexte.....	4
1.1.1. Présentation de la commune de Cobly.....	4
1.1.1.1. Situation géographique et organisation administrative.....	4
1.1.2. Contexte démographique et social de la commune.....	6
1.1.2.1. Une population majoritairement jeune à forte croissance.....	6
1.1.2.2. Mouvements migratoires dans la commune.....	9
1.1.2.3. Aperçu des données sur le dividende démographique.....	10
1.1.3. Contexte économique de la commune.....	11
1.1.4. Contexte environnemental.....	12
1.1.4.1. Caractéristiques physico-climatiques de la commune.....	12
1.1.4.2. Risques environnementaux et leurs impacts.....	13
1.1.4.3. Risques climatiques identifiés et les modes d'existence.....	14
1.1.4.4. Évaluations des risques climatiques sur les secteurs prioritaires.....	17
1.1.4.5. Stratégies endogènes développées par les communautés locales.....	20
1.1.5. Gouvernance locale.....	23
1.2. Démarche méthodologique.....	30
1.2.1. De la prise de décision du Conseil Communal à la formation des membres du comité de pilotage.....	30
1.2.2. Collecte de données.....	30
1.2.3. Organisation des ateliers.....	34
1.2.3.1. Atelier de pré-validation technique du rapport diagnostic.....	34
1.2.3.2. Atelier communal de validation du rapport diagnostic.....	34
1.2.3.3. Organisation de l'atelier de définition de la Vision, des orientations stratégiques et programmes de la commune.....	34
1.2.3.4. Atelier de pré-validation technique du PDC 4.....	35
1.2.3.5. Atelier communal de validation du PDC4.....	35
1.2.3.6. Validation par le Conseil communal.....	35
1.2.3.7. Approbation.....	35
1.2.3.8. Avis consultatif du Ministère en charge de la planification.....	36
1.2.3.9. Approbation.....	36
1.2.3.10. Popularisation.....	36
II. PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	37

III. DIAGNOSTIC DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	41
3.1. Economie	42
3.1.1. Production agricole.....	43
3.1.2. L'élevage.....	47
3.1.3. Production et exploitation des ressources forestières.....	50
3.1.4. Exploitation minière.....	50
3.1.5. L'artisanat.....	50
3.1.6. Transformation des produits agricoles.....	51
3.1.7. Échanges commerciaux.....	51
3.1.8. Transports.....	54
3.1.9. Banques et institutions de microfinance.....	54
3.1.10. Hôtellerie.....	55
3.1.11. Activités et filières économiques porteuses.....	55
3.1.12. Finances locales.....	64
3.1.13. Transport.....	64
3.1.14. Patrimoine, potentialités touristiques et culturelles.....	65
3.1.15. Entreprenariat et insertion professionnelle.....	65
3.2. Social.....	69
3.2.1. Urbanisation, hygiène et assainissement.....	69
3.2.2. Eau.....	71
3.2.3. Education.....	72
3.2.4. Alphabétisation.....	78
3.2.5. Santé.....	79
3.2.6. Culture, sports et loisirs.....	81
3.2.7. Electricité.....	81
3.2.8. Télécommunications, accès à l'internet et aux médias.....	82
3.2.9. Habitat.....	83
3.3. Gouvernance locale et ressources humaines de l'administration locale.....	83
3.4. Analyse SWOT des secteurs de développement.....	88
3.4.1 Problèmes majeurs de la commune.....	98
3.4.2 Défis majeurs et enjeux sociaux de développement de la commune.....	110
IV. FONDEMENTS, PRINCIPES ET VALEURS DU PDC 4.....	116
4.1. Fondements du PDC 4 de la Commune de Cobly.....	116
4.1.1. Au niveau régional.....	116
4.1.2. Au niveau national.....	120
4.1.3. Au niveau communal.....	125
4.2. Principes et valeurs du PDC 4.....	126
V. RAISON D'ETRE DU PDC4 ET VISION COMMUNALE.....	126

5.1. Raison d'être du PDC 4	126
5.2 Vision communale	126
5.3. Théorie de changement	126
5.3.1. Descriptif narratif de la théorie de changement	126
5.3.2. Modèle logique du PDC 4.....	127
5.4. Matrice d'orientation stratégique du PDC 4.....	134
VI. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET PROGRAMMES.....	153
6.1. Orientations stratégiques	155
6.2. Arrimage des orientations stratégiques du PDC 4 avec celles de Benin Alafia, du PND, du PAG2, du SDAC et les ODD	156
6.3. Arrimage des orientations stratégiques du PDC 4 avec celles des cibles spatialisées des ODD	161
VII. CADRE PROGRAMMATIQUE DU PDC 4 DE LA COMMUNE DE COBLY.....	173
7.1. Programmes de mise en œuvre.....	173
7.2. Cadre logique du PDC 4 de la commune de Cobly.....	178
7.3. Plan d'actions pluriannuel du PDC 4 de la commune de Cobly	204
7.4. Cadre de performance du PDC 4.....	219
7.5. Cadre de performance de suivi des indicateurs des cibles spatialisées des ODD.....	242
VIII. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PDC 4.....	253
8.1. Mécanisme de mobilisation des ressources	253
8.2. Dispositif de mise en œuvre du PDC 4.....	255
8.2.1. Institutions de mise en œuvre et relations	255
8.2.2. Dispositif de redevabilité et contrôle citoyen.....	259
8.3. Mécanisme de suivi-évaluation.....	259
8.3.1. Dispositif institutionnel de suivi-évaluation du PDC	259
8.3.2. Tâches du comité communal de suivi-évaluation.....	261
IX. GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES DU PDC 4.....	261
9.1. Matrice des risques du PDC 4	262
9.2. Conditions de succès du PDC	263
CONCLUSION	264
ANNEXES.....	266